



DOCUMENT DE REFERENCE 2008



En application de son règlement général, notamment de l'article 212-13, l'Autorité des marchés financiers a enregistré le présent document de référence le 24 mars 2010 sous le numéro R.10-013.

Ce document ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers.

Il a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. L'enregistrement, conformément aux dispositions de l'article L621-8-1-I du code monétaire et financier, a été effectué après que l'AMF a vérifié « *si le document est complet et compréhensible, et si les informations qu'il contient sont cohérentes* » ... Il n'implique pas l'authentification par l'AMF des éléments comptables et financiers présentés.

Des exemplaires du document de référence sont disponibles, sans frais, au siège social : 25-27 rue de la Clef – 75005 Paris, sur le site Internet de la Société (www.orgasynth.com) ainsi que sur le site Internet de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-rance.org).

Le document de référence incorpore par référence les informations financières relatives aux exercices clos les 31 décembre 2006 et 31 décembre 2007, ainsi que les rapports y afférents établis par les contrôleurs légaux.

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2006 établis selon les règles et principes comptables IFRS et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés pour cet exercice ainsi que les comptes sociaux de l'exercice clos les 31 décembre 2006 et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux pour cet exercice figurent respectivement en pages 132 et suivantes et 174 et suivantes du document de référence de la Société déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers enregistré sous le numéro R-07-143 le 26 septembre 2007.

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007 établis selon les règles et principes comptables IFRS et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés pour cet exercice ainsi que les comptes sociaux de l'exercice clos les 31 décembre 2007 et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux pour cet exercice figurent respectivement en pages 75 et suivantes et 143 et suivantes du document de référence de la Société déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers enregistré sous le numéro R-08-100 le 27 Août 2008.

1 PERSONNES RESPONSABLES

1.1 Responsables du document de référence

ALVES Emmanuel, Président Directeur Général d'ORGASYNTH S.A.
ABDELLI Carole, Directrice Générale déléguée d'ORGASYNTH S.A.

1.2 Attestation des responsables

« A notre connaissance, et après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, les informations contenues dans le présent document de référence sont conformes à la réalité et ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux actionnaires pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la société ORGASYNTH et de son groupe.

La Société a obtenu de ses commissaires aux comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé, conformément à la doctrine et aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes présentés ou incorporés par référence dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les comptes consolidés et sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2006 ont fait l'objet de rapports de la part des commissaires aux comptes de l'émetteur qui figurent respectivement aux pages 79 et suivante et 119 et suivante du document de référence n°R-07-143 du 26 septembre 2007. Le rapport sur les comptes consolidés a fait l'objet de deux observations Le rapport sur les comptes sociaux a fait l'objet d'une observation.

Les comptes consolidés et sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2007 ont fait l'objet de rapports de la part des commissaires aux comptes de l'émetteur qui figurent respectivement aux pages 75 et suivante et 143 et suivante du document de référence n°R-08-100 du 27 août 2008. Le rapport sur les comptes sociaux a fait l'objet d'une observation.

Les comptes consolidés et sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2008 ont fait l'objet de rapports de la part des commissaires aux comptes de l'émetteur qui figurent respectivement aux pages 72 et suivante et 131 et suivantes du présent document de référence.

Les comptes semestriels 2009 ont fait l'objet d'un Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle au 30 juin 2009 qui figure à la page 149 et suivante du présent document de référence. Ce rapport fait l'objet d'une observation.

Fait à Paris, le 24 mars 2010

Emmanuel ALVES
Président Directeur Général

Carole ABDELLI
Directrice Générale Déléguée »

2 CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

2.1 Informations sur les Commissaires aux comptes

2.1.1 Commissaires aux comptes titulaires

MAZARS

représentée par
Adresse du siège social

Olivier LE BERTRE
53 rue Louis Pasteur, BP 144, 76135 Mont Saint Aignan cedex
(Compagnie régionale des Commissaires aux Comptes de Rouen)

Nomination
Durée

Assemblée générale du 28 août 2008
Mandat en cours de 6 ans expirant à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2013

MISSION AUDIT SARL

représentée par
Adresse du siège social

Olivier TROLLUX
195 Traverse Petareou, 06140 Tourrettes sur Loup
(Compagnie régionale des Commissaires aux Comptes d'Aix en Provence)

Nomination
Durée

Assemblée générale du 28 octobre 2005
Mandat en cours de 6 ans expirant à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2010

2.1.2 Commissaires aux comptes suppléants

MAZARS ET GUERARD

Adresse du siège social
Nomination
Durée

61 rue Henri Régnauld à Paris – La Défense cédex (92705),
Assemblée générale du 28 août 2008
Mandat en cours de 6 ans expirant à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2013

Serge DURIF

Adresse du siège social
Nomination
Durée

4 avenue des Motels, 06600 ANTIBES
Assemblée générale du 28 octobre 2005
Mandat en cours de 6 ans expirant à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2010

2.1.3 Appartenance CNCC

Les commissaires aux comptes ci-dessus désignés font partie de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes.

2.1.4 Honoraires des commissaires aux comptes

EN K€	Mazars		Mission Audit	
	2008	2007	2008	2007
AUDIT				
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés d'Orgasynth	86,6	-	23,2	23,2
Missions accessoires	Néant	-	Néant	Néant
Sous-total audit	86,6	-	23,2	23,2
AUTRES PRESTATIONS				
Juridique, fiscal, social	Néant	-	Néant	Néant
Autres	Néant	-	Néant	Néant
TOTAL	86,6	-	23,2	23,2

2.2 Informations sur les contrôleurs légaux ayant démissionné, ayant été écartés ou n'ayant pas été renouvelés

Les mandats de la société KPMG SA et de la SCP JEAN CLAUDE ANDRE ET AUTRES, sont arrivés à expiration lors de l'assemblée générale du 28 août 2008.

Ont été nommés en remplacement :

- La société MAZARS DUPARC ET ASSOCIES, représentée par Monsieur Olivier Le Bertre, en qualité de commissaire aux comptes titulaire,
- La société MAZARS ET GUERARD, représentée par Monsieur Luc Marty, en qualité de commissaire aux comptes suppléant, jusqu'à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

3 INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

3.1 Synthèse des comptes consolidés

En K€	31/12/2008	31/12/2007 retraité ¹	31/12/2007	31/12/2006
Chiffre d'affaires	29 444	31 276	67 329	110 860
Résultat opérationnel	-3 463	-1 055	490	1 707
Coût de l'endettement financier	-1 694	105	-104	-1 986
Résultat de la période	-5 240	-1 385	20 043 ²	-1 019
Résultat p.d.g	-5 087	-1 297	20 131	-1 062
Capitaux propres	45 943	51 771	50 771	31 679
Passifs financiers non courants / capitaux propres	0,06	0,08	0,14	0,51
Effectif moyen	166	163	163	495

3.2 Situation d'endettement

En K€	31/12/2008	31/12/2007 retraité	31/12/2007	31/12/2006
Passif financier non courants	2 756	3 907	7 336	16 194
Passif financier courants	744	830	830	23 831
Trésorerie et équivalent de trésorerie	20 971	30 656	30 738	5 025
Endettement net total	-17 471	-25 919	-22 572	35 000
Capitaux propres	45 943	51 771	50 771	31 679
Chiffre d'affaires	29 444	31 276	67 329	110 860
Résultat	-5 087	-1 297	20 131	-1 062
Ratio d'endettement net sur :				
Capitaux propres		-	-	110,48%
Chiffre d'affaires		-	-	31,57%
Résultat	-	-	-	-

A la date du 31/12/2008, la trésorerie globale du groupe représente 21 M€.

Sur ce montant, 17 M€ sont placés en certificats de dépôt à taux fixe.

En outre, le groupe détient des actions classées en actifs financiers courants pour une valeur de 5M€

¹ Retraité des sociétés vendues en 2007 et de celles déconsolidées en 2008

² Ce résultat intègre le produit de la cession des divisions Chimie Fine et Colorants vendues en juillet 2007

3.3 Information sectorielle

En K€	Arômes et parfums				Chimie fine et Colorants	Activité déconsolidée en 2008	Total
	Matières premières	Arômes	Parfums	Divers			
2008	10 136	6 982	12 305	21	0	0	29 444
2007 retraité	11 117	6 657	13 264	238	0	0	31 276
2007	11 117	6 657	13 264	238	35 011	1 042	67 329

3.4 Information semestrielle

Compte de résultats en K€	30 juin 2009	30 juin 2008
Chiffre d'affaires	13 541	15 179
Résultat opérationnel	-2 118	-585
Coût de l'endettement financier	1 365	365
Résultat de la période	-847	-255
Résultat part du groupe	-854	-193

3.5 Information trimestrielle

Evolution de l'activité

En milliers d'euros	2009	2008
1er trimestre	6 890	7 263
2ème trimestre	6 651	7 916
3ème trimestre	6 987	7 470
4ème trimestre	6 948	6 795
Chiffre d'affaires annuel consolidé	27 476*	29 444

*provisoire

4 FACTEURS DE RISQUES

Ce chapitre met en évidence les facteurs de risque propres à Orgasynth ou à son secteur d'activité.

Le groupe a procédé à une revue de ses risques et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-dessous.

4.1 Risque financier

4.1.1 Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations de prix de marché, tels que les cours de change, les taux d'intérêt,.. affectent le résultat du Groupe.

Les filiales jouissent d'une forte autonomie pour la gestion de leur trésorerie d'exploitation (recouvrement, paiement des fournisseurs, etc).

En revanche, la gestion des risques de marché est centralisée et obéit aux règles définies par la Direction Financière qui a pour objectif de gérer et contrôler les expositions au risque de marché dans des limites acceptables.

L'équipe centrale exerce une activité opérationnelle de centralisation des besoins de financement, des demandes de couverture des risques de change et est ainsi la contrepartie unique pour ce type d'opérations des trésoreries décentralisées. Elle consolide les diverses positions et se retourne vers les marchés pour financer et couvrir les besoins du groupe.

4.1.1.1 Risques liés à la fluctuation des taux de change

La gestion des risques de marché est assurée par la Direction Commerciale.

La sensibilité du chiffre d'affaires du groupe au risque de change résulte notamment des ventes facturées en dollars.

Les ventes et les achats en dollars ont représenté, en 2008, respectivement 2,8% et 5,7% du chiffre d'affaires des activités poursuivies.

Calcul du risque de perte sur la position nette globale en US\$:

	US\$
Actifs	691 262
Passifs	-
Position nette avant gestion	691 262
Positions hors-bilan	-
Position nette après gestion	691 262

Une variation de 1% de la parité Euro/Dollars aurait une incidence de 9 K€ sur les charges. De ce fait, Orgasynt ne s'estime pas exposé aux variations du taux de change de l'euro contre dollar et n'a pas mis en place de politique de couverture du risque de change.

4.1.1.2 Risques de taux d'intérêt

Le résultat net du groupe peut être influencé par l'évolution des taux d'intérêt dans la mesure où ces derniers ont un impact direct sur le coût de l'endettement.

Le Groupe Orgasynt n'est pas exposé de façon significative au risque de taux d'intérêt : en effet, les emprunts qui figurent au bilan sont des emprunts (à taux variable) contractés par la Filiale Essence House et 2 emprunts (taux fixe et variable) contracté par la SCI du Lauremont dont le montant total représente 1 817 K€.

Ainsi une variation de 1% des taux d'intérêt aurait une incidence de 18 K€ sur les frais financiers.

En ce qui concerne les 21 M€ de trésorerie détenus par la société au 31 décembre 2008, 17 M€ sont placés sous forme de certificats de dépôts bancaires à taux fixe .

Le risque de taux est géré directement par le Directeur financier en liaison avec la responsable du SCC et fait l'objet d'un reporting mensuel à la Direction de la société.

K€	A moins d'un an	1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
Passifs financiers	2 765	2 756	-
Actifs financiers	32 353	-	-
Position nette avant gestion	29 588	2 756	-
Hors bilan	3 000	-	-
Position nette après gestion	26 588	2 756	-

4.1.1.3 Risques actions

La gestion des risques actions est assurée par la Direction Générale.

Le groupe détient des actions classées en actifs financiers courants pour une valeur de 5M€ au 31/12/2008. Ces actions de sociétés essentiellement cotées au CAC 40 présentent une volatilité à relier avec le contexte conjoncturel de crise actuel. Ainsi une variation de 1% de la valeur de ces actions auraient une incidence de 50 K€ sur les résultats de la société.

A la date du 31/12/2008, la société détenait 197 231 actions en autocontrôle représentant une valeur nette de 2 100 K€. Ainsi une variation de 1% du cours des actions d'autocontrôle n'auraient pas d'incidence sur le résultat consolidé et auraient une incidence de 21 K€ sur le montant des capitaux propres, la valeur des actions en autocontrôle étant déduite des capitaux propres de la société à la date d'arrêt.

4.1.2 Risque de crédit

4.1.2.1 Risque de crédit

La gestion des risques de crédit est assurée par la Direction Financière.

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles.

Le Groupe a accordé une garantie de passif à Axyntis dans le cadre de la cession de ses divisions Chimie Fine et Colorants.

Celle-ci s'appuie sur une garantie bancaire de 3 M€ à 1^{ère} demande dégressive qui s'éteindra au 31 décembre 2009.

4.1.2.2 Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le groupe éprouve des difficultés à honorer ses dettes lorsque celles-ci arriveront à échéance. La direction financière a pour mission d'assurer le financement et la liquidité du Groupe au meilleur coût. Le financement du groupe est assuré par le recours aux marchés des capitaux via des ressources bancaires (emprunts et lignes de crédits, ...). Les niveaux de lignes de crédit confirmées et de trésorerie disponible sont fixés en fonction des prévisions de financement, assorties d'une marge de sécurité pour faire face aux aléas économiques.

Concernant la filiale en plan de continuation, Orgarôme SAS, les prévisions d'exploitation et les budgets de trésorerie correspondants présentés lors de l'homologation des plans sont respectés et démontrent sa capacité à faire face au remboursement de ses dettes.

Depuis la vente des divisions Chimie Fine et Colorants en juillet 2007, les seuls emprunts subsistant au 31 décembre 2008 sont des emprunts à long terme concernant le financement d'une partie de l'immobilier du groupe pour un montant total de 1 817 K€.

A la date du 31 décembre 2008, la trésorerie globale du groupe représente 21 M€. Sur ce montant, 17 M€ sont placés en certificats de dépôt à taux fixe.

Nous estimons que le groupe ne présente donc pas de risque de liquidité.

4.1.3 Gestion du capital

La politique du Groupe consiste à maintenir une base de capital solide.

4.2 Risques industriels et environnementaux

4.2.1 Responsabilité liée aux produits

Le groupe Orgasynth est exposé au risque d'actions en garantie ou en responsabilité de la part de clients, ainsi qu'au risque d'actions en responsabilité en cas de défaut des produits provoquant des dommages.

Pour se prémunir contre ces risques, le groupe Orgasynth a souscrit une assurance garantissant les conséquences financières de ces réclamations.

Aucune réclamation significative de ce type n'a été faite au groupe en 2008.

4.2.2 Responsabilité environnementale

La responsabilité environnementale est confiée aux Directeurs des sites. Les sites du groupe Orgasynth sont soumis à des Autorisations d'Exploiter par Arrêté de Classement et donc sont conformes aux réglementations environnementales en vigueur.

En particulier, sont respectées les différentes normes sur les émissions dans l'air, l'utilisation de substances dangereuses et l'élimination des déchets.

De plus, le groupe a souscrit pour la plupart de ses filiales des assurances de type « Assurpol » couvrant les conséquences financières des dommages environnementaux non historiques.

Concernant les sociétés déconsolidées, une grosse incertitude pèse sur la dépollution du site d'Orgachim. Nous rappelons cependant que le sort d'Orgachim est entre les mains du liquidateur judiciaire et que les conséquences de la dépollution du site ne peuvent donc plus peser sur les comptes d'Orgasynth..

4.2.2.1 Reach

La directive Reach a pour ambition de mieux encadrer la production et l'utilisation d'une partie des millions de molécules qui sont commercialisées dans le volume de 400 millions de tonnes par an.

Ce règlement qui va entraîner l'étude systématique de milliers de molécules dont les effets toxicologiques sont aujourd'hui inconnus est entré en service en juin 2008. En 2018, la plupart des molécules les plus utilisées feront l'objet d'une surveillance étroite, d'autorisations conditionnées ou d'interdiction totale.

Plus de 30 000 industriels français sont concernés par le règlement dont Orgasynth qui a débuté l'enregistrement de certaines de ces substances et qui évalue l'impact financier de cette directive à 200 K€/an pendant 3 ans à compter de 2008.

4.3 Risques juridiques

4.3.1 Propriété intellectuelle

Le groupe dispose d'un brevet déposé en France et à l'international en 2001 par Fontarôme (devenue Orgarôme) . Ce brevet qui n'est plus exploité ne donne pas lieu à versement de redevances. La société a demandé l'abandon des droits sur ce brevet en avril 2009.

4.3.2 Marques

Le groupe a effectué le dépôt de 10 marques en France et à l'international dont la gestion est confiée à un cabinet spécialisé afin de procéder régulièrement au renouvellement de ces dépôts.

4.3.3 Litiges

Hormis la garantie de passif accordée à Axyntis dans le cadre de la cession des divisions Chimie Fine et Colorants, il n'existe, à la connaissance de la Société, aucun fait exceptionnel, litige ou arbitrage intervenu pendant l'exercice clos 2008 ou pendant l'exercice en cours jusqu'à la date d'enregistrement du document de référence susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la Société et du Groupe.

5 INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR

5.1 Historique et évolution de la Société

5.1.1 Raison sociale

ORGASYNTH SA

5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement

Immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro B 341 267 573 – code APE 6420 Z.

5.1.3 Date de constitution et durée de vie

Date de constitution : 14 mai 1987

Durée : jusqu'au 25 mai 2086, sauf en cas de dissolution anticipée ou prorogation.

5.1.4 Siège social, forme juridique, législation régissant les activités, pays d'origine, coordonnées

Siège social : 25-27 rue de la Clef - 75005 PARIS.

Forme : Société anonyme de droit français régie par les dispositions de la loi sur les sociétés commerciales

Législation : française

Coordonnées : Tél : 01 56 61 72 80 – Fax : 01 56 61 72 99 – www.orgasynth.com

5.1.5 Evènements importants

Date	Etapes stratégiques	Société	Activité	Financement
Mai 87	Création d'Orgasynth qui se positionne dès l'origine en chimie pharmaceutique	Achat du 1 ^{er} site, Orgasynth Industries (Grasse) auparavant filiale des laboratoires BOTTU	Chimie fine pharmaceutique	Emprunt, crédit bail
Juin 91	S'ouvre au marché de la sous-traitance agrochimique	Reprise d'All'Chem (Montluçon)	Chimie fine et de spécialités	Autofinancement
Déc. 94		Reprise d'Orgachim (Oissel) auparavant filiale de CIBA GEIGY (devenu NOVARTIS)	Principalement agrochimie	Prêt vendeur en 3 ans
Sept 96	Entrée en bourse (Second marché d'Euronext Paris)			
1998	Décide d'abandonner l'agrochimie et prépare la reconversion des sites concernés			
Mai 98	Complète son portefeuille de produits en chimie pharmaceutique	Prise de contrôle à 66% d'une filiale d'Isochem/SNPE → Synthexim (Calais) suivie du rachat des 34% restants en mai 1999	Chimie fine pharmaceutique	Autofinancement
Oct 98	S'oriente vers la chimie de spécialités (colorants)	Acquisition de Steiner (St Marcel) auparavant société familiale	Synthèse de colorants	Emprunt sur 7 ans
Janv 00	Se prépare aux évolutions technologiques futures de la chimie fine classique	Prise de participation (34%) dans Chirosep (La Frenaye), start-up spécialisée en séparation chirale	Conception de phases stationnaires pour la chromatographie	Autofinancement
Oct 00	Complète son portefeuille de produits en chimie pharma	Acquisition d'un fonds de commerce d'alkaloïdes (matières actives pharmaceutiques) auprès d'Isochem	Chimie fine pharmaceutique	Autofinancement
Août 01	Etoffe sa gamme de colorants et devient leader européen des colorants carburants	Acquisition de la gamme GOM (activité européenne des colorants pour fuels détaxés) auprès de Rohm and Haas	Colorants	Autofinancement
Oct 01	Pénètre le marché des arômes et parfums	Reprise de l'activité du groupe Adrian (Aix en Provence) en dépôt de bilan auparavant société familiale → Adrian Industries	Huiles essentielles et produits aromatiques	Emprunt
Janv 03	Poursuit son développement dans la filière aromatique	Acquisition de l'activité aromatique de Fontarôme (Val d'Oise)	Arômes alimentaires	Emprunt
Juil. 03	Poursuit son développement dans la filière arômes & parfums : - en élargissant son réseau commercial - en s'intégrant en amont en tant que producteur d'huiles essentielles	Reprise d'Adrian America Inc, (New Jersey) ancienne filiale commerciale d'Adrian SA - Acquisition des 49% restants de Bambao-Tropikal (Comores) - Prise de participation à 51% dans une JV Eastaroma (Ukraine)	Vente d'huiles essentielles Production d'huiles essentielles Production d'huiles essentielles	Autofinancement

Date	Etapes stratégiques	Société	Activité	Financement
Déc. 04	Acquiert un site de chimie fine audité FDA	Reprise d'Orgapharm	Chimie pharmaceutique et électronique	Prêt vendeur
Janv. 05	Poursuit son développement dans la filière arômes et parfums en se lançant dans la composition parfumée	Acquisition de Floressence	Composition parfumée	Emprunt
Mai 2005	Déclenchement de procédures d'alerte sur la continuité d'exploitation d'Orgasynth et de ses filiales par les Commissaires aux comptes suite à la mise en redressement judiciaire de Synthexim			
Juil. 05	Début de négociations bancaires pour la restructuration de l'endettement - Suspension de la cotation boursière du titre			
Août 2005	Mise en redressement judiciaire d'Orgachim			
Déc. 2005	Mise en redressement judiciaire d'Adrian Industries			
Mars 06	Fin des négociations bancaires			
Août 06	Annonce son intention de céder ses divisions Chimie Fine et Colorants au groupe Alpha			
Juin 2006	Acceptation par le Tribunal de Commerce du plan de continuation proposé par Adrian Industries			
Oct. 2006	Mise en liquidation de VF Aromatique			
Janv 07	Arrêt des négociations avec Alpha – Maintien de la stratégie de cession			
Mars 07	Révision du protocole bancaire			
Avril 07	Ouverture de nouvelles négociations avec Argos Soditic Mise en liquidation d'Orgachim			
Mai 07	Reprise de la cotation du titre Orgasynth			
Juil. 07	Finalisation de la cession des divisions Chimie Fine et Colorants à Argos Soditic			
Déc 07	Rachat par Orgasynth des parts détenues par Yriel et Adrian Industries dans AEO Rachat par Orgasynth des parts détenues par Adrian Industries dans AAI Dissolution du GIE et signature d'une nouvelle convention de trésorerie Cession par Adrian Industries de sa participation dans PAD			
Janv 07	Regroupement des activités matières premières et Arômes par la réalisation d'une TUP entre Adrian Industries et Fontarôme Adrian industries prend le nom d'Orgarôme			
Juin 08	Rachat de la société Agipal			
Juin 08	Cession par Orgasynth SA de ses participations de 25% dans la SA Color et de 51% dans la SCI Color Immobilier			
Juillet 08	Centralisation de la force de vente au niveau de la holding Orgasynth			
Sept 08	Réunion sous une seule entité de ses filiales Orgarôme et Agipal, constituant le pôle arômes et huiles essentielles du groupe par l'intermédiaire d'une TUP de la société Agipal au profit d'Orgarôme			
Mars 10	Reprise par Orgarôme du pôle Matières premières de Sanoflore			

5.2 Investissements

5.2.1 Evolution des investissements

Montant des investissements réalisés lors des deux derniers exercices :

En K€	2008	2007
Orgasynth	37	36
Orgarome	80	4
Fontarome		41
Adrian EOL		30
Adrian USA		
Floressence	184	126
Floressence Shanghai	2	3
Framaroma		
Bambao	88	112
Eastaroma	-	69
Total	391	421
Activites cédées		
Orgachim UK		
Orgasynth Industries		230
All'Chem		153
Synthexim		189
Steiner		208
SCI Color Immobilier		410
Orgapharm		
Total Activites cédées		1 191
TOTAL INVESTISSEMENTS	391	1 612

En 2008, les principaux investissements ont porté sur :

Filiales	Investissements
Toutes sociétés	Travaux d'amélioration de la sécurité, de l'hygiène et de la qualité
Orgarôme	Logiciels, remise en l'état de laboratoires
Floressence	Stockages, agencements, renouvellement de matériels de laboratoire

5.2.2 Investissements en cours

FILIALES	Enveloppe Budgétaire 2009
ORGAROME	150
FLORESSENCE	106
TOTAL	256

A la date, le programme d'investissements se déroule conformément au budget.

Ces investissements concernent la mise en conformité par rapport à l'environnement et la sécurité concernant le site de Floressence et en l'aménagement de locaux affectés aux compositions parfumées concernant Orgarôme.

A la date du document de référence, le montant des engagements déjà signés par le management s'élève à 134 K€ chez Orgarôme et à 10 K€ chez Floressence et au titre de 2009.

La totalité de ce plan est autofinancée.

5.2.3 Investissements futurs

En complément des investissements normaux nécessaires au maintien du bon état de l'outil de travail, à la sécurité et au respect de l'environnement, l'évolution de la réglementation européenne (Reach) va entraîner des investissements supplémentaires d'environ 200 K€ par an pendant 3 ans à compter de 2008.

Orgasynth compte poursuivre sa politique de croissance externe dans des secteurs proches des Arômes et Parfums en fonction des opportunités qui se présenteront.

6 APERCU DES ACTIVITES

6.1 Principales activités

Orgasynth est spécialisé en fabrication, transformation et négoce de matières premières, arômes et parfums destinés aux marchés de la parfumerie, de l'hygiène-beauté et de l'agroalimentaire.

6.1.1 Produits - Approvisionnements – Ventes

6.1.1.1 Produits

6.1.1.1.1 Huiles essentielles

Les huiles essentielles et matières premières aromatiques, principalement destinées à la parfumerie et à la cosmétique, sont assemblées et vendues par la société Orgarôme et les filiales étrangères de commercialisation Adrian Essential Oils (Grande Bretagne) et Adrian America Inc (USA).

Les huiles essentielles et matières premières aromatiques ont représenté un chiffre d'affaires de 10,1 M€ en 2008.

Axé sur les matières premières naturelles, Orgasynth propose une gamme d'essences travaillées à la demande, à partir de produits dont l'approvisionnement est maîtrisé, et intervient sur une large gamme de produits :

- huiles essentielles françaises : lavande, lavandin, sauge sclarée, cyprès, hysope, estragon...
- huiles essentielles « classiques » : orange, menthe, citrus, litsea, eucalyptus...
- huiles essentielles des pays de l'Est (coriandre, sauge, aneth, carvi, fenouil...) via les joint-ventures qu'Orgasynth a constitués en Ukraine (Eastaroma) et en Moldavie (Framaroma)
- huiles essentielles exotiques : ylang-ylang, géranium, girofle clou et griffes, petit-grain, patchouli...) via la filiale Bambao (Comores)
- ainsi que sur toute une gamme à usage alimentaire (cannelle, coriandre, genièvre, girofles, piment...).

La fabrication des huiles essentielles consiste à extraire les substances odorantes sécrétées par ces organes végétaux par expression ou en général par distillation à la vapeur d'eau.

La matière première est d'abord concassée : sous l'effet de ce traitement, les cellules de la plante qui contiennent l'huile essentielle éclatent et deviennent alors plus accessibles à la vapeur d'eau.

La distillation par entraînement à la vapeur d'eau consiste ensuite à faire passer à travers la matière à distiller de la vapeur d'eau surchauffée.

L'huile essentielle obtenue par extraction peut ensuite subir deux types de transformation :

- la rectification, qui consiste à redistiller l'huile essentielle dans une colonne sous vide de manière à pouvoir séparer les fractions légères,
- le fractionnement qui permet d'isoler un des constituants (par exemple l'eucalyptol de l'eucalyptus globulus ou le menthol de la menthe) des autres constituants de l'essence.

La qualité et l'odeur d'une essence dépendent de la méthode d'extraction qui a été choisie, d'une bonne séparation dans l'essencier et des traitements ultérieurs qui ont été réalisés.

Les huiles essentielles, obtenues après extraction et transformation des matières premières naturelles sont commercialisées soit en l'état, soit assemblées – ce sont les deux principales facettes du métier d'Adrian Industries –, soit incorporées dans une composition, c'est à dire en mélange dans un arôme (alimentaire) ou avec d'autres substances odoriférantes, en général de synthèse (compositions de parfumerie).

Tous ces produits exigent un savoir-faire technologique en perpétuelle évolution où coexistent méthodes traditionnelles et nouveaux procédés permettant de traiter ces produits et de leur apporter de la valeur ajoutée.

6.1.1.1. 2 Arômes

Orgasynth conçoit également, produit et vend des arômes destinés aux industries alimentaire, pharmaceutique et de la nutrition animale.

Ces arômes qui sont essentiellement des arômes naturels et nature-identiques, sont proposés sur plusieurs supports, définis par les techniciens de la société en collaboration avec leurs clients.

Les formules sont élaborées « sur mesure » pour chaque client dans le respect des législations en vigueur et dans un souci permanent de recherche et de services.

Orgasynth propose ainsi :

- Des arômes sucrés en grand nombre : ananas, abricot, caramel, citron, café, fraise, mandarine, melon, pêche, tiramisu, etc.
- Des arômes salés : articulée autour de plusieurs familles, la gamme d'arômes salés est définie selon les critères d'application, d'utilisation et selon le meilleur rapport qualité-prix (épices, herbes et aromates, légumes, viandes, poissons, fromage...). Des arômes « bouillon de volaille » en passant par des arômes « Chili ou curry », cette gamme culinaire aide les industriels dans la conception de leur recette.
- Des arômes « Bio » développés récemment couvrant les besoins des secteurs des boissons, des produits laitiers, de la pâtisserie ou des plats prêts à être consommés
- Une gamme d'arômes pour la nutrition animale permettant de renforcer l'appétence des animaux (par exemple le serpolet pour les lapins, les lactés pour les porcs et la vanille pour les vaches).

Les domaines d'application de ces arômes sont les boissons alcoolisées et non alcoolisées, les snacks, la laiterie, la confiserie, la biscuiterie, les chips, les plats cuisinés (conserves, plats cuisinés).

Les arômes ont représenté un chiffre d'affaires de 7,0 M€ en 2008.

6.1.1.1.3 Compositions parfumées

Intégrée dans le groupe avec le rachat en janvier 2005 de Floressence, cette activité de compositions parfumées a représenté un chiffre d'affaires de 12,3 M€ en 2008.

Elle s'adresse aux secteurs de :

- la Parfumerie alcoolique: masculin, féminin, adolescent, enfant.
- l'Hygiène beauté : soins visage, soins corps, soins pieds, démaquillants, soins pour homme, mousses à raser, soins solaires, soins amincissant, soins pour cheveux, soins pour enfants, roll on, lingettes démaquillantes, dentifrices, gels douche, savons, bains moussant, shampooings, styling.
- l'Ambiance: aérosols, sprays, diffuseurs électrique, lampes parfumées, bougies.
- les Produits nettoyants: détergents, nettoyants sols, lessives, assouplissants, lingettes, nettoyants vitres.

L'activité s'appuie sur les structures de production et de collecte de matières premières aromatiques du groupe (Ukraine, Comores) pour développer sa recherche créative. Particulièrement au fait des tendances des marchés étrangers à travers un réseau mondial de bureaux, relais et agents locaux, elle réalise environ 70% de ses ventes à l'exportation.

La qualité de ses produits, validée par la norme ISO 9001, répond à un processus strict de traçabilité.

6.1.1.1.4 Une offre naturelle et bio

A l'heure où les consommateurs réclament de l'écolo, du bien-être, de la sécurité, de l'authenticité dans une ère du « sans » (parfum, colorant, conservateur...), la volonté du groupe Orgasynth est de tirer parti de ces tendances actuelles de consommation autour du Naturel et du Bio en compositions parfumées et en arômes alimentaires.

Cette démarche déjà amorcée en interne depuis 2007 s'illustre actuellement avec une offre conséquente :

- En matières premières :
 - Huiles essentielles Bio issues de ses sites de production et de ses partenariats
 - Huiles essentielles retravaillées pour réduire leur teneur en allergènes, pour en diminuer la teneur en furocoumarines ou pour en abaisser les teneurs en safrol et en méthyleugénol
 - Huiles végétales Bio
 - Eaux florales Bio
- En spécialités avec des concentrés 100% naturels, à teneur réduite en allergènes et au pouvoir colorant ainsi que des complexes d'huiles essentielles revendiquant des propriétés cosmétiques
- En parfumerie avec des gammes développées récemment de parfums Naturels et de parfums Ecolabel particulièrement adaptées à la cosmétique et transposables en version Bio.

6.1.1.2 Approvisionnements

Les achats de matières premières, réalisés pour 3,7% en dollars, ont représenté environ 48% du chiffre d'affaires en 2008. Aucune matière première n'a un montant supérieur à 3% du total des approvisionnements.

Le plus gros fournisseur tiers de matières premières du groupe représente 5% du montant total des achats.

La politique menée par Orgasynth en matière d'approvisionnement est basée sur la recherche de sources alternatives pour tous les produits critiques et l'achat des principales matières premières chez de grands groupes internationaux. Pour les huiles essentielles, des accords pluriannuels assurent la pérennité des sources les plus importantes. La démarche d'assurance qualité pratiquée par Orgasynth conduit à une validation de chaque fournisseur quelle que soit son origine, après audit sur place des plus importants, et à un suivi régulier de la qualité des prestations.

6.1.1.3 Ventes

Le groupe comptait à fin 2008 une clientèle diversifiée et internationale d'environ 1200 clients.

En 2008, le premier client, auquel Orgasynth fournit plusieurs produits a représenté 3% du chiffre d'affaires total des Arômes et Parfums, les 20 premiers clients totalisant 29% du chiffre d'affaires consolidé.

Parmi ceux-ci figurent des clients de renommée mondiale : Firmenich, Givaudan, IFF, Mane, Novandie, Procter & Gamble, Servier, Symrise ...

Les ventes d'Orgasynth à l'export ont représenté au total en 2007, 60% du chiffre d'affaires contre 64% en 2007.

La majeure partie est réalisée en Europe, principalement en Allemagne, Royaume Uni, Belgique et Italie.

La part des ventes réalisées en dollars n'a représenté que 2,8% du chiffre d'affaires du groupe en 2008.

6.1.2 Nouveaux produits

Cf Activité de Recherche et Développement (chapitre 11)

6.2 Le marché des Arômes et Parfums

Pour 2008, les premières estimations de Leffingwell & Associés situent le marché des Arômes et Parfums à plus de 20 milliards de dollars (contre 19,8 milliards de dollars en 2007) avec une croissance en monnaies locales estimée à environ 3 à 3,5% (contre 4,5% en 2007)³.

La croissance est de 2-4%/an dans les pays développés et de 10%/an dans les pays en voie de développement tels que la Chine, la Turquie, la Russie, l'Ukraine et le Brésil⁴.

Rang	Société	Monnaie	Est. 2008		Est. 2008 Part de marché (%)
			Monnaies locales (en milliards)	En milliards de US dollars	
1	Givaudan	CHF	4,087	3,829	18,7
2	Firmenich	CHF	# 2,847	# 2,930	13,3
3	IFF	US\$	2,389	2,389	11,7
4	Symrise	€	1,320	1,837	9,0
5	Takasago	¥	123,97	1,366	6,7
6	Sensient	US\$	0,591	0,591	2,9
7	T. Hasegawa	¥	45,421	0,500	2,4
9	Frutarom	US\$	0,473	0,473	2,3
7	Mane	€	0,332	0,463	2,3
10	Robertet	€	0,303	0,422	2,1
	Top ten			# 14,586	# 71,2
	Autres			#5,913	# 28,8
	Marché total			# \$20,5	

Source Leffingwell

Les premières estimations pour 2009 sont nettement plus pessimistes avec un recul des ventes au niveau mondial estimé de 3 à 6%.

71% du marché, dominé par Givaudan, sont entre les mains de 10 entreprises (« top ten »). Présents sur les principaux marchés consommateurs que sont les Etats Unis, l'Europe de l'Ouest et le Japon, ils s'adaptent aux différences culturelles évidentes de goût et d'odeur de chaque région.

Les grands groupes multinationaux jouent l'effet de taille et de la synergie entre leurs différentes acquisitions.

Face à ces acteurs internationaux, on assiste aussi à la multiplication de petites et moyennes entreprises dont la croissance est parfois spectaculaire.

La caractéristique de ce marché est l'absence d'acteurs représentatifs de taille moyenne (75-100 millions de dollars). La majorité des sociétés ont une taille restreinte (moins de 50 millions de dollars), une production de niche et font l'essentiel de leur vente dans leur pays d'origine. Ces PME qui ont une stratégie de niches réalisent ce que les grandes structures ne peuvent plus se permettre pour des raisons économiques.

Les Etats-Unis représentent le plus gros marché producteur mais aussi consommateur. Cependant, la France, historiquement a été et demeure le plus gros producteur et exportateur de matières premières

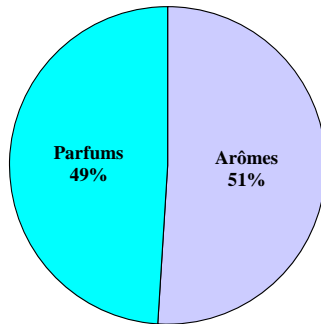
³ Source Leffingwell (www.leffingwell.com)

⁴ Source Frutarom

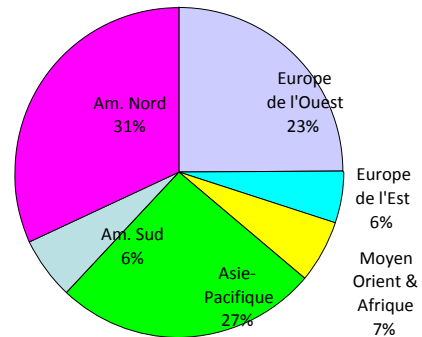
parfumantes qui alimentent les marchés des parfums et de la cosmétique.

D'autres pays comme le Brésil, la Chine, l'Inde et Singapour sont des acteurs particulièrement importants du négoce international des matières premières rentrant dans les compositions mais ils possèdent rarement les infrastructures leur permettant de fabriquer les produits finis.

Répartition du marché mondial
des arômes et parfums (données 2006)



Répartition géographique du marché



Le marché est segmenté de la façon suivante⁵ :

- les compositions et mélanges complexes : 71% (compositions aromatiques : 43%, compositions parfumantes : 28%)
- les huiles essentielles et extraits naturels : 16%
- les produits aromatiques de synthèse (« Aroma chemicals ») : 13%

Orgasynth via Orgarôme et Floressence est actuellement présent sur l'ensemble des segments.

Les principaux débouchés des fabricants d'arômes et d'huiles essentielles sont les marchés de :

- l'industrie agro-alimentaire,
- des parfums et cosmétiques,
- des produits de toilette et d'hygiène,
- de la détergence,
- des médicaments
- du tabac.

Orgasynth est fournisseur de l'ensemble de ces marchés à des degrés divers.

6.2.1. Le marché des arômes

Les arômes alimentaires représentent le plus important secteur au sein des additifs qui compte également les édulcorants, les conservateurs, les colorants et les émulsifiants.

Sur ce marché porteur, la concurrence est internationale et particulièrement active. Elle compte des sociétés multinationales (IFF, Symrise, Takasago, Givaudan, Mane, Robertet, etc.), qui visent les grands groupes industriels tels que Unilever et Nestlé, mais aussi des fabricants de plus petite taille.

Le premier débouché des arômes alimentaires est représenté par les boissons, suivies des produits de cuisson (biscuiterie, pâtisseries, snacks,...) des produits laitiers et des préparations alimentaires (épices, plats cuisinés,...)

⁵ Source SRI International 2000

Dans les boissons aromatisées qui connaissent en France un fort développement, l'arôme est un moyen de se démarquer pour le consommateur et la sophistication croissante des boissons entraîne un fort taux d'innovations aromatiques (bières aromatisées au rhum ou à la Téquila...). En moyenne, 35% des lancements⁶ utilisent des arômes naturels, ce phénomène étant moins marqué pour les boissons alcoolisées où l'accent est mis sur la pureté du brassage ou sur le procédé de distillation.

Un autre secteur important est celui du thé aromatisé, nettement plus développé que le café aromatisé qui rencontre toujours une résistance de la part des consommateurs dans de nombreux pays d'Europe. Toutes catégories confondues, les principaux arômes sont par ordre d'importance: citron, orange, pêche, pomme, fraise, raisin, framboise et vanille.

6.2.2 Le marché des huiles essentielles

Le marché européen des huiles essentielles doit faire face à une législation de plus en plus contraignante, avec un contrôle plus rigoureux de l'utilisation de ces produits dans l'industrie agroalimentaire, ainsi qu'à une réglementation plus sévère au niveau des appellations et marquages. De leur côté, les producteurs américains rencontrent une concurrence croissante des entreprises asiatiques, qui cassent les prix. De même, les huiles essentielles et oléorésines vendues sur le marché européen restent chères comparées à celles proposées sur les marchés asiatiques ou aux alternatives synthétiques. Ceci est cependant tempéré par le fait que les principaux fabricants du secteur alimentaire et des boissons recherchent de plus en plus des fournisseurs capables de les accompagner dans leurs développements et de leur fournir des produits sur mesure adaptés à leurs besoins.

Le service est un avantage concurrentiel important pour les producteurs occidentaux.

L'industrie mondiale des parfums est le principal demandeur d'huiles essentielles, avec 50 % des parts de marché. Cette industrie bénéficie d'une forte dynamique de croissance supérieure à celle des autres produits de consommation courante et, d'une façon plus générale, à celle de l'économie mondiale. L'augmentation du nombre de consommateurs, dont les besoins en produits d'hygiène et de soin sont complémentaires et évoluent selon le degré de développement de leur zone géographique, favorise la progression des différents marchés du secteur. La croissance est par ailleurs alimentée par des stratégies d'offres offensives : les fabricants maintiennent un rythme soutenu d'innovations, de promotion et d'animation de leurs marques et intensifient leur déploiement international.

Estimé à 170 milliards de USD (en prix de détail), le marché mondial des parfums et cosmétiques connaît une progression régulière de 4 à 7 % par an depuis 1995 (en monnaies locales)⁷. Cette croissance mondiale se révèle dynamique même si certains marchés semblent matures, apparemment peu extensibles (le Japon ou l'Allemagne) ou si certains segments apparaissent proches de la saturation (le soin visage ou le parfum).

6.2.3 Le marché des parfums et cosmétiques

En 2006, le marché mondial des parfums et cosmétiques a connu une croissance de 4,8 %⁸, soit sa plus forte croissance depuis 2000. Cette bonne performance masque d'importantes disparités. Au niveau géographique tout d'abord : alors que les nouvelles zones de consommation (Asie hors Japon, Europe de l'Est, Amérique latine) tirent la croissance du marché, celle-ci est relativement faible sur les marchés matures (Europe de l'Ouest, Amérique du Nord et Japon).

Au niveau produits ensuite : à titre d'exemple, le maquillage, la coloration capillaire et les parfums connaissent une croissance modérée tandis que les ventes de cosmétiques pour hommes et de soins de la peau sont soutenues.

⁶ Sources Datamonitor

⁷ Eurostaf, données 2001

⁸ Source Eurostaf

Les contraintes pesant sur les entreprises de parfums et cosmétiques sont importantes : forte intensité concurrentielle, offre abondante sur l'ensemble des segments du marché (693 parfums ont été lancés en 2006), arrivée à maturité des grands bassins de consommation, important pouvoir de négociation de la distribution, etc. Dans ce contexte, les groupes de parfums et cosmétiques cherchent à :

- pénétrer de nouveaux circuits de distribution. Estée Lauder, qui réalise près de 30 % de son chiffre d'affaires via les grands magasins américains, a ainsi fait de la diversification de sa distribution une priorité stratégique ;
- élargir leur offre (croissance interne et croissance externe) afin de mutualiser les risques et trouver des relais de croissance. En octobre 2006, le groupe Clarins a acquis 10 % du capital de la société Kibio afin de se renforcer sur la cosmétique bio ;
- soutenir l'offre produits par l'innovation (R&D) et la communication afin de se démarquer de la concurrence et conquérir du linéaire ;
- internationaliser leurs activités afin de trouver des relais de croissance aux marchés historiques ;
- rationaliser l'outil productif afin de gagner en efficacité et dégager des économies d'échelle ;
- optimiser la supply chain pour accroître la réactivité de la chaîne de valeur et accélérer la rotation des stocks.

Pour s'imposer sur le marché très concurrentiel des parfums et cosmétiques, les groupes doivent disposer d'une importante force de frappe financière. Afin de mutualiser les coûts, ils se sont lancés dans une course à la taille critique. Ceci d'autant que les acquisitions permettent de se renforcer rapidement sur un segment de marché, un circuit de distribution ou une zone géographique. La concentration du secteur des parfums et cosmétiques s'accélère. De nombreuses opérations majeures de croissance externe ont ainsi eu lieu acquisition de Wella (2003) et de Gillette (2005) par Procter & Gamble, rachat de Kanebo par Kao en 2005, rachat des parfums de luxe d'Unilever par Coty en 2005, rachat de The Body Shop par L'Oréal en 2006, etc. La concentration du secteur devrait se poursuivre dans les années à venir. YSL Beauté, dont les performances financières sont décevantes et qui ne dispose pas de la taille critique et du portefeuille de marques nécessaires pour s'imposer, pourrait devenir une cible, malgré les dénégations de son actionnaire, le groupe PPR.

Selon les données d'Euromonitor de novembre 2007, le marché des Parfums de luxe, au niveau mondial, se serait essoufflé en 2007 avec des tendances de croissance relativement faibles : +3.4% en 2006. En revanche, les Parfums Mass Market auraient enregistré une belle envolée, boostée notamment par les marchés émergents : Europe de l'Est +14.4%, Amérique Latine +12.1%. Avec plus de 800 lancements de parfums, recensés par le Consultant Fragrances Michael EDWARDS (chiffre mondial estimé pour l'année 2007) les nouveautés inspirées par les célébrités du monde du cinéma, de la musique ou des podiums, se font de plus en plus présentes. Même si certains analystes prévoient un essoufflement dans cette catégorie de nouvelles fragrances, il est évident que certaines célébrités ont aujourd'hui plus de notoriété que certains designers ou stylistes du passé et, par conséquent, à elle seule, cette notoriété peut propulser une nouvelle fragrance au sommet des ventes.

Progression du marché de la parfumerie fine en 2006

Zone	
Europe de l'Ouest	+2,6 %
Amérique du Nord	-0,5%
Amérique latine	+12,1 %
Europe de l'est	+14,4 %
Asie Pacifique	+4,5 %
Moyen Orient & Afrique	+8%

Représentant près d'un milliard d'euros, le marché français est sans conteste le marché de référence en parfums et continue à inspirer le reste du monde. Véritables créatrices de tendances, les marques de parfums françaises exportent leur compositions parfumées dans la quasi-totalité des pays.

Les marques de luxe tendent à communiquer de plus en plus sur leurs matières premières « rares » afin d'argumenter la valeur ajoutée de leurs parfums et distancer les trop nombreuses nouvelles références qui cannibalisent les « piliers » de la parfumerie française

Les marques de niche ou dites subversives, qui utilisent des circuits de distribution volontairement restreintes, s'installent durablement en jouant principalement sur les arguments « unique », « exclusif », « rare ».

6.2.3.1 Le marché de la cosmétique naturelle et bio

Au côté du marché de la cosmétique « classique », le marché de la cosmétique bio et naturelle enregistre une croissance de près de 40 % par an⁹, portée par la crainte induite par certains ingrédients chimiques présents dans les cosmétiques classiques et l'engouement des consommateurs pour les produits naturels. Le marché de la cosmétique naturelle qui ne représente encore qu'une niche (entre 3 et 4 % des ventes totales de cosmétiques) pourraient selon certains analystes représenter dans 5 ans, 30% du marché des cosmétiques. La France est le pays européen qui connaît la plus forte augmentation de la consommation de cosmétiques naturels et bio et où a eu lieu le plus grand nombre de lancements.

Le marché de la cosmétique bio et naturelle dispose d'un potentiel de croissance très élevé grâce :

- à la multiplication de l'offre ;
- au recrutement de nouveaux consommateurs ;
- à la montée en puissance des GMS et des réseaux sélectifs dans la distribution ;
- à l'élargissement de la consommation à d'autres segments que les produits de soins qui représentent encore 70 % des ventes en valeur ;
- aux investissements marketing désormais consentis par les marques qui croient à ce marché.

Jusqu'à présent dominé par des acteurs de taille modeste, à dimension quasi artisanale, le marché attire aujourd'hui les convoitises de puissants groupes notamment :

- les grands industriels de cosmétiques, en quête de relais de croissance et qui ont bien compris que la cosmétique bio n'était pas une mode mais bien une autre façon de consommer. Pour l'heure, ces acteurs ont privilégié des stratégies de croissance externe (cf. rachats de Sanoflore et The Body Shop par L'Oréal, prise de participation de Clarins dans Kibio, reprise de la marque Ojon par Estée Lauder...). Ces groupes disposent aussi de la force de frappe financière nécessaire pour lancer leurs propres lignes de cosmétiques naturels et les soutenir ;
- les GSA qui pénètrent le marché via leur MDD. Initié par Carrefour qui a lancé sous sa marque Carrefour Agir Bio une gamme de produits cosmétiques certifiés Ecocert, ce mouvement devrait se généraliser au sein de la grande distribution alimentaire qui a pour politique générale de développer ses MDD ;
- d'autres types de distributeurs qui présentent désormais des stands dédiés à la cosmétique bio sous marque propre tels que les réseaux de parfumerie comme Sephora ou les groupements de pharmaciens.

Pour tirer profit du dynamisme du marché et s'imposer dans ce contexte de plus en plus concurrentiel, les acteurs doivent relever plusieurs défis :

- se positionner comme un acteur légitime de la cosmétique naturelle à travers notamment une offre labellisée (Cosmébio, BDIH, etc.) et certifiée par un organisme reconnu. Des marques telles que Nuxe, Plante Système (Arkopharma) ou Origins ont ainsi lancé depuis peu une ligne de cosmétiques biologiques en complément de leurs produits naturels ;

⁹ Etude EUROSTAF

- se poser en alternative aux grandes marques de cosmétiques conventionnels via une offre large et profonde répondant aux différents besoins de la clientèle (pénétration de nouveaux segments produits, hypersegmentation des gammes, développement de formulations galéniques innovantes, etc.) ;
- étendre rapidement leur distribution. Si, pour la plupart des marques, les pharmacies et parapharmacies ont constitué une porte d'entrée sur le marché (caution médicale), le potentiel des circuits sélectifs (grands magasins et parfumeries) ne peut être ignoré alors que les produits naturels se démocratisent. La vente directe via l'ouverture de boutiques porte-drapeau et le développement d'un site de vente en ligne constituent également un mode de distribution alternatif auquel recourent de nombreuses marques (cf. Caudalie, Phyt's, Weleda, etc.), leur permettant d'accroître leur notoriété et leur visibilité.

Les trois grandes familles d'ingrédients utilisés pour la cosmétique naturelle sont les huiles essentielles, les huiles végétales, et les eaux florales.

6.3 Evènements exceptionnels ayant influencé les principales activités et/ou principaux marchés

En juin 2008, ORGASYNTH a racheté la société française AGIPAL spécialisée dans les huiles essentielles et les matières premières aromatiques depuis 1962. Outre son savoir-faire et ses compétences reconnues sur les marchés de la parfumerie, de la cosmétique et de l'alimentaire, l'acquisition d'Agipal vient compléter le portefeuille produits d'Orgasynth par l'apport d'huiles essentielles, de complexes d'huiles essentielles 100% pures et naturelles mais également d'huiles végétales, d'eaux florales et de spécialités inexistantes au sein d'Orgasynth.

En octobre 2008, ORGASYNTH a senti les premières répercussions de la crise financière mondiale qui se sont tout d'abord manifesté au sein de la filiale anglaise.

6.4 Concurrence

Bien que n'étant pas véritablement des concurrents d'Orgasynth compte tenu de leur taille et de leurs contraintes imposées par leur structure, notamment vers les services aux clients et de taille moyenne ou petite, une dizaine d'entreprise domine le marché mondial (voir 6.2.1).

Selon les secteurs d'activité, les concurrents les plus fréquemment rencontrés par Orgasynth sont:

Société	Pays	CA 2007 (en M€) ¹⁰	Secteur
ARGEVILLE	France	23,4	Compositions parfumées
BIOLANDES	France	38,0	Matières premières
EXPRESSIONS PARFUMÉES	France	34,0	Compositions parfumées
IBERCHEM	Espagne	ND	Matières premières – Compositions parfumées
NACTIS	France	ND	Matières premières – Compositions parfumées et aromatiques
TECHNICO FLOR	France	8,2	Matières premières – Compositions parfumées et aromatiques
PARFEX	France	11,2	Compositions parfumées
PAYAN BERTRAND	France	ND	Compositions parfumées
REYNAULT	France	37	Matières premières

6.5 Eléments sur lesquels est fondée toute déclaration concernant la position concurrentielle du groupe

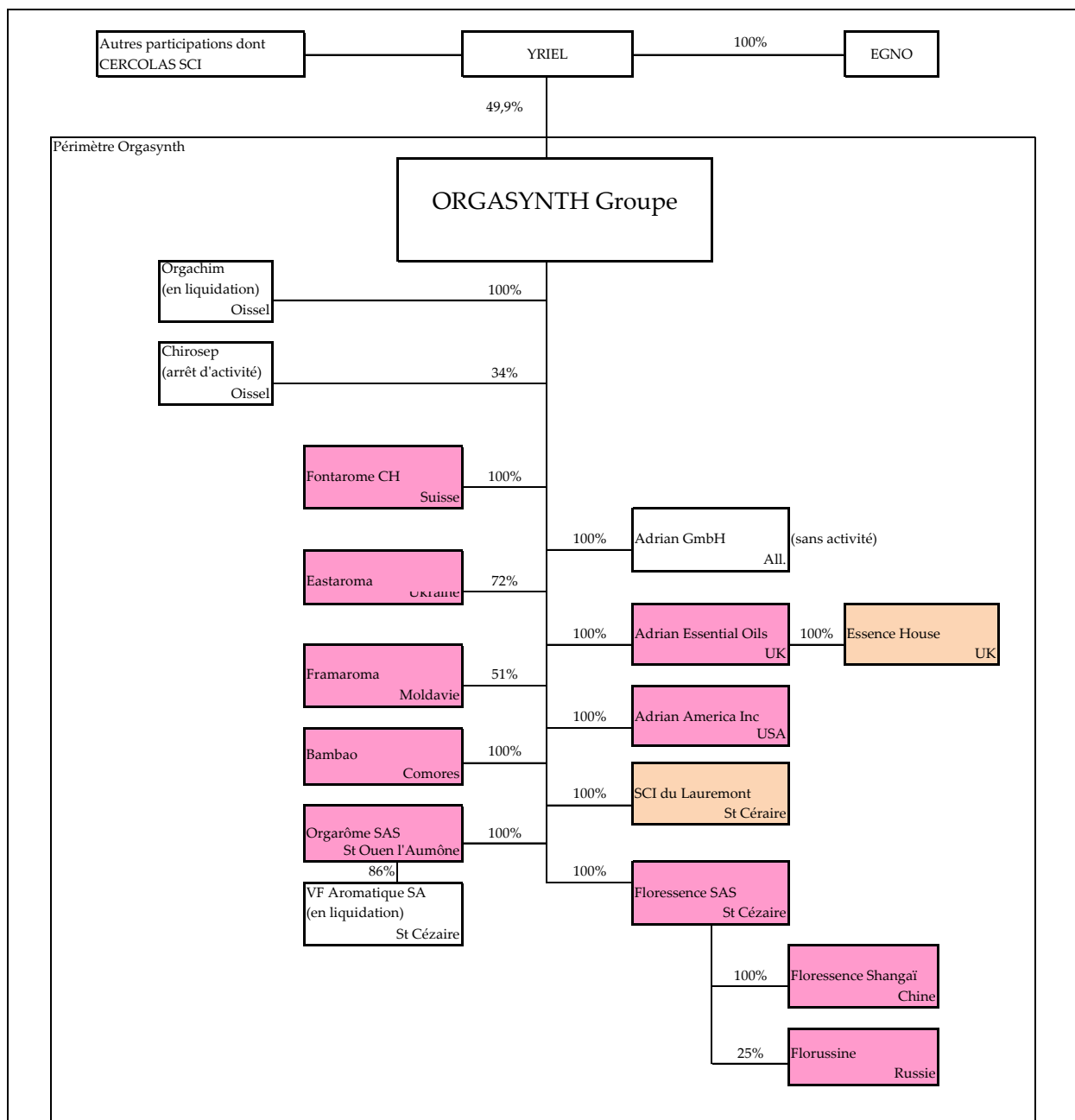
Les sources sur lesquelles sont fondées les déclarations concernant la position concurrentielle du groupe sont mentionnées en bas des pages concernées (Cf. 6.2.1, 6.4).

¹⁰ Source : www.sociétés.com

7 ORGANIGRAMME

7.1 Organigramme du Groupe

A la date d'enregistrement du présent document, l'organigramme du groupe est le suivant :



7.1.1 Modifications apportées dans l'organigramme juridique d'Orgasynth en 2007 et 2008

Le 13 juillet 2007, Orgasynth a cédé à Argos Soditic, ses sociétés de Chimie Fine et Colorants : Orgapharm, Orgasynth Industries, All'Chem, Synthexim, Steiner et Steiner Finances soit 339 salariés au total.

En Décembre 2007, le Groupe Orgasynth a décidé de réunir sous une seule entité ses filiales Adrian Industries et Fontarôme, constituant le pôle arômes et huiles essentielles du groupe. Cette opération a consisté en :

- une reconstitution des capitaux propres des 2 filiales grâce à une augmentation de capital d'Adrian Industries pour 2 000 K€,
- suivie d'une cession pour un euro de la société Fontarôme à la société Adrian Industries compte tenu de capitaux propres proches de zéro,

en vue de la réalisation d'une TUP début 2008 par Adrian Industries sur Fontarôme (transmission universelle du patrimoine de la société Fontarôme au profit de la société Adrian Industries du fait de la détention de 100 % du capital social) à l'issue du délai d'opposition des créanciers de Fontarôme, et l'adoption par Adrian Industries de la nouvelle dénomination Orgarôme.

En décembre 2007, Orgasynth SA a racheté à la SC YRIEL 51% du capital de la société Adrian essential Oils (AEO) moyennant le prix total de 810 K€ que la SC Yriel avait racheté en juillet 2006 à la société Adrian Industries pour cette même valeur afin de soutenir Adrian Industries dans la mise en place de son plan de continuation.

Afin de détenir l'intégralité des parts de la société, Orgasynth a également racheté à la société ADRIAN INDUSTRIES 49% du capital de la société moyennant le prix de 778 K€.

En décembre 2007, Orgasynth a racheté à Adrian Industries la totalité des actions de la société ADRIAN AMERICA Inc, pour un euro.

En décembre 2007, le GIE Orgasynth Finances a été dissout.

Le groupe Orgasynth assurera désormais le suivi de la Trésorerie des filiales et la gestion de leurs excédents dans le cadre d'une convention de gestion de trésorerie.

En décembre 2007, la société PCMA Flor, détenue à 43% par Orgasynth et à 57% par Floressence a été dissoute compte tenu de sa chute d'activité.

En décembre 2007, Adrian Industries a cédé sa participation dans la SA PLANTES AROMATIQUES DU DIOIS, société de production, transformation et commercialisation d'épices, de plantes à parfum aromatiques et médicinales biologiques (au prix de 968 K€).

En janvier 2008, le groupe a réalisé une transmission universelle de patrimoine de Fontarôme à Adrian Industries, à l'issue du délai d'opposition des créanciers de Fontarôme, le nouveau pôle prenant le nom d'Orgarôme.

En juin 2008, le groupe Orgasynth a acquis la société française Agipal, spécialisée dans les huiles essentielles et les matières premières aromatiques depuis 1962.

En juin 2008, Orgasynth SA a cédé ses participations de 25% dans la SA Color et de 51% dans la SCI Color Immobilier pour un montant de 290 K€

En septembre 2008, Orgasynth a réuni sous une seule entité ses filiales Orgarôme et Agipal, constituant le pôle arômes et huiles essentielles du groupe. Cette opération a consisté en une transmission universelle du

patrimoine de la société Agipal au profit de la société Orgarôme du fait de la détention de 100 % du capital social à l'issue du délai d'opposition des créanciers d'Agipal

7.1.2 Modifications apportées dans l'organigramme juridique d'Orgasynth postérieurement à 2008

En janvier 2009, Orgasynth a racheté à un de ses deux associés minoritaires 7% des parts de Eastaroma portant son pourcentage de détention à 72%.

7.2 Organisation du Groupe et rôle de la holding

Orgasynth SA est le holding du groupe et n'exploite, en conséquence, pas directement d'activités opérationnelles ou industrielles. Elle détenait directement ou indirectement l'ensemble des participations formant le groupe Orgasynth, soit 11 sociétés entrant dans le périmètre de consolidation 2008, dont la liste figure en annexe des comptes consolidés.

Orgasynth SA entretient avec ses filiales des relations de type « Mère-Filles ». Elle assure :

- directement le suivi de la trésorerie des filiales et la gestion de leurs excédents dans le cadre d'une convention de gestion de trésorerie,
- des services communs dans le cadre de conventions d'assistance technique mises en place depuis le 1er novembre 1996,
- l'octroi de garanties dans le cadre de certains financements au bénéfice de ses filiales,
- la centralisation des risques de change et des risques de taux du groupe,
- la gestion de l'intégration fiscale française.

Ses ressources proviennent des dividendes versés par ses filiales et des prestations de service qui leur sont facturées.

En 2008, son chiffre d'affaires s'est établi à 1 037 K€ :

- 769 K€ : Refacturation en fonction du chiffre d'affaires des filiales, des charges de la Direction Générale, Direction de Production, Direction Commerciale et Direction de la Recherche.
- 20 K€ : Sous location de bureaux à Orgapharm
- 248 K€ : Prestations du service Ressources Humaines et Paie, du service informatique et du service comptable.

7.3 Liste des filiales à la date de l'enregistrement du document de référence

Liste des sociétés consolidées :

SOCIETES	SIEGE SOCIAL	N° SIREN	METHODE DE CONSOLIDATION	% D'INTERETS
ORGASYNTH	25-27 rue de la Clef 75005 PARIS	341 267 573	IG	100,00%
ORGAROME	66 avenue du Château Z.I. du Vert Galant 95310 SAINT OUEN L'AUMONE	439 465 568	IG	100,00%
ADRIAN ESSENTIEL OILS	N° 1 essence house Grabtree road Thorpe Industrial park EGHAM SURREY (GB)		IG	100,00%
ESSENCE HOUSE	N° 1 essence house Grabtree road Thorpe Industrial park EGHAM SURREY (GB)		IG	100,00%
ADRIAN AMERICA INC	1443 Pinewood Street RAHWAY NJ 07065 U.S.A.		IG	100,00%
BAMBAO TROPIKAL	Bambao ANJOUEN (Comores)		IG	100,00%
FLORESSENCE	ZA La Festre Sud 06780 St Cezaire/ Siagne	335 171 989	IG	100,00%
S.C.I. DU LAUREMONT	ZA La Festre Sud 06780 St Cezaire/ Siagne	394 942 700	IG	100,00%
FLORESSENCE Shanghai	1269 Jinhu road Jinhu EPZ Pudong 201206 SHANGHAI CHINE		IG	100,00%
EASTAROMA S.A.R.L.	20 rue Zavodskaya 67840 Village Molodejnyé District d'Ovidiopol Région d'Odessa UKRAINE		IG	72%
ICS FRAMAROMA SRL	str D Schinoasei 41 MD 2019 mun Chisinau MOLDAVIE		IG	51,00%

Variation de périmètre

Des sociétés sont sorties du périmètre au cours de l'exercice 2008 pour les motifs suivants :

- Cessions des titres = SA Color et SCI Color Immobilier
- Non significatives = Floroussine et Fontarome Suisse (IFRS 1)
- Liquidation = Orgachim, VF Aromatique, Adrian GMBH et Chirosep

Le groupe Orgasynth n'exerce plus sur ces quatre dernières sociétés d'influence notable, ni de contrôle.

La réalisation de la transmission universelle de patrimoine de Fontarôme à Adrian Industries a donné un nouveau pôle prenant le nom d'Orgarôme.

La société Agipal est entrée en juin 2008 dans le périmètre et une transmission universelle de patrimoine a été réalisée au 01 octobre 2008 avec Orgarome.

8 PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS

8.1 Le patrimoine immobilier

Sites	Superficie des terrains (m ²)	Surface des bâtiments (m ²)	Taux d'utilisation des bâtiments
Orgarôme	14 000	6 000	100%
Floressence	7 371	2 160	100%

- Floressence est locataire de la SCI du Lauremont (qui détient les terrains) détenue à 100% par Orgasynth
- Orgarôme (anciennement Adrian Industries) est locataire de la SCI Cercolas qui a conclu en 2003 un contrat de crédit bail avec la société FRUCTICOMI.

Orgarôme ne possède pas de patrimoine immobilier.

SCI en relations contractuelles avec le groupe Orgasynth

	Actionnaires	Actif	Locataires	Conditions des baux
SCI Cercolas	SARL Yriel	Terrains et bâtiments sous contrat de crédit bail conclu avec Fructicomi	Orgarôme	Contrats conclus à des conditions de marché

8.1.1. Floressence

Historique : Ancrée depuis 3 générations en Pays grassois, la société FLORESSENCE a rejoint le groupe ORGASYNTH en janvier 2005.

Nature des produits : compositions parfumées

Technologies : chromatographie, spectrographie de masse, formulation, mise en application, extraction...

Marchés aval concernés : parfumerie fine, cosmétique, parfumerie technique et fonctionnelle

Outils de production : un équipement nouvelle génération comprenant des robots pour la création et le développement de compositions adaptées aux attentes des clients :

- Roxane
- Contexa

De 1kg à plusieurs tonnes

Outils de pesée des échantillons: Roxy

Agrément qualité : ISO 9001V2000

Protection de l'environnement : traitement des déchets (DIS= Déchets Industriels Spéciaux - DIB=Déchets Industriels banals)

8.1.2.Orgarôme

Historique : Créée en 1939, la société ADRIAN Industries a été reprise par ORGASYNTH en octobre 2001. Installée à Aix en Provence, la société a emménagé à Saint-Ouen-l'Aumône sur le site de Fontarôme en juin 2006. Fontarôme, achetée au groupe SERVIER appartenait au groupe ORGASYNTH depuis le 1er janvier 2003. Fontarôme a été cédée en décembre 2007 à Adrian Industries en vue de la réalisation d'une TUP début 2008 par Adrian Industries (transmission universelle du patrimoine de la société Fontarôme au profit de la société Adrian Industries du fait de la détention de 100 % du capital social) à l'issue du délai d'opposition des créanciers de Fontarôme. En janvier 2008, Adrian Industries a pris la nouvelle dénomination «Orgarôme».

Nature des produits : conception, fabrication et distribution d'arômes sucrés, salés, extraits de plantes ; préparation, assemblage et commercialisation d'huiles essentielles et autres matières premières aromatiques (concrètes, absolues...)

Technologies matières premières :

- Analyse systématique des huiles essentielles (Chromatographie en Phase Gazeuse, Spectrométrie de masse, colonne chirale), dosage des allergènes,
- Distillation, fractionnement des essences et des matières aromatiques
- Extraction de matières végétales aromatiques,

Technologies arômes :

- Production d'arômes liquides, d'émulsions
- Production d'arômes en poudre,
- Granulation, atomisation

Marchés aval concernés : industrie alimentaire, pharmacie, nutrition animale, parfumerie fine, cosmétique, aromathérapie, détergence.

Matériel :

- mélangeurs poudre en ligne
- mélangeurs liquide en ligne
- émulsionneur/homogénéisateur
- tours d'atomisation
- granulateur

Atelier de composition de matières premières

Atelier d'extraction

Colonnes de rectification

Cuve de mise en communelle

Appareillage de filtration et centrifugation en continu

Ligne de remplissage

Etuves pour produits solides ou pâteux

Equipements spéciaux : tours de distillation, réacteurs, déterpeneurs, contrôle colorimétrique, laboratoire physico-chimique (mesures physiques : densité, indice de réfraction, pouvoir rotatoire et mesures chimiques : indice d'acide, indice de peroxyde, teneur en phénol, teneur en aldéhyde, teneur en ester).

Surface totale : 14 000 m²

Usine actuelle : 4 360 m² (bâtiment industriel) et 1 500 m² (bâtiment administratif)

Stockage : 2 160 m²

Etablissement classé : oui, soumis à autorisation préfectorale

Agrément qualité : ISO 9001 (V2000), agrément vétérinaire pour la fabrication et la commercialisation de substances aromatiques dans le secteur de l'alimentation animale.

Protection de l'environnement : Tri sélectif des déchets (DIB-DIS), autocontrôle des rejets liquides et atmosphériques (mesure de DBO-DBO) et lavage des rejets gazeux.

8.1.3 Filiales étrangères

Parmi les filiales étrangères du groupe, seule Adrian Essential Oils (AEO) est propriétaire de ses locaux via sa filiale Essence House. Ces locaux de 1630 m² sont situés sur un terrain de 3300 m²

8.2 L'environnement

Concernant l'utilisation des outils de production, le groupe Orgasynth gère ses installations conformément aux réglementations environnementales en vigueur, en particulier en ce qui concerne les rejets dans l'air, les rejets aqueux, la loi sur le bruit, la loi sur l'utilisation de l'eau,.... La maîtrise des sous-sols est suivie par des mesures régulières dans des piézomètres et les résultats obtenus sont communiqués aux DRIRE concernées selon des fréquences préalablement définies par ces DRIRE.

Le site d'Orgarôme est soumis à autorisation mais n'est pas SEVESO et celui de Floressence est en simple déclaration d'exploiter.

Les législations particulières, telles que celle concernant l'amiante, la légionellose ou le pyralène des transformateurs sont appliquées.

9 EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT

9.1 Situation financière

La situation financière du groupe Orgasynth à fin 2008 est décrite et analysée dans les chapitres 3.2 et 20.1.2 paragraphe A.1.2.2.

Suite à la vente des divisions Chimie Fine et Colorants en juillet 2007, le Groupe s'est retrouvé excédentaire en trésorerie à partir du second semestre 2007.

A la date du 31 décembre 2008, la trésorerie globale du groupe représente 21 M€ dont 17 M€ sont placés en certificats de dépôt à taux fixe.

D'autre part, le groupe détient des actions classées en actifs financiers courants pour une valeur de 5M€ au 31/12/2008.

9.2 Résultat d'exploitation

9.2.1 Facteurs importants ayant influé sensiblement sur le revenu d'exploitation

9.2.1.1 Résultat opérationnel consolidé

Le résultat opérationnel 2007 a été retraité des sociétés vendues en juillet 2007 et de celles déconsolidées en 2008.

L'exercice 2008 se traduit par un déficit opérationnel de 3 463 K€ à comparer au déficit opérationnel de 1 055 K€ pour 2007.

Deux éléments importants ont influé sur ce résultat 2008 :

- La baisse du chiffre d'affaires de 31 276 K€ à 29 444 K€
- La provision de 2 345 K€ constatée pour dépréciation du goodwill de Floressence.

Au 30 juin 2009, le résultat opérationnel s'établit à -1 918 K€ contre -585 Ke au 1^{er} semestre 2008 (Cf chapitres 20.2.2.2 et 20.2.3).

9.2.1.2 Résultat d'exploitation d'Orgasynth SA

Au 31 décembre 2008, les charges d'exploitation d'Orgasynth SA se sont élevées à 3 982 K€ contre 4 816 K€ en 2007. La baisse importante de ces charges tient au fait que 2007 englobait les charges concernant les divisions Chimie Fine et Colorants sur les 6 premiers mois.

A l'inverse, une provision de 545 K€ a été passée en 2008 concernant la garantie de passif accordée à Axyntis (repreneur du pôle Chimie Fine et Colorants).

Au 30 juin 2009, le résultat d'exploitation d'Orgasynth SA s'est élevé à -623 K€ (Cf chapitre 20.2.2.5).

9.2.1.3 Résultats d'exploitation des filiales d'Orgasynth SA

Les résultats d'exploitation des filiales à fin 2008 sont décrits au chapitre 20.1.2 paragraphe A5.

9.2.2 Facteurs ayant influé sensiblement sur le chiffre d'affaires

Comme mentionné au chapitre 9.2.1.1, le chiffre d'affaires 2007 de 67 329 K€ a été retraité des sociétés vendues en 2007 et de celles déconsolidées en 2008.

D'autre part, le chiffre d'affaires 2008 comprend l'activité de la société Agipal, rachetée par le groupe en juin 2008 et intégrée au sein de la société Orgarôme via une transmission universelle de patrimoine en octobre 2008.

Le chiffre d'affaires retraité de 31 276 K€ a baissé en 2008 à 29 444 K€, baisse principalement imputable à l'activité des filiales étrangères et au secteur des compositions parfumées.

Concernant la société Orgasynth SA, ses ressources proviennent des prestations de service facturées à ses filiales.

En 2008, le chiffre d'affaires d'Orgasynth SA s'est élevé à 1 037 K€ contre 2 600 K€ en 2007, cette baisse s'expliquant par la sortie du périmètre de facturation des sociétés de Chimie Fine et Colorants.

Le chiffre d'affaires net de 1 037 K€ comprend :

- 769 K€ : Refacturation en fonction du chiffre d'affaires des filiales, des charges de la Direction Générale
- 20 K€ : Sous location de bureaux
- 248 K€ : Prestations du service Ressources Humaines et Paie, du service informatique et du service comptable. Au 1^{er} semestre 2009, des déstockages chez les clients, la diminution de la taille de leurs commandes et la suspension de certains de leurs projets de développement ont fortement pénalisé l'ensemble des ventes qui se sont élevées à 13 541 K€ contre 15 179 K€ au 1^{er} semestre 2008 (Cf chapitres 20.2.2.2 et 20.2.3).

9.2.3 Facteurs de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influé sensiblement de manière directe ou indirecte sur les opérations du groupe Orgasynth

Néant.

10 CAPITAUX PROPRES ET ENDETTEMENT

10.1 Financement permanent

Au 31 décembre 2008, la situation relative aux capitaux du groupe est décrite au chapitre 20.1.1.2.3 «Tableau des capitaux propres ».

Les capitaux propres qui se montaient à 31 679 K€ au 31 décembre 2006 se sont élevés à 50 771 K€ fin 2007 et à 45 943 K€ fin 2008.

Ces variations sont dues :

- Au titre de 2007, au résultat de la période pour 20 131 K€ et à la baisse des minoritaires pour 1 039 K€.
- Au titre de 2008, au résultat de la période pour -5 087 K€, aux dividendes pour -804 K€ et aux variations de périmètre pour 1 063 K€.

A fin décembre 2008, les capitaux propres part du groupe s'élevaient à 45 943 K€ :

	K€
Capital social	4 853
Réserve légale	485
Primes d'émission	4 741
Primes de fusion	3 425
Autres réserves	32 344
Capitaux propres part du groupe	45 848

Au 30 juin 2009, la situation relative aux capitaux du groupe est décrite au chapitre 20.2.2.3. Les capitaux propres étaient de 45 199 K€.

10.2 Flux de trésorerie

La trésorerie globale du Groupe s'est dégradée de 5 238 K€ en 2008 compte tenu principalement de l'augmentation du besoin en fonds de roulement à hauteur de 2 407 K€ et des flux liés aux investissements pour 1 748 K€.

La situation de trésorerie au 30 juin 2009 est décrite aux chapitres 20.2.2.4 et 20.2.3.

10.3 Conditions d'emprunt et structure de financement

Les conditions d'emprunt et la structure de financement du groupe Orgasynth sont décrites au chapitre 20.1.1.2.5 paragraphes 5.13, 5.14 et 6.4.

Le groupe n'a mis en place aucun nouvel emprunt en 2008.

Les emprunts moyen et court terme existants au 31 décembre 2008 s'élevaient à 1 721 K€ et concernent l'immobilier des filiales Essence House et SCI du Lauremont.

L'endettement financier net au 31 décembre 2008 était le suivant :

	K€
Trésorerie	3 846
Equivalents de trésorerie	0
Titres de placement	17 125
Liquidités	20 971
Créances financières à court terme	8 617
Dettes bancaires à court terme	337
Part à moins d'un an des dettes à moyen et long termes	96
Autres dettes financières à court terme	310
Dettes financières courantes à court terme	744
Endettement financier net à court terme	- 28 844
Emprunts bancaires à plus d'un an	1 721
Obligations émises	0
Autres emprunts à plus d'un an	29
Endettement financier net à moyen et long termes	1 750
Endettement financier net	- 27 094

Durant le 1er semestre 2009, Orgasynth SA a remboursé par anticipation l'emprunt bancaire contracté par Essence House.

11 RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES

11.1 Recherche et développement

Cf paragraphe A4 du rapport de gestion 2008

11.2 Brevets et licences

Le groupe dispose d'un seul brevet déposé en France et à l'international en 2001. Ce dernier est protégé pendant 20 ans à compter de sa date de dépôt.

Le groupe n'a reçu ni donné aucune licence de fabrication.

12 INFORMATIONS SUR LES TENDANCES

12.1 Principales tendances ayant affecté les ventes et les stocks, coûts et prix de vente depuis la fin du dernier exercice

La crise économique s'est traduite en 2009 par un tassement des ventes ainsi qu'un fort déstockage chez les clients et un report des projets de développement. On assiste depuis le début d'année 2010 à une amélioration de l'activité sur les matières premières et compositions parfumées, moins sensible sur les arômes.

12.2 Tendances et perspectives de la Société

RAPPORT D'ACTIVITE DU 4^{EME} TRIMESTRE 2009 (15 février 2010)

Le groupe Orgasynth informe ses actionnaires, conformément à la réglementation en vigueur, de son activité au cours du 4^{ème} trimestre de l'exercice 2009.

Opérations et évènements marquants du trimestre

Signature d'un protocole d'accord concernant le report du Crédit Vendeur avec Axyntis

Le groupe Axyntis s'est trouvé dans l'impossibilité de respecter son calendrier de remboursement du Crédit Vendeur (2 M€ hors intérêts) contracté auprès d'Orgasynth lors de la reprise des divisions Chimie Fine et Colorants. Dans ce contexte, en décembre dernier, Orgasynth a signé un protocole avec Axyntis. Compte tenu des nouvelles conditions de remboursement, Orgasynth devra envisager le provisionnement d'une grande partie de cette créance.

Vente d'une partie du portefeuille d'actions

En octobre 2008, compte tenu de l'effondrement de certaines banques, la Direction avait préféré, par prudence, placer une partie de sa trésorerie en actions et diversifier ses placements en profitant de la valorisation particulièrement basse de certaines valeurs du CAC 40.

La vente au dernier trimestre de certaines actions du portefeuille dans un contexte boursier favorable a permis au groupe de dégager une plus-value compensant largement les dépréciations constatées fin 2008 sur ces mêmes actions.

Evolution de l'activité

En milliers d'euros	2009	2008
1er trimestre	6 890	7 263
2ème trimestre	6 651	7 916
3ème trimestre	6 987	7 470
4ème trimestre	6 948	6 795
Chiffre d'affaires annuel consolidé	27 476*	29 444

*provisoire

Au 4^{ème} trimestre 2009, les ventes d'Orgasynth ont représenté un chiffre d'affaires de 6 948 K€ contre 6 795 K€ au 4^{ème} trimestre 2008 (soit +2,3%).

La reprise d'activité constatée depuis septembre 2009 a permis de terminer l'année avec un chiffre d'affaires en baisse de 6,7% par rapport à l'an passé contre un retrait constaté de 10,8% en données semestrielles.

Les arômes qui s'étaient bien tenus sur le 1^{er} semestre terminent l'année en baisse de 6,4% (-6,8% sur le dernier trimestre).

Les ventes de matières premières ont chuté globalement sur 2009 de 12,4%. Cependant la fin du déstockage chez certains clients et la reprise de certains projets de développement a permis de redresser les ventes sur le dernier trimestre avec une baisse réduite à -1,6% par rapport à la même période de 2008.

Grâce à une nette reprise sur le dernier trimestre (+11,1%), les compositions parfumées en léger recul de 2,0% sur l'année se sont globalement bien tenues dans un contexte économique fortement dégradé.

Transactions avec les parties liées

Aucune nouvelle convention réglementée significative n'a été conclue au 4^{ème} trimestre 2009.

Perspectives pour l'année en cours

Malgré la reprise constatée depuis septembre 2009, les performances annuelles d'exploitation du groupe pâtiront de la conjoncture économique mondiale qui a affecté particulièrement les Matières premières dès le début d'année.

D'autre part, Orgasynth continue d'être impacté par le non-respect des délais de paiement d'une partie de la clientèle étrangère.

La structure financière actuelle du groupe lui permet d'envisager l'acquisition d'activités complémentaires sur les marchés des arômes et parfums.

La société envisage toujours d'utiliser sa trésorerie actuelle pour des opérations de croissance externe dans ses domaines d'activité (la 1^{ère} ayant été le rachat d'Agipal en juin 2008) et n'envisage pas de l'utiliser pour le rachat des minoritaires.

Le 14 septembre 2009, le Groupe a annoncé son projet de reprise, par l'intermédiaire de sa filiale Orgarôme, du pôle Matières Premières du laboratoire Sanoflore, situé dans la Drôme, berceau du Bio et 1^{er} département producteur en France. L'opération de reprise a été finalisée le 17 mars 2010.

Orgasynth déjà présent sur le marché des matières premières Bio à travers ses filiales de production en Ukraine et aux Comores confirme sa volonté de devenir un acteur important de la filière Bio.

Cette opération porte sur le rachat du fonds de commerce lié à l'activité de distillerie, d'herboristerie et de fournitures de matières premières aromatiques naturelles conventionnelles ou Bio de Sanoflore comprenant :

- le matériel, les machines et équipements nécessaires à l'exploitation,
- la clientèle attachée au fonds de commerce,
- les contrats de travail des 6 salariés affectés au fonds de commerce,
- les contrats, engagements, accords et propositions commerciales liés à l'exploitation du fonds de commerce,
- et les stocks de marchandises.

L'intégration du pôle Matières Premières de Sanoflore apporte un chiffre d'affaires d'environ 1.6 million d'euros à Orgarôme et lui permet de :

- acquérir une position de producteur de matières premières biologiques dans la Drôme au travers d'un partenariat stratégique à long terme avec la Sica Bio Plantes, une des principales structures collectives agricoles en plantes à parfums biologiques. Les relations étroites et durables définies entre la Sica Bio Plantes et Orgarôme permettront prochainement l'obtention d'un agrément bio solidaire ;
- construire une très large gamme d'huiles essentielles, d'hydrolats et de spécialités d'herboristerie Bio. Le savoir-faire en matière de sourcing international de l'équipe du pôle Matières Premières, issue de Sanoflore complètera les positions des producteurs Bio du groupe Orgasynth aux Comores et en Ukraine ;
- se doter d'une distillerie dédiée à la production d'huiles essentielles et d'hydrolats biologiques, située au sud du Vercors. Cet outil permettra de poursuivre et d'amplifier les travaux de développement menés par le pôle Matières Premières issu de Sanoflore, avec l'appui des équipes de développement d'Orgarôme ;

- conclure un contrat de fourniture de produits Bio avec Sanoflore, grâce aux compétences en sourcing d'Orgasynth ;

Orgarôme s'attachera tout particulièrement à accompagner ses clients dans leurs démarches de développement dans le domaine des cosmétiques, des parfums et des arômes naturels et Bio.

Orgasynth a signé parallèlement avec L'Oréal, propriétaire de Sanoflore, une convention de partenariat de recherche qui implique l'ensemble des métiers du groupe Orgasynth : le sourcing et la transformation des matières premières, le parfumage et l'aromatisation de certains produits.

13 PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE

La société n'entend pas faire de prévisions ou d'estimations de bénéfices.

Les informations prospectives figurant dans le document sont des objectifs fixés par la Direction Générale du groupe.

14 ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION, DE SURVEILLANCE ET DE DIRECTION GENERALE

14.1 Conseil d'Administration

Composition :

- Monsieur Emmanuel ALVES, Président et Directeur Général
- Madame Carole ABDELLI, Directrice Générale Déléguée et fille de M. ALVES
- Monsieur Richard MICHALAK, Directeur Financier
- Monsieur Bernard POMMIER, administrateur extérieur

Expérience, autres mandats ou fonctions exercés

Membres	Expérience	Autres mandats ou fonctions exercées
<p>Emmanuel ALVES né à Vitry Sur Seine (94) le 21/03/35 Début de mandat : 13/06/2002 Fin de mandat : 2014</p>	<p>Président du groupe Orgasynth qu'il a fondé en 1987</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ingénieur chimiste de formation, • a débuté sa carrière en 1950 chez RHONE POULENC où il a effectué l'ensemble de son parcours professionnel jusqu'en 1987. Il y a occupé différents postes en laboratoire et à la production et a également été en charge successivement pour le département « Chimie Pharmaceutique », de la planification des productions, de la gestion des prix de revient, de la gestion des stocks, de l'achat de matières premières stratégiques et des investissements industriels. 	<ul style="list-style-type: none"> • Président Directeur Général de la SA ORGASYNTH • Président des SAS ORGAROME, ORGACHIM, FLORESSENCE, EGNO • Gérant de la SARL YRIEL et des SCI CERCOLAS et du LAUREMONT • Représentant permanent de la SAS ORGAROME dans la SA TROPIKAL
<p>Carole ALVES, épouse ABDELLI née à Charenton (94) le 17/01/1965 Début de mandat : 13/06/2002 Fin de mandat : 2014</p>	<p>Responsable de la Communication financière, du juridique et des RH</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pharmacienne de formation, • a suivi un cursus 3^{ème} cycle à HEC avant de rejoindre les laboratoires BOUCHARA comme chef de produit en 1992 puis le groupe familial en 1995 au poste actuellement occupé. 	<ul style="list-style-type: none"> • Directeur Général Délégué Administrateur de la SA ORGASYNTH
<p>Richard MICHALAK né à Sanvignes le 21/11/1950 Début de mandat : 29/01/2008 Fin de mandat : 2014</p>	<p>Directeur financier du groupe Orgasynth depuis fin 1997</p> <ul style="list-style-type: none"> • Diplômé de l'Institut d'Administration des Entreprises de Dijon, il a occupé de 1975 à 1995 des fonctions d'audit et de commissariat aux comptes puis de directeur financier dans trois PME dont la dernière, Orgamol, est spécialisée en chimie pharmaceutique. • Il a ensuite effectué différentes missions de consultant avant d'entrer chez Orgasynth. 	<ul style="list-style-type: none"> • Président des sociétés ADRIAN ESSENTIALS OILS et de ADRIAN AMERICA INC

<p>Bernard POMMIER né à Troyes le 24 mai 1957 Début de mandat : 28/08/2008 Fin de mandat : 2014</p>	<p>Avocat en droit des affaires intervenant dans le conseil d'entreprise (durée 20 ans)</p> <ul style="list-style-type: none"> • à compter de 2006 directeur général de la société Iselection jusqu'en fin 2008 (société filiale de la Caisse d'épargne ayant connu un fort développement, passée durant cette période de 40 à 150 salariés) • à compter de 2006 également membre du Conseil de surveillance de Meilland International société leader dans la création de nouvelles variétés de roses. 	<ul style="list-style-type: none"> • Membre du conseil de surveillance de la société MEILLAND INTERNATIONAL • Gérant de la société BP CONSEIL
--	--	---

A la connaissance de la Société, ni les membres du conseil d'administration, ni le Président Directeur Général de la Société n'ont fait l'objet d'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années. Aucun de ces membres n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ni empêché d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années.

14.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de la direction générale

Il n'existe pas, à la connaissance d'Orgasynth, de conflits d'intérêts entre les devoirs des administrateurs à l'égard de la société et leurs intérêts privés et/ou autres devoirs.

Il n'existe pas de relations en matière de flux financiers et de contrats entre d'une part Orgasynth et ses filiales et d'autre part la SARL Yriel.

Il existe des relations commerciales entre EGNO, société chimique fabriquant des matières premières aromatiques de synthèse (fournisseur) et ORGAROME (client), distributeur des produits d'EGNO, à des conditions normales de marché. Celles-ci ont représenté un chiffre d'affaires de 28 K€ HT en 2007 et 473 K€ en 2008.

15 REMUNERATIONS ET AVANTAGES

15.1 Rémunération des dirigeants y compris rémunération conditionnelle ou différée

Cette information au titre de l'exercice 2008 est également mentionnée dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration paragraphe G.2.

Il est précisé qu'aucune rémunération n'a été versée aux dirigeants par des sociétés tierces au groupe pour des fonctions exercées dans le groupe ni de sommes versées par le groupe au titre de commission de gestion.

Les rémunérations sont données avant impôt pour chaque mandataire.

La prime exceptionnelle versée en 2007 est liée à l'implication du dirigeant concerné dans le processus de cession des divisions Chimie Fine et Colorants.

Il n'existe pas de régime de retraite supplémentaire pour les dirigeants du groupe.

Sociétés	Dirigeant	Fonction	Rémunération brute hors avantage en nature		Avantages en nature
			Fixe	Variable	
Orgasynth	E. ALVES	Président Directeur Général	2008 : 198 184 € 2007 : 198 184 € 2006 : 198 184 €	2008 : Néant 2007 : Néant 2006 : Néant	2008 : 1 937 € 2007 : 4 280 € 2006 : 4 280 €
	C. ABDELLI	Directeur Général Délégué en charge de la communication et du juridique	2008 : 95 000 € 2007 : 86 490 € 2006 : 79 273 €	2008 : Néant 2007 : 6000 € 2006 : Néant	2008 : 3 884 € 2007 : 3 757 € 2006 : 3 627 €
	R. MICHALAK	Directeur Financier	2008 : 157 300 €	2008 : Néant	2008 : Néant

Il n'a été versé aucune rémunération par les filiales d'Orgasynth à Messieurs Alves et Beaugrand aux titres de leur mandat de Président de ces filiales.

Aucun des administrateurs ne dispose à ce jour de stocks options.

15.2 Provisions (retraites)

Le montant des engagements retraite s'élève à 521 K€ au 31 décembre 2008.

16 FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

16.1 Conseil d'administration

Cf paragraphe 14.1

16.2 Contrats de service liant les membres des organes d'administration, de direction à l'émetteur ou à l'une de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages

Il n'existe aucun contrat de ce type entre le groupe Orgasynth et ses dirigeants.

16.3 Informations sur le comité de l'audit et le comité de rémunération

Il n'existe pas au sein du groupe Orgasynth de comité de l'audit ni de comité de rémunération.

16.4 Déclaration de l'émetteur concernant le régime de gouvernement d'entreprise

Lors de sa réunion du 8 décembre 2008, le conseil d'administration d'Orgasynth a pris connaissance des recommandations AFEP-MEDEF du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées.

Considérant que ces recommandations s'inscrivent dans la démarche de gouvernement d'entreprise de la Société, le Conseil a décidé à l'unanimité, en application de la loi du 3 juillet 2008 transposant la directive communautaire 2006/46/CE du 14 juin 2006, que la société se référerait à compter de l'exercice 2008 au code AFEP – MEDEF ainsi modifié pour l'élaboration du rapport prévu à l'article L.225-37 du Code de commerce.

La société a opté pour le cumul des fonctions de président et de directeur général et n'a pas, à ce jour, d'administrateur indépendant au sein de son Conseil d'administration

16.5 Rapports sur les procédures de contrôle interne

16.5.1 Rapport du Président du Conseil d'Administration sur les procédures de contrôle interne pour l'exercice 2008

« En application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, le Président du Conseil d'administration doit rendre compte dans un rapport joint au rapport de gestion du Conseil d'administration, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Société.

16.5.1.1 Rapport du Président du conseil d'administration relatif aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil et aux éventuelles limitations apportées aux pouvoirs du directeur général

16.5.1.1.1 Composition du Conseil d'Administration

Les statuts disposent que le Conseil d'Administration comprend entre 3 et 12 membres dont la durée des fonctions est de 6 années. A ce jour, le Conseil est composé de 4 membres.

Des indications détaillées sur la composition du Conseil d'Administration figurent en annexe au présent rapport.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président qui est obligatoirement une personne physique et il détermine sa rémunération. Le président est nommé pour une durée qui ne peut pas excéder celle de son mandat d'administrateur et la limite d'âge pour l'exercice de ses fonctions est fixée à quatre vingt un ans. Il peut être révoqué par le Conseil à tout moment.

Le conseil est convoqué par tous moyens et même verbalement, par le président qui arrête l'ordre du jour. Il se réunit au siège social ou en tout autre endroit de la même ville sous la présidence de son président ou, en cas d'empêchement, du membre désigné par le conseil pour le présider. Il peut se réunir en tout autre ville avec l'accord de la moitié au moins des administrateurs.

Le conseil délibère et prend ses décisions dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires. En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

16.5.1.1.2 Pouvoirs du conseil d'administration

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Chaque administrateur doit recevoir les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut obtenir auprès de la direction générale tous les documents qu'il estime utiles.

Le président représente le conseil d'administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Les séances du Conseil sont présidées par le Président.

Toutes les séances du Conseil de l'exercice ont été présidées par M. Alves.

16.5.1.1.3 Information des administrateurs

Le Président a fourni aux administrateurs, dans un délai suffisant, l'information leur permettant d'exercer pleinement leur mission. Chaque administrateur reçoit et peut se faire communiquer les informations

nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Le Directeur Financier du Groupe étant lui-même administrateur, il est entendu par le Conseil à l'occasion des discussions portant sur les comptes sociaux et consolidés d'Orgasynth.

16.5.1.1.4 Fréquence des réunions du Conseil et taux moyen de présence des administrateurs

Le Conseil s'est réuni 6 fois au cours de l'exercice 2008.

Le taux moyen de présence des membres du Conseil au cours de l'exercice 2008 a été de 95%.

Les administrateurs ont considéré de manière générale que les réunions du Conseil étaient correctement organisées et avaient permis d'assurer un fonctionnement satisfaisant.

16.5.1.1.5 Conventions de l'article L.225-38 du Code de commerce

Au cours de l'exercice, il y a eu 4 conventions nouvelles de l'article L.225-38 du Code de commerce :

- cession par ORGASYNTH SA de la filiale AGIPAL à la société ORGAROME
- conclusion de plusieurs avenants à des conventions conclues par la société ORGASYNTH SA avec la société ORGAROME
- conclusion d'une convention d'assistance et de prestation de services entre la société ORGASYNTH et ADRIAN ESSENTIAL OILS LTD à compter du 1^{er} janvier 2008
- conclusion d'un contrat de prestation de services en matière de comptabilité générale, paye, informatique, commerciale entre ORGASYNTH et ses filiales ORGAROME et FLORESSENCE.

16.5.1.1.6 Délégations en matière de cautions, avals et garanties – Art. L.225-35 du Code de commerce

Le Conseil, lors de sa séance du 14 avril 2008, a autorisé le Président, avec faculté pour celui-ci de délégation et pour une période 12 mois, à donner la caution, l'aval ou la garantie de la société dans la limite d'un montant de 5 millions d'euros. Sur cette enveloppe, le Président n'a pas donné d'engagements de cette nature au nom de la Société.

16.5.1.1.7 Mode d'exercice de la Direction Générale de la Société et limitations des pouvoirs du Directeur Général

Le Conseil de la Société a opté pour le cumul des fonctions de Président du Conseil et de Directeur Général.

Le Conseil n'a pas apporté de limites particulières aux pouvoirs du Directeur Général. Le Président Directeur Général est ainsi investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance, au nom de la Société.

Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration. Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

Principes et règles arrêtés par le Conseil d'Administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux

Les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux sont arrêtés par le Conseil d'Administration sur proposition du Président, le membre du Conseil concerné ne prenant pas part au vote.

Comité de Direction

Sur le plan opérationnel, il existe un Comité de Direction se réunissant mensuellement sous la Présidence de Monsieur Emmanuel Alves auquel participent Mme Carole Abdelli pour les opérations en liaison avec le marché boursier et pour l'aspect juridique et communication, M. Richard Michalak pour la direction financière, Messieurs Jean-Pascal Abdelli et Cédric Lesage pour les directions de filiales.

Autres comités

Il existe un comité de gestion dont le rôle est d'étudier les résultats des sociétés et de prendre les mesures nécessaires rapides concernant la gestion de ces sociétés. Celui-ci se réunit mensuellement et comprend comme participants le Président du groupe M. Emmanuel Alves, Mme Carole Abdelli, M. Richard Michalak, M. Jean-Pascal Abdelli, M. Cédric Lesage et Mme Désiral responsable du Service Comptable Central.

16.5.1.1.8 Principes et règles de détermination des rémunérations accordées aux mandataires sociaux

Organe d'administration

La société n'a pas procédé en 2008 à la distribution de jetons de présence.

Organe de direction

Il n'a pas été attribué aux membres de l'organe de direction de titres de capital, de titres de créances ou de titres donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances.

Le total des rémunérations brutes versées aux membres de la direction générale a été versé uniquement par la société Orgasynth.

Les rémunérations brutes se décomposent en une partie fixe et une partie variable.

La partie variable dépend des performances consolidées du groupe et des performances individuelles des dirigeants.

Suite aux modifications de périmètre du groupe en 2007, le Conseil d'administration du 8 décembre 2008 a revu les conditions d'attributions des parties variables de M. Alves et Mme Abdelli. Ainsi, à compter du 1^{er} janvier 2009, la rémunération variable globale attribuée à M. Alves et Madame Abdelli sera désormais fixée à 10% de la quote part de résultat opérationnel consolidé qui sera supérieur à 5% du chiffre d'affaires consolidé.

Cette rémunération sera répartie de façon égale entre M. Alves et Madame Abdelli.

Le total des rémunérations fixes et variables de M. Alves sera plafonné à 350 000 €

Le total des rémunérations fixes et variables de Madame Abdelli sera plafonné à 200 000 €.

En ce qui concerne le régime de retraite complémentaire, il est identique à celui des cadres d'Orgasynth SA.

Les dirigeants ne bénéficient ni de prêt ni de garanties accordées ou constituées en leur faveur.

Les mandataires sociaux des sociétés contrôlées par Orgasynth n'ont reçu aucune rémunération au titre de leur mandat.

16.5.1.2 Procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

16.5.1.2.1 Définition du contrôle interne

Le contrôle interne peut être défini comme ayant pour objet :

- « d'une part de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise,
- d'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la société reflètent avec sincérité la situation de la société ».

Ainsi, le dispositif de contrôle interne d'Orgasynth vise à donner une assurance raisonnable et non une certitude que les risques seront maîtrisés et que les objectifs fixés seront atteints.

L'organisation décentralisée d'Orgasynth en filiales et en secteurs d'activité lui apporte la réactivité et la proximité avec les clients qui lui permettent de se développer sur ses marchés. Cette décentralisation est encadrée par des principes et des règles de fonctionnement qui s'appliquent partout dans le Groupe.

16.5.1.2.2. Le Contrôle interne de l'information comptable et financière

Le contrôle interne de l'information comptable et financière s'organise autour des éléments suivants:

- les organes de gouvernance
- l'organisation comptable et de gestion du Groupe,
- le reporting comptable et de gestion unifié,
- le référentiel et les méthodes comptables communs au sein du Groupe,
- la planification des procédures d'arrêté.

16.5.1.2.2.1 Les Organes de gouvernance

L'ensemble des principes comptables retenus ayant un impact significatif sur la présentation des états financiers du groupe et des sociétés ont été formellement validés par la direction générale, revus par les Commissaires aux comptes et porté à la connaissance du Conseil d'administration.

Pour les arrêts correspondant à des comptes publiés en 2008, les principales options comptables ainsi que les choix effectués ont été expliqués et justifiés par la Direction Générale au Conseil et revus par les Commissaires aux comptes.

Le conseil a reçu l'assurance des commissaires aux comptes qu'ils ont eu accès à l'ensemble des informations nécessaires à l'exercice de leurs responsabilités.

La formation du résultat, la présentation du bilan, de la situation financière et des annexes ont été expliquées au Conseil à chaque arrêté de comptes publiés.

Le conseil a été informé de l'existence d'un contrôle de gestion dont les données sont périodiquement rapprochées de l'information financière publiée et a été mensuellement informé des positions de trésorerie des sociétés du groupe.

16.5.1.2.2.2 Organisation comptable et financière

Missions

Sous l'autorité du Directeur Financier du groupe, la fonction comptable et financière ou Service Comptable Central (SCC) assume les missions essentielles de mise en cohérence des données financières du Groupe et établit les comptes.

Le SCC a pour le périmètre couvert par les comptes accès aux informations nécessaires à leur élaboration.

Sa fonction est :

- D'assurer la production des comptes consolidés du Groupe et des comptes sociaux d'Orgasynth dans des délais répondant aux exigences des marchés financiers et des obligations légales;
- De piloter le processus budgétaire et prévisionnel en assurant la consolidation et la cohérence des données;
- De produire la documentation nécessaire à la communication financière des résultats et la synthèse du reporting de gestion pour la Direction générale;
- De concevoir et mettre en place le manuel de principes comptables précisant le traitement comptable des opérations les plus importantes, les méthodes, procédures et référentiels comptables et de gestion du Groupe ;
- D'identifier et de réaliser les évolutions nécessaires des systèmes d'information comptables et de gestion du Groupe.

Organisation

Les contraintes légales et la cotation d'Orgasynth sur l'Eurolist d'Euronext Paris ont conduit le groupe à organiser son processus de consolidation comptable selon le schéma suivant : les fonctions comptables des filiales consolidées fonctionnent en liaison étroite avec le SCC chargé de la consolidation et de l'application des principes comptables par les filiales.

La fonction comptable d'Orgasynth regroupe le SCC et 3 unités comptables (sept personnes à ce jour). Le SCC assure la production des comptes, le reporting et les déclarations fiscales des filiales françaises. Il assure aussi l'évolution et la maintenance du système d'information comptable et du référentiel comptable du Groupe.

Les unités comptables des filiales, pour leur part, ont en charge de réaliser la comptabilisation journalière des pièces comptables, la préparation des bilans et comptes de résultats mensuels, semestriels et annuels, d'assurer la fiabilité des comptes de leur filiale, de suivre les référentiels comptables du groupe et produire les états nécessaires au SCC.

La Direction Financière et le SCC sont en charge de la production, de l'analyse et de la restitution des comptes consolidés du groupe, pour toutes les phases du cycle de gestion (plan, budget, comptes semestriels et annuels).

La fonction contrôle de gestion est assurée par la Direction Financière et la Direction Générale.

Les procédures comptables constituent le langage financier et de gestion du Groupe. Il est utilisé au quotidien par les opérationnels et fait l'objet de mises à jour régulières.

Reporting comptable et de gestion

Il comporte deux composantes fondamentales:

- le processus budgétaire et des actualisations trimestrielles et semestrielles,
- les rapports d'activité mensuels des filiales.

Processus budgétaire et actualisations trimestrielles et semestrielles

Le processus budgétaire est décliné pour l'ensemble des filiales.

Les principales étapes du processus budgétaire sont les suivantes:

- au 4^{ème} trimestre, élaboration par chaque entité d'un budget pour l'année suivante, ainsi qu'une dernière estimation de l'année en cours;
- en mai, actualisation de la prévision initiale pour l'année comparée à la prévision initiale.
- début septembre, actualisation du budget pour l'année en cours.

Rapports d'activité mensuels des filiales

Le reporting mensuel est une composante majeure du dispositif de contrôle et d'information financière. Il constitue l'outil privilégié de suivi, de contrôle et de pilotage de la Direction Générale du Groupe. Il se compose de plusieurs documents préparés par les filiales et la Direction Financière et communiqués à la Direction Générale.

Les rapports d'activité mensuels des filiales comportent des données chiffrées (ventes, production, suivi des stocks), des commentaires sur les évolutions, ainsi que des indicateurs de sécurité, de mesure de la qualité, de suivi de l'effectif et informations sociales.

En 2008, les documents de gestion ont été améliorés, en particulier au niveau des tableaux de suivi de trésorerie et des retard de paiement des clients aux niveaux des filiales. Des documents de synthèse au niveau du groupe sont établis désormais mensuellement comme par exemple le suivi des stocks et du chiffre d'affaires.

Les principales sociétés étrangères, en particulier Adrian USA et Adrian UK établissent désormais des résultats mensuels avec comparaison avec le budget.

Le rapprochement des informations comptables et des données prévisionnelles, associé à l'analyse mensuelle à chaque niveau des filiales contribue à la qualité et à la fiabilité des informations produites.

Le périmètre et le référentiel des processus prévisionnels budgétaires sont de ce fait cohérents avec le processus de reporting des éléments du "réalisé":

Les contrôles d'exhaustivité, de fiabilité et de cohérence sont répartis suivant trois niveaux:

- la collecte des informations économiques et financières qui alimentent le système comptable (achats, payes, ventes, immobilisations, stocks, trésorerie ...);
- les enregistrements et traitements comptables générés par les filiales;
- les travaux de clôture réalisés par les filiales pour la production des états de synthèse et du reporting.

Référentiel et les méthodes comptables communs au sein du groupe

Pour le processus d'élaboration des comptes consolidés prévisionnels et réalisés, le Groupe a retenu le principe d'unification, ce qui conduit à:

- l'homogénéité du référentiel, des méthodes comptables et des règles de consolidation,
- la normalisation des formats de restitution,
- l'utilisation d'un outil informatique de consolidation (REFLEX D'AS CONSOLIDATION).

Le groupe dispose d'un référentiel unique qui normalise l'ensemble des rubriques des reportings consolidés, y compris pour les engagements hors bilan. Ce référentiel est placé sous la responsabilité du SCC qui en assure l'évolution et la maintenance. Toutes les entités consolidées du Groupe ont adopté ce référentiel.

Le SCC a mis en place des processus pour expliquer les principaux retraitements pour les publications de comptes établis suivant des référentiels comptables différents (retraitement s entre comptes sociaux et comptes consolidés).

Les liasses de consolidation sont établies selon les principes comptables IFRS. Le SCC est chargé des retraitements de consolidation. Des notes d'instruction de la Direction Financière et du SCC précisant le processus et le calendrier d'arrêté pour chaque clôture sont diffusées au sein du Groupe. Orgasynth et ses filiales déclinent ces processus et ces calendriers au niveau de leur organisation.

Planification des procédures d'arrêté

Afin de raccourcir les délais de clôture comptable, le Groupe a mis en place des étapes afin de formaliser et planifier les procédures d'arrêté :

- processus de suivi budgétaire;
- réalisation de pré-clôtures comptables;
- formalisation accrue des processus de clôture;
- anticipation du traitement des opérations comptables complexes et des estimations.

Un addendum au manuel des principes comptables précise chaque année les instructions décrivant les responsabilités d'exécution ou de contrôle au regard des tâches comptables, les calendriers à respecter et le mode de diffusion visant à assurer leur prise en compte par les filiales;

La planification des actions de coordination entre les différentes divisions et fonctions du Groupe, l'amélioration de la qualité des prévisions chiffrées et la maîtrise croissante des processus financiers, l'anticipation et l'accélération du processus d'arrêté comptable ont été autant de facteurs essentiels des progrès réalisés par le Groupe dans l'arrêté de ses comptes.

Dans le cadre de leur mission légale, les Commissaires aux comptes interviennent semestriellement, pour réaliser des procédures convenues; à l'issue du premier semestre, sous la forme d'un examen limité au niveau du Groupe; et pour la clôture annuelle, par une revue de la pré-clôture suivie d'un audit des comptes au 31 décembre. Ils apportent ainsi une référence d'évaluation externe qui vient en complément du processus d'évaluation interne. Le suivi de la mise en œuvre de leurs recommandations est assuré par le SCC.

16.5.1.2.2.3 Système d'information comptable et financier

L'application du principe d'unicité du chiffre comptable et de gestion et l'évolution des besoins des sociétés du groupe, a conduit à l'harmonisation des systèmes informatiques de chaque filiale qui s'est traduit début 2008, par le passage de la comptabilité de Floressence sur le système SAGE adopté par le groupe et en octobre 2008 par l'intégration de la comptabilité d'Agipal au sein de la comptabilité d'Orgarôme.

Les processus et les systèmes d'information sont développés dans l'objectif de satisfaire aux exigences de fiabilité, de disponibilité et de pertinence de l'information comptable financière.

Ces exigences sont confortées par un ensemble de règles, de procédures et de contrôles et par une dynamique d'amélioration continue des procédures.

La Direction Générale s'est assurée que les obligations de conservation des informations, données et traitements informatiques concourant à la formation des états comptables et financiers sont respectés.

16.5.1.2.2.4 Identification et analyse des risques affectant l'information comptable et financière

Le groupe estime que les risques pouvant affecter le processus d'établissement des comptes sont faibles et n'a pas mis en place de dispositif particulier pour identifier ces risques.

16.5.1.2.2.5 Activité de contrôle

En 2008, le groupe n'a pas effectué les tests d'appréciation de l'adéquation des procédures de contrôle interne.

Il existe cependant des contrôles spécifiques concernant certains postes importants de l'actif: par exemple, une fiche caractérise chaque immobilisation d'une façon uniforme; de même, la valorisation des stocks fait l'objet de multiples contrôles tant sur le chiffrage que sur la rotation des produits.

Enfin, comme mentionné plus haut, les processus d'arrêté des comptes sont applicables dans toutes les composantes du périmètre de consolidation.

16.5.1.2.2.6 Communication financière et comptable

La responsable en charge des obligations d'information du marché est Mme Carole ABDELLI.

Un échéancier récapitulatif des obligations périodiques du groupe en matière de communication comptable et financière est établi chaque début d'année et transmis au SCC.

Toute information avant diffusion est validée en interne par le Président et le Directeur Financier.

16.5.1.2.3 Analyse et maîtrise des risques

En préambule, le groupe estime que compte tenu de son activité et du contexte économique dans lequel il évolue, les risques décrits dans son rapport de gestion et pouvant affecter son activité et ses résultats sont faibles.

Le groupe a réalisé une analyse des incidences potentielles chiffrées pour les principaux risques qu'il a identifiés qui tient compte des évolutions internes et externes de ses sociétés et de ses expériences passées. Il n'a pas jugé pertinent de mettre en place d'actions spécifiques et n'a donc pas défini de politique, de processus particulier, de plan de gestion de crise en matière de risques, ni d'objectifs.

Le Directeur financier et le SCC du groupe communiquent régulièrement à la direction et aux responsables intéressés sur l'évolution des principaux risques identifiés.

Emmanuel ALVES
Président du Conseil d'Administration »

Annexe

Composition du Conseil d'administration

Monsieur Emmanuel ALVES, Président et Directeur Général
Début de mandat : 13/06/2002
Fin de mandat : 2008

Madame Carole ABDELLI, Directrice Générale Déléguée
Début de mandat : 13/06/2002
Fin de mandat : 2008

Monsieur Richard MICHALAK
Début de mandat : 29/01/2008
Fin de mandat : 2014

Monsieur Bernard POMMIER
Début de mandat : 28/08/2008
Fin de mandat : 2014

16.5.2 Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président pour l'exercice 2008

« Orgasynt S.A.

Siège social : 25/27 rue de la Clef – 75005 Paris
Capital social : €. 4 852 706

Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du conseil d'administration de la société Orgasynt

Exercice clos le 31 décembre 2008

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société ORGASYNTH, et en application des dispositions de l'article L.225-235 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président du conseil d'administration de votre société, conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques en mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-37 relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicable en France.

Information concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en oeuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président, ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission, font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du code de commerce.

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Fait à Mont Saint Aignan et à Nice, le 10 avril 2009

Les commissaires aux comptes

MAZARS

MISSION AUDIT SARL

Olivier LE BERTRE

Pascal THIBAUT

Olivier TROLLUX

17 SALARIES

17.1 Effectifs

Cf chapitre H.2.1 du Rapport du Conseil d'Administration 2008

17.2 Participations et Stocks options

Les participations détenues par les membres du Conseil d'administration d'Orgasynth SA sont mentionnées ci-dessous et dans le chapitre 18.1.

	Actions	% capital	Droits de vote théoriques	% droits de vote théoriques
Monsieur Emmanuel Alves	479 602	21,11%	959 204	23,68%
Madame Michèle Alves	50	0,00%	100	0,00%
Madame Carole Abdelli	102 802	4,53%	203 039	5,01%
Monsieur Jean-Pascal Abdelli	98 517	4,34%	194 223	4,79%
Yriel SARL	1 209 896	53,26%	2 311 896	57,08%
Total groupe Alves	1 890 867	83,24%	3 668 462	90,57%

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été consentie à des mandataires sociaux ou des salariés, ni levée par ces derniers au cours des exercices 2008 et 2009.

17.3 Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital d'Orgasynth SA.

Néant.

18 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

18.1 Evolution et répartition du capital et des droits de vote - Nombre d'actionnaires

	Situation au 17/03/2010			Situation au 31/12/2009			Situation au 25/06/2009			Situation au 31/12/2008			Situation au 31/12/2007		
	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote théoriques	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote théoriques	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote théoriques	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote théoriques	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote théoriques
YRIEL SARL	1 209 896	53,3%	57,1%	1 209 896	51,8%	56,2%	1 209 896	49,9%	55,0%	1 209 896	49,9%	55,0%	1 102 000	45,4%	51,3%
M. Emmanuel ALVES et son épouse	479 652	21,1%	23,7%	479 652	20,5%	23,3%	479 652	19,8%	22,8%	479 652	19,8%	22,8%	479 652	19,8%	22,3%
M. JP. ABDELLI	98 517	4,3%	4,8%	98 517	4,2%	4,7%	95 706	3,9%	4,6%	98 517	4,1%	4,6%	98 517	4,1%	4,5%
Mme Carole ABDELLI	102 802	4,5%	5,0%	102 802	4,4%	4,9%	100 237	4,1%	4,8%	102 802	4,2%	4,8%	102 802	4,2%	4,7%
Sous-total groupe ALVES	1 890 867	83,2%	90,6%	1 890 867	80,9%	89,2%	1 885 491	77,7%	87,1%	1 890 867	77,9%	87,3%	1 782 971	73,5%	82,8%
M. BEAUGRAND et son épouse	0	0,0%	0,0%	0	0,0%	0,0%	0	0,0%	0,0%	0	0,0%	0,0%	94 260	3,9%	4,4%
Total principaux nominatifs	1 890 867	83,2%	90,6%	1 890 867	80,9%	89,2%	1 885 491	77,7%	87,1%	1 890 867	77,9%	87,3%	1 877 231	77,4%	87,2%
Autres nominatifs	1 241	0,1%	0,1%	1 241	0,1%	0,1%	1 241	0,1%	0,0%	1 241	0,1%	0,0%	1 541	0,1%	0,0%
Public porteur	197 769	8,7%	4,9%	258 770	11,1%	6,3%	335 709	13,8%	8,0%	337 014	13,9%	8,0%	354 946	14,6%	8,3%
Autocontrôle	181 834	8,0%	4,5%	185 106	7,9%	4,5%	203 912	8,4%	4,9%	197 231	8,1%	4,7%	192 635	7,9%	4,5%
Total général	2 271 711	100,0%	100,0%	2 335 984	100,0%	100,0%	2 426 353	100,0%	100,0%	2 426 353	100,0%	100,0%	2 426 353	100,0%	100,0%

NB : L'expression « droits de vote théoriques » signifie que la participation des actionnaires mentionnée dans le tableau se fait sur la base de 100% des droits de vote existants y compris les droits de vote suspendus qui ne peuvent être exercés en assemblée générale (droits de vote attachés à des actions autodétenues ou attachés à des actions dont le titulaire a été privé des droits de vote).

Le 3 mars 2008, la famille Beaugrand a cédé à la SARL Yriel, 107 800 titres Orgasynth à 14,00 euros par action. Cette opération n'a pas donné lieu à des franchisements de seuils.

Le 6 novembre 2009, Orgasynth a annulé 90 369 actions détenues en autocontrôle. Cette opération s'est accompagnée mécaniquement des franchissements de seuils de capital à la hausse pour la SARL Yriel (franchissement du seuil de 50%) et pour M.Alves (franchissement du seuil de 20%)¹¹.

Le 24 novembre 2009, Orgasynth a racheté un bloc OTC de 60 900 titres de la société au prix de 14 €/action. Les 16 et 17 mars 2010, Orgasynth a racheté deux blocs OTC respectivement de 56 077 et 3 572 titres de la société aux prix de 13 et 14 €/action.

Le 17 mars 2010, Orgasynth a annulé 64 273 actions détenues en autocontrôle. Cette opération s'est accompagnée mécaniquement des franchissements de seuils de droits de vote théoriques à la hausse pour Mme C. Abdelli (franchissement du seuil de 5%) et pour la famille Alves/Abdelli (franchissement du seuil de 90%)¹².

A la connaissance de la société, aucun actionnaire autre que les actionnaires familiaux (SARL Yriel, M. et Mme Alves, M. et Mme Abdelli) ne détient directement ou indirectement, seul ou de concert, plus de 5% du capital. Aucune action n'est détenue collectivement par les salariés au sens de l'article L.225-102 du code de commerce.

Statutairement, un droit de vote double est attribué à toutes actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux (2) ans au moins au nom du même actionnaire.

Au 31 décembre 2009 (date de la dernière enquête Euroclear), la société dénombrait 619 actionnaires au porteur.

18.2 Information sur les pactes et conventions d'actionnaires

A la connaissance du groupe, il n'existe pas de nantissements d'actions Orgasynth, de pacte d'actionnaires ni de pacte Dutreil.

18.3 Information spécifique complémentaire

La société est contrôlée comme décrit ci-dessus ; toutefois, la société estime qu'il n'y a pas de risque que le contrôle soit exercé de manière abusive.

¹¹ Avis AMF n°209C1383 du 10 novembre 2009

¹² Avis AMF n°210C0260 du 18 mars 2010

19 OPERATIONS AVEC DES APPARENTES

19.1 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées de l'exercice 2008

« **Orgasynt S.A.**

Siège social : 25-27 rue de la Clef – 75005 PARIS
Capital social : €. 4 852 706

Rapport des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Exercice clos le 31 décembre 2008

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

1. Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration. Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions ou engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nos avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimés nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Convention de cession de titres AGIPAL

- Personne concernée : Monsieur Emmanuel Alvès
- Nature et Objet : cession par ORGASYNTH SA de la filiale AGIPAL à la société ORGAROME SAS.
- Modalités : cession de 100% du capital de la société AGIPAL à la société ORGAROME pour le montant de 1.100.000 € (conseil d'administration du 24 juillet 2008).

La cession a été réalisée au prix d'acquisition par ORGASYNTH SA.

Avenant à la convention d'Assistance technique auprès d'ORGAROME SAS

- Personne concernée : Monsieur Emmanuel Alvès
- Nature et Objet : Avenant à la convention d'assistance technique auprès d'ORGAROME SAS (anciennement ADRIAN INDUSTRIES SAS).
- Modalités : Le taux de facturation passe de 1,5% à 3% du chiffre d'affaires annuel hors taxes d'ORGAROME SAS à effet au 1^{er} février 2008 (conseil d'administration du 24 juillet 2008).

Le produit constaté pour l'exercice est de 342 338 €

Avenant à la convention d'Assistance technique auprès d'ORGAROME SAS

- Personne concernée : Monsieur Emmanuel Alvès
- Nature et Objet : Avance versée en compte courant au profit d'ORGAROME SAS moyennant une rémunération au taux fiscalement déductible (conseil d'administration du 24 juillet 2008).
- Modalités : Le produit d'intérêts constaté pour l'exercice est de 116.108 €

Convention d'assistance technique auprès d'ADRIAN ESSENTIAL OILS LTD

- Personne concernée : Monsieur Emmanuel Alvès
- Nature et Objet : conclusion d'une convention d'assistance technique par ORGASYTNH SA au profit d'ADRIAN ESSENTIAL OILS LTD à compter du 1^{er} janvier 2008.
- Modalités : facturation sur la base de 1,5% du chiffre d'affaires hors taxes de la société ADRIAN ESSENTIAL OILS LTD (conseil d'administration du 24 juillet 2008).

Le produit constaté au cours de l'exercice est de 50 922 €

Convention d'assistance technique auprès d'ORGAROME SAS et FLORESSENCE SAS

- Personne concernée : Monsieur Emmanuel Alvès
- Nature et Objet : Conclusion d'un contrat de prestation de services en matière de comptabilité générale, paye, informatique, commerciale entre ORGASYNTH SA et les sociétés ORGAROME SAS et FLORESSENCE SAS.
- Modalités : La convention prendra effet au 1^{er} janvier 2009. Les prestations effectuées seront facturées à hauteur de 4% du chiffre d'affaires annuel hors taxes des filiales avec ajustement aux coûts réels en juin et décembre de chaque exercice (conseil d'administration du 8 décembre 2008).

2. Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Convention de gestion de paye, comptabilité et informatique

- Nature et objet : convention conclue à compter du 1^{er} juillet 2005 avec ses filiales de tenue de paye et gestion sociale, comptabilité et informatique des sociétés.
- Modalités : prix de revient majoré de 5 %.

Les produits constatés au cours de l'exercice 2008 sont les suivants :

- FLORESSENCE SAS.....	107.933 €
- ORGAROME SAS.....	139.248 €

Convention d'assistance technique avec les filiales

- Nature et objet : convention d'assistance technique avec les filiales ci-dessous désignées.
- Modalités : facturation sur la base de 3 % du chiffre d'affaires annuel hors taxes des sociétés FONTAROME SAS et FLORESSENCE SAS et facturation de 1,5 % du chiffre d'affaires annuel hors taxes d'ORGAROME SAS.

Les produits constatés au cours de l'exercice 2008 sont les suivants :

- FONTAROME SAS (pour le mois de janvier 2008)	17.386 €
- ORGAROME SAS (pour le mois de janvier 2008)	4.249 €
- FLORESSENCE SAS.....	354.635 €

Fait à Mont Saint Aignan et à Nice, le 10 avril 2009

Les commissaires aux comptes

MAZARS

MISSION AUDIT SARL

Olivier LE BERTRE

Pascal THIBAUT

Olivier TROLLUX

19.2 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées de l'exercice 2007

« Orgasynt S.A.

Siège social : 211 boulevard Vincent Auriol – 75013 Paris
Capital social : €. 4 852 706

Rapport des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Exercice clos le 31 décembre 2007

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

1. Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions ou engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Convention d'achat de titres AEO

- **Personne concernée :** Monsieur Emmanuel Alvès
- **Nature et Objet :** achat d'Adrian Essentiels Oils (AEO)
- **Modalités :** Achat à la SC YRIEL de 51% du capital de la société AEO pour K€. 810 (prix (conseil d'administration du 29/11/2007)

Convention d'achat de titres AEO

- **Personne concernée :** Monsieur Emmanuel Alvès
- **Nature et Objet :** achat d'Adrian Essentiels Oils (AEO)
- **Modalités :** Afin de détenir l'intégralité des parts de la société, la société Orgasynth S.A.a également racheté à la société Adrian Industries 49% du capital de la société Adrian essential Oils moyennant le prix de K€. 778 (conseil d'administration du 29/11/2007)

2. Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Convention de gestion de paye, comptabilité et informatique avec les filiales

- **Nature et Objet :** convention conclue à compter du 1^{er} juillet 2005 avec ses filiales de tenue de paye et gestion sociale, comptabilité et informatique des sociétés.
- **Modalités :** prix de revient majoré de 5%

Les produits constatés au cours de l'exercice sont les suivants :

- Orgasynth Industries SAS	40 205 €
- All'Chem SAS	53 902 €
- Orgachim SAS	13 758 €
- Synthexim SAS	41 942 €
- Steiner SAS.....	41 948 €
- Fontarôme SAS	60 684 €
- Adrian Industries SAS	45 600 €
- Orgapharm SAS	74 763 €
- Floessence SAS	39 571 €
- Orgasynth Finances	2 436 €

Convention d'assistance technique avec les filiales

- **Nature et Objet :** convention d'assistance technique avec les filiales ci-dessous désignées.
- **Modalités :** facturation sur la base de 3 % du chiffre d'affaires annuel hors taxes des sociétés Orgasynt Industries SAS, All'Chem SAS, Orgachim SAS, Synthexim SAS, Steiner Finance SAS, Fontarôme SAS, Orgapharm SAS et facturation de 1,5% du chiffre d'affaires annuel hors taxes des sociétés Adrian Industries SAS.

Les produits constatés au cours de l'exercice sont les suivants :

- Orgasynt Industries SAS	341 394 €
- All'Chem SAS.....	172 729 €
- Orgachim SAS	26 536 €
- Synthexim SAS.....	143 111 €
- Steiner Finance SAS.....	315 799 €
- Fontarôme SAS	203 990 €
- Adrian Industries SAS	54 468 €
- Orgapharm SAS.....	229 738 €
- Floressence SAS	390 325 €

Convention de location avec la société Orgachim S.A.S.

- **Nature et Objet :** conclusion d'un bail commercial
- **Modalités :** location par Orgasynt à la SAS Orgachim d'un immeuble de trois niveaux d'une surface développée d'environ 970 m² comportant une vingtaine de bureaux moyennant un loyer annuel hors taxes de €59 000.

La charge constatée au cours de l'exercice s'est élevée à €. 50 004.

Convention de trésorerie avec le G.I.E. Orgasynt Finances

- **Nature et objet :** gestion par le G.I.E. Orgasynt Finances, dont la société Orgasynt SA a été membre jusqu'au 17 décembre 2007 (date de la dissolution du GIE), des excédents de trésorerie moyennant une rémunération au taux EONIA moins 0,2 point, et sollicitation de celui-ci, en cas de besoins, pour des avances ou prêts au taux EONIA plus 0,5 point.
- **Modalités :** avance reçue par la société Orgasynt S.A. du GIE Orgasynt Finances.
 - Constatation d'une charge financière au cours de l'exercice de : 194 246 €
 - Constatation d'un produit financier (intérêts perçus) au cours de l'exercice de : 33 535 €

3. Conventions conclues au cours de l'exercice et non autorisées préalablement

Nous vous présentons également notre rapport sur les conventions soumises aux dispositions de l'article L.225-42 du Code de commerce.

En application de l'article L.823-12 de ce Code, nous vous signalons que ces conventions et engagements n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il nous appartient, sur la base des informations qui nous ont été données, de vous communiquer les caractéristiques et les modalités essentielles de ces conventions et engagements, ainsi que les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce,

d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Convention d'achat de titres Adrian Amerca Inc.

- **Personne concernée :** Monsieur Emmanuel Alvès
- **Nature et Objet :** Achat d'Adrian America Inc.
- **Modalités :** la société Orgasynth SA a racheté, en décembre 2007, à la société Adrian Industries SAS la totalité des actions de la société ADRIAN AMERICA Inc, pour un euro.

Votre conseil d'administration a estimé que la convention ci-dessus relevait de l'article L.225-39 du Code de commerce et, en conséquence, que la procédure d'autorisation préalable prévue à l'article L.225-38 ne lui était pas applicable.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Les commissaires aux comptes

Hérouville Saint Clair et Tourrettes Sur Loup, le 15 avril 2008

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

S.A.R.L. Mission Audit

Yves Gouhir
Associé

Olivier Trollux »

19.3 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées de l'exercice 2006

« Orgasynth S.A.

Siège social : 211 boulevard Vincent Auriol – 75013 Paris
Capital social : €. 4 852 706

Rapport des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Exercice clos le 31 décembre 2006

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

1. Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions ou engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Convention d'abandon de créance avec la société Orgachim S.A.S. :

- Personne concernée : Monsieur Emmanuel Alves
- Nature et objet : Abandon par votre société d'une partie de ses créances dans la société Orgachim S.A.S., assorti d'une clause de retour à meilleure fortune (procès-verbal du conseil d'administration du 6 juin 2006).
- Modalités : Abandon de créance d'un montant de €. 7 000 000.

Convention d'abandon de créance avec la société Adrian Industries S.A.S. :

- Personne concernée : Monsieur Emmanuel Alves
- Nature et objet : Abandon par votre société d'une partie de ses créances dans la société Adrian Industries S.A.S., assorti d'une clause de retour à meilleure fortune (procès-verbal du conseil d'administration du 6 juin 2006).
- Modalités : Abandon de créance d'un montant de €. 2 635 000.

2. Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Convention de gestion de paye, comptabilité et informatique avec les filiales :

- Nature et objet : Convention conclue avec les filiales ci-dessous désignées, relative à la gestion de la paye, de la comptabilité et de l'informatique.
- Modalités : Prix de revient majoré de 5 %. Les produits constatés au cours de l'exercice 2006 sont les suivants :

- Orgasynth Industries SAS	€.	74 748
- All'Chem SAS.....	€.	58 812
- Orgachim SAS	€.	27 396
- Synthexim SAS.....	€.	77 976
- Steiner SAS.....	€.	77 988
- Fontarôme SAS.....	€.	60 684
- Adrian Industries SAS	€.	90 385
- Orgapharm SAS.....	€.	138 996
- Floressence SAS.....	€.	40 584
- G.I.E. Orgasynth Finances	€.	4 872

Convention d'assistance technique avec les filiales :

- Nature et objet : Convention d'assistance technique avec les filiales ci-dessous désignées.
- Modalités : Facturation sur la base de 3 % du chiffre d'affaires annuel hors taxes des sociétés Orgasynth Industries S.A.S., All'Chem S.A.S., Orgachim S.A.S., Synthexim S.A.S., Steiner Finance S.A.S., Fontarôme S.A.S., Orgapharm S.A.S., Floressence S.A.S. et facturation de 1,5 % du chiffre d'affaires annuel hors taxes de la société Adrian Industries S.A.S.

Les produits constatés au cours de l'exercice 2006 sont les suivants :

- Orgasynth Industries SAS	€.	511 245
- All'Chem SAS.....	€.	384 098
- Orgachim SAS	€.	106 345
- Synthexim SAS.....	€.	291 694
- Steiner Finance SAS.....	€.	624 472
- Fontarôme SAS	€.	215 302
- Adrian Industries SAS	€.	50 414
- Orgapharm SAS.....	€.	724 034
- Floressence SAS	€.	64 094

Convention de location avec la société Orgachim S.A.S. :

- Nature et objet : Conclusion d'un bail commercial.
- Modalités : Location par votre société à la société Orgachim S.A.S. d'un immeuble de trois niveaux d'une surface développée d'environ 970 m² comportant une vingtaine de bureaux moyennant un loyer annuel hors taxes de € 59 000.
- La charge constatée au cours de l'exercice 2006 s'est élevée à : € 50 000.

Convention de sous location avec la société Imcolas :

- Nature et objet : Prise à bail de sous-location par votre société à compter du 17 avril 2002 auprès de la société Imcolas S.C.I. d'un ensemble immobilier situé au 385 avenue Augustin Fresnel à Aix-en-Provence (13).
- Modalités ; Le montant du loyer comptabilisé en charge de l'exercice 2006 s'élève à € 539 743.

Convention d'avenant à la convention de sous-location conclue avec la société Imcolas S.C.I. :

- Nature et objet : Etablissement d'un avenant à la convention de sous-location établi par votre société à compter du 17 avril 2002 auprès de la société Imcolas S.C.I. d'un ensemble immobilier situé au 385 avenue Augustin Fresnel à Aix-en-Provence (13).

L'article 13 du contrat de sous-location est complété par les obligations de votre société envers la société Imcolas S.C.I. relatives au respect des réglementations, utilisations de matières et matériels dangereux et/ou polluants, et relatives à l'environnement.

- Modalités : Votre société supportera tous les frais et dommages pouvant résulter d'un quelconque litige concernant les points soulevés pouvant impliquer la société Imcolas S.C.I.

Convention de sous-location avec la société Adrian Industries S.A.S. :

- Nature et objet : Conclusion d'un bail de sous-location à compter du 17 avril 2002 au profit de la société Adrian Industries S.A.S., pour un ensemble immobilier situé au 385 avenue Augustin Fresnel à Aix-en-Provence (13).

- Modalités : Le montant de la sous-location comptabilisé en produit de l'exercice 2006 s'élève à €. 586 665.

Convention d'avenant à la convention de sous-location conclue avec la société Adrian Industries S.A.S. :

- Nature et objet : Etablissement d'un avenant à la convention de sous-location établi par la société Adrian Industries S.A.S. à compter du 17 avril 2002 auprès de votre société d'un ensemble immobilier situé au 385 avenue Augustin Fresnel à Aix-en-Provence (13). L'article 13 du contrat de sous-location est complété par les obligations de la société Adrian Industries S.A.S. envers votre société, relatives au respect des réglementations, utilisations de matières et matériels dangereux et/ou polluants, et relatives à l'environnement.

- Modalités : La société Adrian Industries S.A.S. supportera tous les frais et dommages pouvant résulter d'un quelconque litige concernant les points soulevés pouvant impliquer votre société.

Convention de trésorerie avec le G.I.E Orgasynt Finances :

- Nature et objet : Gestion par le G.I.E. Orgasynt Finances, dont votre société est membre, des excédents de trésorerie moyennant une rémunération au taux EONIA moins 0,2 point, et sollicitation de celui-ci, en cas de besoins, pour des avances ou prêts au taux EONIA plus 0,5 point.

- Modalités : Avance reçue par votre société du GIE Orgasynt Finances :

- Solde reçu du GIE au 31 décembre 2006 : €. 8 084 815
- Constatation d'une charge financière au cours de l'exercice 2006 de ...€. 170 822

Convention d'engagement de conservation de la participation dans la société Fontarôme S.A.S. :

- Nature et objet : Engagement de conservation de la participation de votre société dans le capital de la société Fontarôme S.A.S.

- Modalités : Condition demandée par la société Fructicomi dans le cadre du financement de l'acquisition des biens immobiliers servant à l'exploitation du fonds de la société Fontarôme S.A.S.

Convention d'emprunt en faveur de la société Orgasynth Industrie S.A.S. :

- Nature et objet : Contraction d'un emprunt en faveur de la société Orgasynth Industries S.A.S.
- Modalités : Votre société a contracté par l'intermédiaire du GIAC auprès de CALYON un emprunt de €. 1 000 000, étant précisé que l'engagement ainsi souscrit l'est solidairement et indivisiblement avec la Société Orgasynth Industries S.A.S.

Convention de cautionnement de filiales à l'égard du G.I.E. Orgasynth Finances :

- Nature et objet : Autorisation de cautionnement.
- Modalités : Votre société s'est portée caution de tous les engagements et dettes actuels des sociétés Orgashim S.A.S. et Adrian Industries S.A.S. à l'égard du G.I.E. Orgasynth Finances à concurrence d'une somme globale de €. 15 868 570.

Caen et Nice, le 30 mai 2006

Les commissaires aux comptes

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

S.A.R.L. Mission Audit

Yves Gouhir
Associé

Olivier Trollux »

20 INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS

20. Situation pour l'exercice 2008

20.1.1 Comptes consolidés

Préambule : Note complémentaire aux notes annexes aux comptes consolidés de l'exercice 2008

Dépréciation des actifs

La mise en œuvre du test de dépréciation du goodwill de Floressence à fin 2008 a conduit le groupe Orgasynth à comptabiliser une dépréciation d'un montant de 2.246 k€. Cette dépréciation résulte essentiellement des conditions économiques défavorables constatées sur l'année 2008 et attendues sur 2009. En effet :

- l'activité en 2008 présente un chiffre d'affaires inférieur de 13% par rapport au budget et un résultat avant impôt inférieur de 69% par rapport au budget.
- le contexte de crise économique a fait sentir ses effets sur les compositions parfumées fin 2008 début 2009 avec sur les deux premiers mois un chiffre d'affaire en retrait de 11% par rapport au budget 2009

Le test de dépréciation a été réalisé sur la base d'un plan d'affaires de Floressence volontairement conservateur, établi selon une projection sur 5 ans sans prise en compte de modifications structurelles de la société. Les flux de trésorerie issus de ce plan d'affaires ont été actualisés au taux de 5,6%, correspondant à un taux financier équivalent au taux d'actualisation utilisé pour le calcul des engagements de retraite. Ce taux n'intègre pas de gearing, beta ni prime de risque, et ne reflète donc pas les risques spécifiques liés aux actifs et à l'activité de Floressence. Le Groupe a en effet considéré que ces risques spécifiques étaient déjà pris en compte via le caractère particulièrement conservateur des flux de trésorerie retenus pour ce test de dépréciation.

En effet :

- le plan d'affaires a été établi sur une période de 5 ans, avec des taux de croissance du chiffre d'affaires de 3% pour les années 2009 à 2011 puis 4 % et 5 % pour les années 2012 et 2013 respectivement. Ces taux sont des taux moyens pour le secteur, mais ils ne prennent pas en compte le rebond attendu au sortir de la crise, qui devrait ramener l'activité à un niveau au moins égal à celui de 2007 ;
- aucune extrapolation de l'activité au-delà des 5 ans décrits ci-dessus, ni aucune valeur terminale, n'ont été intégrés dans le calcul de la valeur recouvrable du goodwill.

Le Groupe considère donc que cette prudence dans l'appréciation des flux de trésorerie futurs justifie l'utilisation d'un taux sans risque pour l'actualisation de ces flux. Dans les conditions dans lesquelles le calcul a été réalisé, une variation de 1 point du taux d'actualisation représente une différence de valorisation de +33 K€ (application d'un taux de 4,6 %) et de -31K€(application d'un taux de 6,6 %)

Présentation du compte de résultat

Le compte de résultat au 31/12/08 présente en comparatif une colonne 31/12/07 ainsi qu'une colonne 31/12/07 retraitée. Il est indiqué par ailleurs en note de bas de tableau que les comptes 31/12/07 retraités

correspondent à des comptes retraités des sociétés vendues en 2007 et de celles déconsolidées en 2008. Il s'est avéré après réexamen que cette présentation n'est pas conforme à IFRS 5.

Le groupe Orgasynth a par conséquent rectifié la présentation des comptes 2007 présentant en comparaison de 2008 les trois colonnes des comptes de 2007 à savoir les activités poursuivies, les activités cédées et le total des deux.

En K€	Notes	31/12/2008	31/12/2007		
			Activités poursuivies	Activités Cédées	Total
CHIFFRE D'AFFAIRES	7.1	29 444	32 318	35 011	67 329
Achats consommés		< 14 754 >	< 16 851 >	< 12 374 >	< 29 225 >
Charges externes		< 6 989 >	< 7 961 >	< 8 771 >	< 16 732 >
Charges de personnel	6.1	< 7 439 >	< 9 490 >	< 9 504 >	< 18 994 >
Impôts & Taxes		< 647 >	< 1 358 >	< 1 370 >	< 2 727 >
Dotations aux amortissements		< 3 123 >	< 1 623 >		< 1 623 >
Autres charges opérationnelles	6.2	< 2 104 >	< 3 717 >	< 177 >	< 3 894 >
Autres produits opérationnels	6.3	2 149	4 630	1 726	6 357
RESULTAT OPERATIONNEL		< 3 463 >	< 4 051 >	4 541	490
Produits financiers		1 574	1 141	374	1 515
Charges financières		< 3 268 >	< 1 115 >	< 504 >	< 1 619 >
COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	6.4	< 1 694 >	26	< 130 >	< 104 >
Quote part des sociétés mises en équivalence	6.6		< 115 >		< 115 >
Charge d'impôts	6.5	< 83 >	< 434 >	< 685 >	< 1 119 >
Resultat des activités cédées				20 892	20 892
RESULTAT DE LA PERIODE		< 5 240 >	< 4 575 >	24 619	20 043
RESULTAT GROUPE		< 5 087 >	< 4 486 >	24 618	20 131
RESULTAT DES MINORITAIRES		< 153 >	< 89 >	1	< 88 >
RESULTAT DE BASE PAR ACTION EN €	6.7	< 2,10 >	< 1,85 >	10,15	8,30
RESULTAT DILUE PAR ACTION EN €	6.7	< 2,10 >	< 1,85 >	10,15	8,30

Normes et interprétations dont l'application n'est pas encore obligatoire

La norme IAS 8 impose aux émetteurs qui ne souhaiteraient pas anticiper l'application d'une nouvelle norme déjà publiée, de le préciser et de donner en annexe une information sur l'impact qu'aura l'application de ce nouveau texte sur les prochains comptes. (IAS 8 § 30 et 31).

Notre groupe n'a pas souhaité, lors de l'établissement de ses comptes 2008, anticiper l'application des nouvelles normes applicables au 01/01/09 d'autant plus que ces normes ne s'appliquaient pas au groupe Orgasynth.

Le groupe a omis de le préciser et de donner en annexe une information sur l'impact de l'application de ce nouveau texte sur les comptes ultérieurs.

Les éléments figurent dans le tableau ci-dessous :

Norme	Thèmes	Dates d'entrée en vigueur	Application au 30 juin 2009	Application de ces normes au Groupe Orgasynth
IFRS 8	Secteurs Opérationnels	01/01/2009	Oui obligatoire	Sans impact
IAS 1 révisée	Présentation des états financiers	01/01/2009	Oui obligatoire	Sans impact
IAS 23 révisée	Coûts des emprunts	01/01/2009	Oui obligatoire	Sans impact
IFRS 2	Amendement relatif aux conditions d'acquisitions des droits et annulations	01/01/2009	Oui obligatoire	Sans impact
Annual improvements	Amélioration annuelle des normes IFRS mai 2008	01/01/2009	Oui obligatoire (sauf IFRS 5)	Sans impact
Amendements IAS 32 et IAS 1	Amendement relatif aux instruments remboursables et obligations en cas de liquidation	01/01/09 sauf les 2 amendements relatifs à IFRS 5 (1er juillet 2009)	Oui obligatoire	Sans impact
Amendements IFRS1 - IAS27	Coûts d'une participation dans une filiale, une entité contrôlée conjointement ou une entité associée	01/01/2009	Oui obligatoire (seulement si IFRS dans les comptes individuels)	Sans impact

Tableau de flux de trésorerie

Les actions dans les résultats et l'annexe ont été reclassées en actifs financiers disponibles à la vente pour suivre IAS 7.

Le tableau des flux de trésorerie a été modifié comme suit :

EN K€	31/12/2008	31/12/2007
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	< 5 240 >	20 043
Dotations nettes aux amortissements et provisions	6 270 <	1 594 >
dont activités cédées	<	439 >
Plus ou moins values de cession	< 186 >	19 501 >
dont activités cédées	<	20 892 >
Part dans les résultats des sociétés mises en équivalence		115
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier	844 <	937 >
Charge d'impôt différés	7	503
dont activités cédées		135
Profit lié au carry back		
Coût de l'endettement financier	< 1 694 >	104
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier	843 >	330 >
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		
Incidence de la variation du BFR lié à l'activité	< 2 407 >	14 534 >
dont activités cédées	<	1 142 >
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	3 250 >	14 864 >
Décaissements / Acquisitions d'immobilisations	< 6 089 >	746 >
Encaissements / Cessions d'immobilisations	360	62 312
dont activités cédées		56 020
Incidence de variation de périmètre	< 951 >	
Flux net de trésorerie liés aux activités d'investissements	6 680 >	46 702
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	< 804 >	
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		
Ecart de conversion sur les fonds propres		
Credit vendeur		2 000
dont activités cédées		2 000
Transfert actions propres en capitaux		
Emission d'emprunts bancaires & de crédits baux mobiliers		
Remboursement d'emprunts	< 633 >	14 043 >
Remboursement de participation des salariés	< 55 >	70 >
Intérêts payés	1 694 <	104 >
dont activités cédées	<	104 >
Flux net de trésorerie liés aux activités de financement	202	34 485 >
Incidence des variations des taux de change	442 >	305 >
VARIATION DE TRESORERIE	10 170 >	66 018
TRESORERIE A L'OUVERTURE	29 774 <	4 324 >
TRESORERIE A LA CLOTURE	19 603	29 856
Découverts bancaires	< 337 >	100 >
Factoring	< 1 032 >	782 >
Actifs Financiers disponibles à la vente		
Trésorerie et équivalent de trésorerie	20 971	30 738
VARIATION DE TRESORERIE	10 171 >	34 180

Instruments financiers

L'ensemble des titres ont provisionnés par rapport à leur cours au 31/12/2008. Il s'avère qu'après réexamen, certaines lignes de titres ne répondaient pas à des critères de perte significative ou prolongée. Ainsi :

- la notion de perte prolongée ne trouvait pas à s'appliquer au 31/12/2008, dans la mesure où tous ces titres ont été acquis entre octobre et novembre 2008 ;
- le seuil de perte significative est fixé à 30% du prix d'achat. En application de ce seuil, seul l'investissement Rhodia aurait dû être déprécié à la date de clôture, pour un montant de 1.029 k€, contre une dépréciation totale comptabilisée de 1.110 k€. Cet écart de 81 K€ sera traité en correction d'erreur dans les comptes au 31/12/2009.

L'échéancier des passifs financiers s'établit comme suit :

EN K€	TOTAL	- 1an	de 1 an à 5ans	plus de 5 ans
Emprunts bancaires	1 817	96	1 721	
Découverts bancaires	337	337		
Emprunts & dettes financières diverses	61	32	29	
Plan de continuation Adrian RJ	1 283	278	1 005	
	3 500	744	2 756	-

20.1.1.1 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés – Exercice 2008

Il est précisé que ce rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice 2008 porte sur les informations du document de référence allant de la page 73 à la page 129.

« **Orgasynt S.A.**

Siège social : 25/27 rue de la Clef – 75005 Paris

Capital social : €. 4 852 706

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 3 décembre 2008

Aux Actionnaires

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société **ORGASYNTH**, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I – Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS, tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La société procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs à durée de vie indéfinie et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans la note 3.10 aux états financiers. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que la note 3.10 donne une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III – Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Mont Saint Aignan et à Nice, le 10 avril 2009

Les commissaires aux comptes

MAZARS

MISSION AUDIT SARL

Olivier LE BERTRE

Pascal THIBAUT

Olivier TROLLUX

20.1.1.2 Comptes consolidés - Exercice 2008

20.1.1.2.1 Bilan

ACTIF en K€	NOTES	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2007
		NET	RETRAITE (1)	NET
Goodwill	5.2	1 362	3 043	3 043
Autres immobilisations incorporelles	5.1	115	16	16
Immobilisations corporelles	5.3	5 861	6 471	7 982
Participations entreprises associées	5.5	-		< 48 >
Autres actifs financiers	5.4	3 255	3 466	5 796
Actifs d'impôts différés	5.12	-	96	205
TOTAL ACTIFS NON COURANTS		10 593	13 092	16 994
Stocks	5.6	9 905	8 490	8 490
Créances clients et autres débiteurs	5.7	8 061	8 276	8 406
Autres actifs financiers	5.8	8 617	4 615	4 287
Trésorerie et équivalent de trésorerie	5.9	20 971	30 656	30 738
TOTAL ACTIFS COURANTS		47 555	52 037	51 921
TOTAL DE L'ACTIF		58 148	65 129	68 915
PASSIF en K€	NOTES	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2007
		NET	RETRAITE (1)	NET
Capital		4 853	4 853	4 853
Primes et réserves		46 082	48 162	25 715
Résultat consolidé du groupe		< 5 087 >	< 1 297 >	20 131
Total capitaux propres part du groupe		45 848	51 718	50 699
Intérêts hors groupe dans le résultat		< 153 >	< 88 >	< 88 >
Intérêts hors groupe dans les réserves		248	142	160
Part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres		95	54	72
TOTAL CAPITAUX PROPRES		45 943	51 771	50 771
Passifs financiers non courants	5.13	2 756	3 907	7 336
Provisions	5.10	1 546	908	1 663
Passifs d'impôts différés		36		
TOTAL PASSIFS NON COURANTS		4 338	4 815	8 999
Passifs financiers courants	5.14	744	830	830
Dettes fiscales et sociales	5.16	1 415	1 361	1 816
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	5.15	3 686	4 691	4 804
Autres passifs financiers	5.17	2 021	1 661	1 695
TOTAL PASSIFS COURANTS		7 866	8 543	9 145
TOTAL PASSIFS NON COURANTS ET COURANTS		12 204	13 358	18 144
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		58 148	65 129	68 915

(1) Retraité des sociétés vendues en 2007 et de celles déconsolidées en 2008

20.1.1.2.2 Compte de resultants

En K€	NOTE S	31/12/2008	31/12/2007 RETRAITE(1)	31/12/2007
CHIFFRE D'AFFAIRES	7.1	29 444	31 276	67 329
Achats consommés		< 14 754 >	< 16 499 >	< 29 225 >
Charges externes		< 6 989 >	< 8 728 >	< 16 732 >
Charges de personnel	6.1	< 7 439 >	< 8 096 >	< 18 994 >
Impôts & Taxes		< 647 >	< 831 >	< 2 727 >
Dotations aux amortissements		< 3 123 >	< 525 >	< 1 623 >
Autres charges opérationnelles	6.2	< 2 104 >	< 1 984 >	< 3 894 >
Autres produits opérationnels	6.3	2 149	4 333	6 357
RESULTAT OPERATIONNEL		< 3 463 >	< 1 055 >	490
Produits financiers		1 574	1 521	1 515
Charges financières		< 3 268 >	< 1 417 >	< 1 619 >
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER	6.4	< 1 694 >	105	< 104 >
Quote part des sociétés mises en équivalence	6.6			< 115 >
Charge d'impôts	6.5	< 83 >	< 435 >	< 1 119 >
Resultat des activités cédées				20 892
RESULTAT DE LA PERIODE		< 5 240 >	< 1 385 >	20 043
RESULTAT GROUPE		< 5 087 >	< 1 297 >	20 131
RESULTAT DES MINORITAIRES		< 153 >	< 88 >	< 88 >
RESULTAT DE BASE PAR ACTION EN €	6.7	< 2,10 >	< 0,53 >	8,30
RESULTAT DILUE PAR ACTION EN €	6.7	< 2,10 >	< 0,53 >	8,30
<i>(1) Retraité des sociétés vendues en 2007 et de celles déconsolidées en 2008</i>				

20.1.1.2.3 Tableau des capitaux propres

	ATTRIBUABLES AUX PORTEURS DE CAPITAUX PROPRES DE LA SOCIETE MERE						INTERETS MINORITAIRES	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES
	Capital social	Autres réserves	Ecart de conversion	Actions propres	Résultats non distribués	Total		
Solde au 31 décembre 2006	4 853	23 929	260	< 2 557 >	3 964	30 449	1 231	31 679
Variation des capitaux propres au 31 décembre 2007								
Perte résultant de la réévaluation de biens immobiliers								-
Ecart de change survenant lors de la conversion des activités à l'étranger			< 177 >			< 177 >		< 177 >
Cessions actions propres								-
Impôt sur éléments portés directement en capitaux propres ou transférés directement des capitaux propres								-
Résultat comptabilisé directement en capitaux propres							-	-
Résultat de la période					20 131	20 131	< 88 >	20 043
Total de produits et charges comptabilisés au titre de la période					20 131	20 131	< 88 >	20 043
Dividendes								
Augmentation de capital						-		-
Autres mouvements					39	39	< 6 >	33 >
Nouveaux minoritaires					257	257	< 1 065 >	< 808 >
Options sur actions ordinaires émises								
Solde au 31 décembre 2007	4 853	23 929	83	< 2 557 >	24 391	50 699	72	50 771
Variation des capitaux propres au 31 décembre 2008								
Perte résultant de la réévaluation de biens immobiliers								-
Ecart de change survenant lors de la conversion des activités à l'étranger			< 478 >			< 478 >	36	< 442 >
Cessions actions propres								-
Impôt sur éléments portés directement en capitaux propres ou transférés directement des capitaux propres								-
Résultat comptabilisé directement en capitaux propres			< 478 >	-	-	< 478 >	36	< 442 >
Résultat de la période					< 5 087 >	< 5 087 >	< 153 >	< 5 240 >
Total de produits et charges comptabilisés au titre de la période					< 5 087 >	< 5 087 >	< 153 >	< 5 240 >
Dividendes					< 804 >	< 804 >		< 804 >
Augmentation de capital					294	294	159	452
Autres mouvements					< 17 >	< 17 >	-	< 17 >
Variation de périmètre					642	642	< 18 >	624
Correction d'erreur(1)					600	600		600
Nouveaux minoritaires						-		-
Options sur actions ordinaires émises								
Solde au 31 décembre 2008	4 853	23 929	< 395 >	< 2 557 >	20 018	45 848	95	45 943

(1) Concerne la reprise d'un écart d'acquisition négatif de la société Adrian (Orgarome) traité jusqu'alors en compensation des écarts d'acquisitions positifs

20.1.1.2.4 Tableau de flux de trésorerie

EN K€	31/12/2008	31/12/2007 RETRAITE DES SOCIETES DECONSOLIDEES
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	< 5 240 >	< 1 385 >
Dotations nettes aux amortissements et provisions	6 270	440
Plus ou moins values de cession	< 186 >	-
Part dans les résultats des sociétés mises en équivalence		115
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier	844	< 830 >
Charge d'impôt différés	7	182
Profit lié au carry back		
Coût de l'endettement financier	< 1 694 >	104
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier	< 843 >	- 544
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		
Incidence de la variation du BFR lié à l'activité	< 2 407 >	< 12 124 >
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	< 3 250 >	< 12 668 >
Décaissements / Acquisitions d'immobilisations	< 1 157 >	< 746 >
Encaissements / Cessions d'immobilisations	360	60 036
Incidence de variation de périmètre	< 951 >	
Flux net de trésorerie liés aux activités d'investissements	< 1 748 >	59 290
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	< 804 >	
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		
Ecart de conversion sur les fonds propres		
Credit vendeur		2 000
Transfert actions propres en capitaux		
Emission d'emprunts bancaires & de crédits baux mobiliers		
Remboursement d'emprunts	< 633 >	< 14 043 >
Remboursement de participation des salariés	< 55 >	< 70 >
Intérêts payés	1 694	< 104 >
Flux net de trésorerie liés aux activités de financement	202	< 12 217 >
Incidence des variations des taux de change	< 442 >	< 305 >
VARIATION DE TRESORERIE	< 5 238 >	34 100
TRESORERIE A L'OUVERTURE	29 774	< 4 324 >
TRESORERIE A LA CLOTURE	24 535	29 774
Découverts bancaires	< 337 >	< 100 >
Factoring	< 1 032 >	< 782 >
Actifs Financiers disponibles à la vente	4 932	
Trésorerie et équivalent de trésorerie	20 971	30 656
VARIATION DE TRESORERIE	< 5 238 >	34 099

1. Informations générales

1.1 Faits majeurs de l'exercice

janvier 2008 : Réalisation de la transmission universelle de patrimoine de Fontarôme à Adrian Industries, à l'issue du délai d'opposition des créanciers de Fontarôme soit le 1^{er} février 2009. Cette opération s'est traduite par un mali de fusion de 91K€ comptabilisé à l'actif du bilan en « Autres immobilisations incorporelles ». La société Adrian Industries a, à la suite de cette transmission universelle de patrimoine, modifié sa dénomination sociale au profit du nom Orgarôme.

juin 2008 : Acquisition par le groupe Orgasynth de la société française Agipal, spécialisée dans les huiles essentielles et les matières premières aromatiques depuis 1962. Orgasynth a autofinancé le montant de cette acquisition. La société Agipal a rejoint début juillet le site d'Orgarôme, à Saint-Ouen l'Aumône.

juin 2008 : cession par Orgasynth SA de ses participations de 25% dans la SA Color et de 51% dans la SCI Color Immobilier pour un montant de 290 K€.

juillet 2008 : centralisation de la force de vente au niveau de la holding Orgasynth

septembre 2008 : le Groupe Orgasynth a décidé de réunir sous une seule entité ses filiales Orgarôme et Agipal, constituant le pôle arômes et huiles essentielles du groupe. Cette opération a consisté en une transmission universelle du patrimoine de la société Agipal au profit de la société Orgarôme du fait de la détention de 100 % du capital social à l'issue du délai d'opposition des créanciers d'Agipal soit le 1^{er} octobre 2008. Cette opération s'est traduite par un mali de fusion de 34K€ comptabilisé à l'actif du bilan en « Autres immobilisations incorporelles »

1.2 Evènements postérieurs à l'exercice

Néant

2. Déclaration de conformité et base de préparation des états financiers

2.1 Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés du groupe ORGASYNTH intègrent les comptes d'ORGASYNTH S.A. et de ses filiales (« le Groupe ») ainsi que les participations du groupe dans les entreprises associées.

Ces états financiers ont été arrêtés par le conseil d'administration du 31 mars 2009 et seront soumis pour approbation à la prochaine assemblée générale.

- Normes IFRS Utilisées :

Les états financiers consolidés du groupe Orgasynth ont été préparés en conformité avec les normes IFRS telles qu'adoptées dans l'Union Européenne.

- Normes, mises à jour et interprétations applicables en 2008

IFRS 7 (instruments financiers : informations à fournir) ainsi que la mise à jour de IAS 1 (présentation des états financiers – informations à fournir sur le capital) requièrent la présentation de nouvelles informations sur les instruments financiers, mais n'ont pas d'incidence sur leur classification ou leur évaluation.

IFRIC 10 (information financière intermédiaire et pertes de valeur) interdit qu'une perte de valeur, liée notamment aux goodwill, enregistrée dans les états financiers intermédiaires, fasse l'objet d'une reprise dans les états financiers annuels. Cette norme n'a eu aucun impact sur les états financiers du groupe.

- Normes, mises à jour et interprétations applicables en 2008 mais qui ne sont pas pertinentes pour les activités du Groupe

-

IFRIC 7 (économies hyper inflationnistes)

IFRIC 9 (réévaluation des dérivés incorporés)

2.2 Base de préparation des états financiers

Tous les montants des tableaux sont exprimés en milliers d'euros, sauf indications spécifiques.

La préparation des états financiers selon les IFRS nécessite de la part de la direction l'exercice du jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et passifs, des produits et des charges. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement et de toutes périodes ultérieures affectée.

Les principaux postes du bilan concernés par ces estimations sont :

- Les stocks (3.7)
- Les dépréciations d'actifs (3.10)
- Les provisions (3.12)
- Les avantages au personnel (3.13)
- Les impôts différés (3.16)

Les méthodes exposées ci-dessous ont été appliquées de façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés.

3. Règles et méthodes comptables

3.1 Principes de consolidation

La consolidation est effectuée sur la base des documents et comptes sociaux arrêtés et retraités afin d'être mis en harmonie avec les principes comptables mentionnés.

Filiale

Une filiale est une entité contrôlée par la société. Le contrôle existe lorsque la société a le pouvoir de diriger directement ou indirectement les politiques financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

Entreprises associées

Les entreprises associées sont les entités dans lesquelles la société exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles sans en avoir le contrôle. L'influence notable est présumée lorsque la société mère dispose, directement ou indirectement, d'une fraction au moins égale à 20 % des droits de vote de l'entité. Les états financiers consolidés incluent la quote-part du Groupe dans le montant total des profits et pertes comptabilisés par les entreprises associées, selon la méthode de mise en équivalence.

Le Groupe ne détient plus aucune participation de ce type.

Coentreprises

Les coentreprises sont les entités sur les activités desquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint en vertu d'un accord contractuel. Le Groupe ne détient aucune participation de ce type.

Transactions éliminées dans les états financiers consolidés

Les soldes bilanciaux, les pertes et gains latents, les produits et les charges résultant des transactions intragroupe sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés.

Les gains latents découlant des transactions avec les entreprises associées sont éliminés à concurrence des parts d'intérêts du Groupe dans l'entité. Les pertes latentes sont éliminées de la même façon que les profits latents, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

3.2 Monnaie étrangère

Transactions en monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont enregistrées en appliquant le cours de change en vigueur à la date de transaction.

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis en euros en utilisant le cours de change à cette date. Les écarts de change résultant de la conversion sont comptabilisés en produits ou en charges.

Etats financiers des activités à l'étranger

Les actifs et passifs d'une activité à l'étranger sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de clôture. Les produits et charges à l'étranger sont convertis en euros aux cours approchant les cours de change aux dates de transactions.

Les écarts de change résultant des conversions sont comptabilisés en réserve de conversion, en tant que composante distincte des capitaux propres.

3.3 Instruments financiers

3.3.1 Instruments financiers non dérivés

Les instruments financiers non dérivés comprennent les placements dans des instruments de capitaux propres et les titres d'emprunts, les créances et autres débiteurs, la trésorerie et équivalents de trésorerie, les prêts et emprunts, et les fournisseurs et autres créditeurs.

Les instruments financiers non dérivés sont comptabilisés initialement à la juste valeur, majorés des coûts de transaction.

Le Groupe Orgasynth détient à la clôture au 31 décembre 2008, des actifs financiers consistant en des titres de sociétés cotées en bourse. Ces actifs classés dans la catégorie « Disponibles à la vente » (AFS, Available for sale) selon la norme IAS 39 ont été évalués à leur juste valeur pour un montant de 4 932 k€. Cette juste valeur a été déterminée en fonction du cours de bourse à la date du 31 décembre 2008.

Il en résulte la constatation d'une dépréciation des actions cotées ayant un impact sur le résultat de 1 110 k€ égal à la moins value latente constatée à la clôture de l'exercice.

A la date du 28/02/2009, ces actions de sociétés cotées sont évaluées à 3 578 k€.

3.3.2 Instruments financiers dérivés

Le Groupe ne détient aucun instrument financier dérivé (en vue de couvrir une exposition au risque de change et de taux d'intérêt)

3.4 Immobilisations incorporelles

Goodwill

Les goodwill (y compris négatifs) résultent de l'acquisition des filiales. Ils représentent la différence entre le coût d'acquisition et la part d'intérêt du Groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis. Lorsqu'il résulte une différence négative (goodwill négatif), elle est comptabilisée immédiatement en résultat.

Le goodwill est évalué à son coût, diminué du cumul des pertes de valeur.

Les goodwill sont affectés à des unités génératrices de trésorerie et ne sont pas amortis, mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel (voir méthode comptable décrite en 3.10). S'agissant des entreprises associées, la valeur comptable des goodwill est incluse dans la valeur comptable de la participation dans l'entreprise associée.

Actifs dont le Groupe est propriétaire

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût, diminué du cumul des amortissements (voir ci-dessous) et du cumul des pertes de valeur (voir méthode comptable décrite en note 3.10).

Aucune réévaluation des biens n'a été opérée.

Lorsque des composants des immobilisations corporelles ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés en tant qu'immobilisations corporelles distinctes.

Actifs loués

Les contrats de location ayant pour effet de transférer au groupe la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif sont classés en tant que contrats de financement et figurent en immobilisations corporelles, avec en contrepartie une dette financière. Ils sont comptabilisés au bilan à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Les immobilisations ainsi constatées sont amorties selon les mêmes modalités que celles applicables aux biens acquis en pleine propriété.

Amortissements

Les durées d'amortissements sont déterminées selon les durées d'utilité attendues par l'entreprise pour les actifs concernés, dans les meilleures conditions de fonctionnement et d'utilisation. Le mode d'amortissement retenu est le mode linéaire qui correspond le mieux au rythme de consommation des avantages économiques attendus.

Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

	Amortissement économique	
	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	Entre 15 et 30 ans
Installation agencement des constructions	Linéaire	Entre 5 et 30 ans
Station d'épuration	Linéaire	Entre 15 et 30 ans
Installations techniques, matériels et outillages	Linéaire	Entre 2 et 15 ans
Matériel de transport et de manutention	Linéaire	Entre 3 et 15 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire	Entre 3 et 20 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	Entre 10 et 20 ans

3.6 Autres actifs financiers

Ce poste comprend notamment les prêts au personnel, les dépôts de garantie versés et les créances rattachées à des participations d'entreprises associées.

Les dépôts et cautionnements constituent des actifs financiers émis et non détenus à des fins de transactions. Ils sont par conséquent évalués après leur comptabilisation initiale au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les titres de participations sont évalués à la juste valeur.

3.7 Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Le coût des stocks comprend :

- Les stocks de matières premières valorisés sur la base du coût qui peut inclure des coûts accessoires d'approvisionnement.
- Les produits finis et les en-cours de production valorisés sur la base du coût, comprenant le dernier coût d'achat et les charges directes et indirectes de production.

3.8 Clients et autres débiteurs

Les créances clients et autres débiteurs sont évaluées à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale. Puis ces créances sont ensuite évaluées au coût amorti diminué du montant des pertes de valeurs pour tenir compte des difficultés de recouvrement.

3.9 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse et les dépôts à vue en banque.

3.10 Dépréciation des actifs incorporels et corporels

Les valeurs comptables des actifs incorporels et corporels sont examinées à chaque date de clôture afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice qu'un actif ait subi une perte de valeur. S'il existe un tel indice, la valeur recouvrable de l'actif est estimée.

Pour les goodwill, les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée, la valeur recouvrable est estimée à chaque date de clôture.

La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. Pour apprécier la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés. Pour un actif qui ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes, la valeur recouvrable est déterminée pour l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle appartient l'actif.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou de son UGT est supérieure à sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées en résultat. Une perte de valeur au titre d'une UGT est affectée d'abord à la réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à cette UGT, puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'UGT au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'UGT.

Compte tenu de la structure du groupe, chaque entité juridique représente une UGT.

La valeur recouvrable de l'UGT Florescence a été déterminée sur la base des calculs effectués à partir de la projection de flux de trésorerie basés sur un budget financier à 5 ans. Le taux de croissance utilisé pour la croissance du chiffre d'affaires est de 3 % pour les années au delà du budget 2009 puis 4 % et 5 % pour les années 2012 et 2013 respectivement. Le taux d'actualisation utilisé est de 5,60 %.

Sur cette base, la valeur d'utilité de l'UGT est inférieure à la valeur comptable. Une provision d'un montant de 2 246 K€ a été constatée en provision pour dépréciation du goodwill de l'UGT Florescence.

Au 31/12/2007, les goodwill des sociétés Bambao Tropikal et Framaroma étaient dépréciés à 100 % soit une dépréciation totale de 377 k€. Ces provisions ont été maintenues dans les comptes consolidés au 31/12/2008.

La société Bambao Tropikal située aux Comores subit actuellement les événements socio politiques du pays qui se traduisent par des occupations militaires de l'usine, des réquisitions par les autorités sur l'achat de carburant, des coupures d'électricité ...

3.11 Capital

Le capital social de la société Orgasynth S.A. (société mère) est constitué de 2 426 353 actions au prix nominal de 2 euros.

Si le Groupe rachète ses propres instruments de capitaux propres, le montant de la contrepartie payée y compris les coûts directement attribuables est comptabilisé net d'impôts, en diminution des capitaux propres. Les actions rachetées sont classées en tant qu'actions propres et déduites des capitaux propres. Lorsque les actions propres sont vendues ou remises en circulation, le montant reçu est comptabilisé en augmentation des capitaux propres et le solde positif ou négatif de la transaction est transféré en majoration ou minoration des résultats.

S'agissant des actions de la société détenues par le Groupe, tous les droits sont suspendus jusqu'à ce que ces actions soient remises en circulation. Au 31 décembre 2008, le Groupe détenait 197 231 actions de la société.

3.12 Provisions

Une provision est comptabilisée au bilan lorsque le groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé, que l'obligation peut être estimée de façon fiable, et qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

Les provisions comprennent principalement :

Restructurations

Une provision pour restructuration est comptabilisée lorsque le Groupe a approuvé un plan formalisé et détaillé de restructuration et a soit commencé à exécuter le plan, soit rendu public le plan. Les coûts d'exploitation futurs ne sont pas provisionnés.

Elles concernent essentiellement les plans sociaux comprenant les indemnités de licenciement, les charges sociales, le préavis non effectué et la contribution Delalande.

Coûts de destruction de produits

Ils concernent les coûts de destruction des déchets des produits non-conformes suivant les devis des destructeurs.

Litiges produits et litiges avec le personnel

Dès lors qu'il est plus probable qu'improbable que le contentieux aboutira à une sortie de ressources pour le groupe, celui-ci constitue une provision déterminée en fonction de l'évaluation du risque encouru.

3.13 Avantages au personnel

Avantages postérieurs à l'emploi

L'obligation nette du groupe aux titres de régime à prestations définies est évaluée séparément pour chaque régime en estimant le montant des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période présente et des périodes antérieures. Ce montant est actualisé pour déterminer sa valeur actuelle, et minoré de la juste valeur des actifs du régime si nécessaire. Les calculs sont effectués par un actuaire qualifié en utilisant la méthode des unités de crédit projetées.

Tous les écarts actuariels au 1^{er} janvier 2004, date de transition aux IFRS, ont été comptabilisés.

S'agissant des écarts actuariels survenus après le 1^{er} janvier 2004 pour déterminer l'obligation du groupe au titre d'un régime, la fraction des écarts actuariels cumulés non comptabilisés excédant 10 % du montant le plus élevé entre la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies et la juste valeur des

actifs du régime est comptabilisée dans le compte de résultat sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiant du régime. Dans le cas contraire, les écarts actuariels ne sont pas comptabilisés.

Autres avantages à long terme

- D.I.F. (Droit Individuel à la Formation)

Compte tenu de l'accord de branche de l'industrie chimique, le D.I.F. est applicable à partir du 1er janvier 2005.

L'évaluation de la charge relative au D.I.F. a été faite compte tenu des hypothèses suivantes :

- Nombre d'heures allouées par exercice = 20 heures après un an d'ancienneté
- Formations suivies exclusivement durant les heures de travail. En conséquence, le coût est égal au coût du maintien du salaire, charges comprises
- Taux attendu de déchéance des droits = 50%
- Les coûts associés directement à l'organisation des stages de formation n'ont pas été pris en compte dans l'évaluation du D.I.F.

- Médailles du travail

La convention collective ne prévoit pas l'attribution de médailles du travail, et les sociétés membres du périmètre de consolidation n'ont aucun usage en la matière.

- Paiements fondés sur des actions

Il n'existe pas de plan d'options de souscriptions ou d'achat d'actions accordé après le 7 novembre 2002. En conformité avec IFRS 2, aucun retraitement n'a donc été effectué.

3.14 Fournisseurs et autres créditeurs

Les dettes fournisseurs et autres créditeurs sont évaluées à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti.

3.15 Produits

Les produits provenant de la vente de biens sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur, que la recouvrabilité de la contrepartie est probable, que le Groupe n'est plus impliqué dans la gestion des biens et que le montant des produits peut être évalué de façon fiable.

3.16 Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge (ou produit) d'impôt exigible et la charge (ou produit) d'impôt différé.

L'impôt différé est déterminé selon l'approche bilancielle de la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales à l'exception notamment des goodwill. L'évaluation des actifs et passifs d'impôt différé repose sur la façon dont le groupe s'attend à recouvrer ou régler la valeur comptable des actifs et passifs.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est plus probable qu'improbable que le groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels cet actif pourra être imputé. Cette

probabilité est estimée sur la base de prévisions d'activité et de résultat établies par la direction générale et financière du groupe.

Les passifs d'impôt différé sont compensés avec les actifs d'impôt différé au sein d'une même entité fiscale ou chaque fois qu'une législation particulière autorise une entité à se constituer seule redevable de l'impôt pour un ensemble de sociétés (intégration fiscale).

3.17 Information sectorielle

Un secteur est une composante distincte du groupe qui est engagée soit dans la fourniture de produits ou services liés (secteur d'activité), soit dans la fourniture de produits ou de services dans un environnement économique particulier (secteur géographique) qui est exposé à des risques et une rentabilité différents de ceux des autres secteurs.

Le Groupe a retenu une ventilation par secteur d'activité pour le niveau primaire d'information sectorielle, et une ventilation géographique pour le niveau secondaire.

Niveau primaire d'information sectorielle

Le Groupe a identifié un secteur :

- Arômes et huiles essentielles

Niveau secondaire d'information sectorielle

La ventilation secondaire définie par le Groupe est la suivante :

- France
- Autres

3.18 Résultat par action

Le résultat de base par action sur capital de base est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période, à l'exclusion des actions détenues en propre par la société.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation, majoré de toutes les actions potentiellement dilutives. La société n'a pas émis à ce jour d'instruments dilutifs.

3.19 Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Immédiatement avant la classification de l'actif comme détenu en vue de la vente, les valeurs comptables des actifs (et de tous les actifs et passifs du groupe destinés à être cédés) sont évaluées selon les normes qui leur sont applicables. Ensuite, lors de la classification initiale comme détenus en vue la vente, les actifs non courants et les groupes destinés à être cédés sont comptabilisés au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Une activité abandonnée est une composante de l'activité du Groupe qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ou une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

La classification comme activité abandonnée a lieu au moment de la cession ou à une date antérieure lorsque l'activité satisfait aux critères pour être classée comme détenue en vue de la vente.

3.20 Gestion du risque financier

Le Groupe peut être exposé aux risques suivants liés à l'utilisation d'instruments financiers :

- risque de crédit
- risque de liquidité
- risque de marché

Cette note présente des informations sur l'exposition du Groupe à chacun des risques ci-dessus identifiés, ses objectifs, sa politique et ses procédures de mesure de gestion des risques, ainsi que sa gestion du capital. Des informations quantitatives figurent à d'autres endroits dans les notes annexes aux états financiers consolidés.

Il incombe au conseil d'administration de définir et superviser le cadre de la gestion des risques du groupe. Ainsi, la politique de gestion des risques du Groupe a pour objectif d'identifier et d'analyser les risques auxquels le Groupe doit faire face, de définir les limites dans lesquelles les risques doivent se situer et les contrôles à mettre en œuvre, de gérer les risques et de veiller au respect des limites définies.

3.20.1 Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles.

Le Groupe a accordé une garantie de passif à Axyntis dans le cadre de la cession de ses divisions Chimie Fine et Colorants.

Celle-ci s'appuie sur une garantie bancaire de 3 M€ à 1^{ère} demande dégressive qui s'éteindra au 31 décembre 2009.

3.20.2 Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le groupe éprouve des difficultés à honorer ses dettes lorsque celles-ci arriveront à échéance. La direction financière a pour mission d'assurer le financement et la liquidité du Groupe au meilleur coût. Le financement du groupe est assuré par le recours aux marchés des capitaux via des ressources bancaires (emprunts et lignes de crédits, ...). Les niveaux de lignes de crédit confirmées et de trésorerie disponible sont fixés en fonction des prévisions de financement, assorties d'une marge de sécurité pour faire face aux aléas économiques.

Concernant la filiale en plan de continuation, Orgarôme SAS, les prévisions d'exploitation et les budgets de trésorerie correspondants présentés lors de l'homologation des plans sont respectés et démontrent sa capacité à faire face au remboursement de ses dettes.

Depuis la vente des divisions Chimie Fine et Colorants en juillet 2007, les seuls emprunts demeurant au 31/12/2008 sont des emprunts à long terme concernant le financement d'une partie de l'immobilier du groupe.

A la date du 31/12/2008, la trésorerie globale du groupe représente 21 M€.

Sur ce montant, 17 M€ sont placés en certificats de dépôt à taux fixe.

Le groupe détient des actions classés en actifs financiers courants pour une valeur de 5M€ au 31 décembre 2008.

Le groupe ne fait donc pas craindre de risque de liquidité.

3.20.3 Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations de prix de marché, tels que les cours de change, les taux d'intérêt, affectent le résultat du Groupe. La gestion du risque de marché a pour objectif de gérer et contrôler les expositions au risque de marché dans des limites acceptables.

- Risque de change

Le Groupe est exposé au risque de change sur les ventes et les achats qui sont libellés dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle du Groupe (€). La monnaies dans lesquelles ces transactions sont essentiellement libellées est l'US\$.

Ces transactions restent cependant peu significatives, la part des ventes et des achats en US\$ représentant respectivement 2.8% et 5.7% du chiffre d'affaires. Le Groupe n'a pas mis en place de politique de couverture du risque de change.

- Risque de taux d'intérêt

Le Groupe n'est pas exposé de façon significative au risque de taux d'intérêt. Les emprunts qui figurent au bilan sont des emprunts (à taux variable) contracté par la Filiale Essence House et 2 emprunts (taux fixe et variable) contracté par la SCI du Lauremont dont le montant total représente 1 817 K€.

Ainsi une variation de 1% des taux d'intérêt aurait une incidence de 18 K€ sur les frais financiers.

3.20.4 Gestion du capital

La politique du Groupe consiste à maintenir une base de capital solide.

3. Périmètre de consolidation

Toutes les sociétés clôturent leurs comptes au 31 décembre.

Liste des sociétés consolidées :

SOCIETES	SIEGE SOCIAL	N° SIREN	METHODE DE CONSOLIDATION	% D'INTERETS
ORGASYNTH	25-27 rue de la Clef 75005 PARIS	341 267 573	IG	100,00%
ORGAROME	66 avenue du Château Z.I. du Vert Galant 95310 SAINT OUEN L'AUMONE	439 465 568	IG	100,00%
ADRIAN	N° 1 essence house Grabtree road		IG	100,00%
ESSENTIEL OILS	Thorpe Industrial park EGHAM SURREY (GB)			
ESSENCE HOUSE	N° 1 essence house Grabtree road Thorpe Industrial park EGHAM SURREY (GB)		IG	100,00%
DRIAN AMERICA IN	1443 Pinewood Street RAHWAY NJ 07065 U.S.A.		IG	100,00%
BAMBAO TROPIKAL	Bambao ANJOUEN (Comores)		IG	100,00%
Floressence	ZA La Festre Sud 06780 St Cezaire/ Siagne	335 171 989	IG	100,00%
.C.I. DU LAUREMON	ZA La Festre Sud 06780 St Cezaire/ Siagne	394 942 700	IG	100,00%
Floressence Shanghai	1269 Jinhu road Jinhu EPZ Pudong 201206 SHANGHAI CHINE		IG	100,00%
EASTAROMA S.A.R.L.	20 rue Zavodskaya 67840 Village Molodejnyé District d'Ovidiopol Région d'Odessa UKRAINE		IG	72%
ICS Framaroma SRL	str D Schinoasei 41 MD 2019 mun Chisinau MOLDAVIE		IG	51,00%

Variation de périmètre

Des sociétés sont sorties du périmètre au cours de l'exercice 2008 pour les motifs suivants :

- Cessions des titres = SA Color et SCI Color Immobilier
- Non significatives = Floroussine et Fontarome Suisse (IFRS 1)
- Liquidation = Orgachim, VF Aromatique, Adrian GMBH et Chirosep

Le groupe Orgasynth n'exerce plus sur ces quatre dernières sociétés d'influence notable, ni de contrôle. La réalisation de la transmission universelle de patrimoine de Fontarôme à Adrian Industries a donné un nouveau pôle prenant le nom d'Orgarôme.

La société Agipal est entrée en juin 2008 dans le périmètre et une transmission universelle de patrimoine a été réalisée au 01 octobre 2008 avec Orgarome.

Toutes les sociétés clôturent leurs comptes au 31 décembre.

Comparabilité des comptes

Les comptes au 31 décembre 2008 ont été présentés par comparaison à ceux au 31 décembre 2007 publiés et d'autre part par comparaison aux comptes au 31 décembre 2007 retraités :

- des sociétés cédées en 2007 (Pôle chimie)
- des sociétés déconsolidées en 2008

Pour les société VFA, Chirosep et Adrian GMBH, il n'y avait plus d'activité en 2007 et donc aucune conséquence sur la comparabilité du compte de résultat.

5. Notes sur le bilan consolidé

5.1 Autres Immobilisations incorporelles

	Total (a) + (b)	Concessions brevets et licences (a)	Autres immobilisations incorporelles (b)
Valeur brute au 31 décembre 2006	329	122	207
Augmentations	25	15	10
Diminutions	< 7 >	< 6 >	< 1 >
Valeur brute au 31 décembre 2007	347	131	216
Mouvements de périmètre	202 >	9	< 211 >
Valeur brute au 31 décembre 2007 retraité	145	140	6
Augmentations	453	29	424
Diminutions	< 2 >	< 1 >	< 1 >
Valeur brute au 31 décembre 2008	597	168	429

	Total (a) + (b)	Concessions brevets et licences (a)	Autres immobilisations incorporelles (b)
Amortissements au 31 décembre 2006	324	121	203
Augmentations	13	8	5
Diminutions	< 6 >	< 5 >	< 1 >
Amortissements au 31 décembre 2007	331	124	207
Modification de périmètre	< 202 >	7	< 210 >
Amortissements au 31 décembre 2007 retraite	129	131	2
Augmentations	354	15	338
Diminutions	-	-	-
Amortissements au 31 décembre 2008	482	146	336

5.2 Goodwill

	Valeur Nette	Valeur Brute	Dépréciation
Valeur au 31 décembre 2006	3 704	5 771	< 2 068 >
Augmentations	-	-	-
Diminutions	< 660 >	< 1 588 >	928
Valeur au 31 décembre 2007	3 043	4 183	< 1 140 >
Modification de périmètre	-	< 102 >	102
Valeur au 31 décembre 2007 retraité	3 043	4 081	< 1 038 >
Diminutions	< 1 681 >	< 36 >	< 1 645 >
Valeur au 31 décembre 2008	1 362	4 045	< 2 683 >

(1) Mouvements des goodwill 2008

Libellés	Montant brut au 01/01/08	Modification de périmètre	Augmentation	Diminution	Montant brut au 31/12/08
Floressence	3 643			36	3 607
Tropikal	49				49
Framaroma	389				389
VFA	102	-102			0
TOTAL	4 183	102	-	36	4 045

Libellés	Provision au 01/01/08	Modification de périmètre	Dotation	Reprise	Montant brut au 31/12/08
Floressence			2 246		2 246
Tropikal	49				49
Framaroma	389				389
VFA	102	-102			0
Orgarome	600			600	-
TOTAL	1 140	-102	2 246	600	2 684

5.3 Immobilisations corporelles

	Total	Terrains	Construction	Inst. Techn Materiel & outillage industriels	Autres immob. corporelles	Immob. Corporelles en cours	Avances & acomptes
Valeur brute au 31 décembre 2006	32 341	3 413	8 864	16 394	3 252	417	0
Augmentations	442		78	54	233	77	
Diminutions	< 665 >	< 37 >	< 88 >	< 332 >	< 98 >	< 110 >	
Autres mouvements	< 306 >		< 293 >		< 13 >		
Valeur brute au 31 décembre 2007	31 812	3 376	8 561	16 116	3 374	384	0
Mouvements de périmètre	< 21 139 >	< 1 241 >	< 4 750 >	< 13 984 >	< 964 >	< 200 >	
Valeur brute au 31 décembre 2007 retraité	10 674	2 135	3 811	2 133	2 411	184	0
Augmentations	971	61	119	80	654	33	25
Diminutions	< 114 >					< 114 >	
Autres mouvements	< 998 >		< 731 >	6	< 268 >	< 5 >	
Valeur brute au 31 décembre 2008	10 534	2 195	3 199	2 218	2 797	98	25

	Total	Terrains	Constructions	Inst.Techn. Materiel & outillage industriels	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations corporelles en cours
Amortissemens au 31 décembre 2006	22 720	155	4 123	15 980	2 261	200
Augmentations	1 605		1 296	68	241	
Diminutions	< 481 >	< 38 >	< 64 >	< 319 >	< 60 >	
Amortissemens au 31 décembre 2007	23 831	117	5 355	15 729	2 429	200
Modification de périmètre	<19 567 >	< 108 >	< 4 175 >	<13 977 >	< 1 107 >	< 200 >
Amortissemens au 31 décembre 2007 retraite	4 264	9	1 180	1 752	1 322	-
Augmentations	523	3	131	108	281	
Diminutions	< 47 >				< 47 >	
Autres mouvements	< 67 >				< 67 >	
Amortissemens au 31 décembre2008	4 672	12	1 311	1 860	1 489	-

Il n'y a pas eu de dépréciation enregistrée au titre des actifs corporels en 2008.

5.4 Autres actifs financiers

	Total	Titres non consolidés	Créances rattachées à des participations	Prêts	Autres immobilisations financières
Valeur brute au 31 décembre 2006	1 242	164	557	12	509
Augmentations	5 097			2 655	2 442
Diminutions	< 478 >		< 404 >	< 74 >	
Valeur brute au 31 décembre 2007	5 861	164	153	2 593	2 951
Mouvements de périmètre	11 285	13 995			< 2 710 >
Valeur brute au 31 décembre 2007 retraité	17 146	14 159	153	2 593	241
Augmentations	325	144			180
Diminutions	< 174 >				< 174 >
Valeur brute au 31 décembre 2008	17 296	14 303	153	2 593	247

	Total	Titres non consolidés	Créances rattachées à des participations	Prêts	Autres immobilisations financières
Dépréciation au 31 décembre 2006	106	-	52	41	13
Dotations	-	-	-	-	-
Reprises	< 41 >	-	-	< 41 >	-
Dépréciation au 31 décembre 2007	65	-	52	0	13
Modification	13 977	13 989			< 13 >
Dépréciation au 31 décembre 2007 retraité	14 042	13 989	52	0	0
Dotations	-	-	-	-	-
Reprises	-	-	-	-	-
Dépréciation au 31 décembre 2008	14 042	13 989	52	0	0

SOCIETES	FRACTION DU CAPITAL DETENU	VALEUR DES TITRES DETENUS 2008		VALEUR DES TITRES DETENUS 2007	
		BRUT	NET	BRUT	NET
EUROSALVIA	17,00%	149	149	149	149
ORGACHIM - France	100,00%	12 609			
CHIRALSEP- France	34,07%	1 218			
VF Aromatique - France	85,84%	121			
ADRIAN GMBH Allemagne	75,00%	6			
Floroussine	25,00%	6	6		
Fontarome Suisse	100,00%	35			
Sci la Peupleraie	50,00%	144	144		
DIVERS AUTRES TITRES		15	15	15	15
TOTAL		14 303	314	164	164

5.5 Participations dans les entreprises associées

Au 31 décembre 2007, il ne restait que les sociétés Chirosep et Floroussine, sociétés sorties du périmètre de consolidation en 2008

5.6 Stocks

	Stocks au 31 décembre 2008			Stocks au 31 décembre 2007	
	Valeurs	Dépréciation	Valeurs	Valeurs nettes	
	brutes		Nettes	Retraitées	Initiales
Matières Premières	7 711	562	7 149	5 276	5 276
Produits Finis	979	7	973	1 060	1 060
Marchandises	1 784		1 784	2 154	2 154
TOTAL	10 474	569	9 905	8 490	8 490

5.7 Créances clients et autres débiteurs

	Situation au 31 décembre 2008			Situation au 31 décembre 2007	
	Valeurs	Dépréciation	Valeurs	Valeurs nettes	
	brutes		Nettes	Retraitées	Initiales
Créances à moins d'un an	8 111	51	8 061	8 276	8 406
Créances à plus d'un an	1 537	1 537	-		
TOTAL	9 648	1 588	8 061	8 276	8 406

5.8 Autres actifs financiers courants

	Situation au 31 décembre 2008			Situation au 31 décembre 2007	
	Valeurs	Dépréciation	Valeurs	Valeurs nettes	
	brutes		Nettes	Retraitées	Initiales
Avances & acomptes versés	906		906	303	303
Créances sociales	28		28	31	31
Créances fiscales	760		760	847	914
Comptes courants débiteurs	6 517	5 516	1 001	2 354	1 778
Débiteurs divers	886	18	868	943	1 124
Actifs Financiers disponibles à la vente	6 042	1 110	4 932		
Charges constatées d'avance	122		122	137	137
TOTAL	15 261	6 644	8 617	4 615	4 287

5.9 Trésorerie et équivalents de trésorerie

	Situation au 31/12/08	Situation au 31/12/07 Retraîtée	Situation au 31/12/07 Initiale
Certificats de dépôts	17 125	26 245	26 244
Comptes bancaires	3 846	4 412	4 494
TOTAL	20 971	30 656	30 738

5.10 Provisions

Libellés	Montant au 31/01/07	Mouvements de périmètre	Montant au 31/12/2007 Retraîté	Dotations	Reprises 2008		Montant au 31/12/08
					Utilisées	Non utilisées	
Provision pour litige avec le personnel	366		366	56	190		232
Provision pour Garantie de Passif			-	545			545
Provisions pour pensions	440	-	440	81			521
Provisions pour risques client			-	95			95
Provision pour contrôle fiscal	250	< 250 >	-				-
Provision liquidation Orgachim	500	< 500 >	-				-
Provisions pour D.I.F.	62		62	22	9		75
Autres provisions	45	< 5 >	40	65		28	77
TOTAL	1 663	< 755 >	908	864	199	28	1 546

5.11 Avantages au personnel (avantages postérieurs à l'emploi)

Montant reconnu au bilan au 1er janvier	31/12/2008	31/12/2007
Valeur actualisée de l'obligation au 1er janvier	436	425
Coût des services rendus au cours de l'exercice	37	43
Coût financier	26	19
Pertes (gains) actuarielles	-	24
Autres (net transfert (entrées/sorties de périmètre)	67	-
Prestations payées	26	-
	9	76
Valeur actualisée de l'obligation au 31 décembre	449	436
Valeur actualisée de l'obligation	449	436
Gains (pertes) actuariels non reconnus	76	9
Coût des services passés non reconnus	-	-
	4	4
Passif net reconnu au bilan	<u>521</u>	<u>440</u>
Coût des services rendus au cours de l'exercice	54	43
Coût financier	26	19
Rendement attendu des actifs du régime	1	1
Pertes (gains) actuarielles reconnues	-	-
	0	2
Effet des réductions / liquidations	-	-
	-	77
Charge comptabilisée	<u>81</u>	<u>16</u>
	Hypothèses actuarielles	
Taux d'actualisation au 31 décembre	5,60%	5,50%
Taux d'augmentation future des salaires au 31 décembre	2,50%	3,00%
Taux d'inflation à long terme	2,00%	2,00%
Passif net au 1er janvier	440	456
Charge comptabilisée	81	-
		16
Passif net au 31 décembre	<u>521</u>	<u>440</u>

5.12 Impôts différés

	Au 31/12/07	Mouvements de périmètre	A u31/12/07 Retraité	Résultats	Autres mouvements	Au 31/12/08
Impôts différés Actifs	348	< 130 >	218	< 25 >	< 4 >	189
Impôts différés Passifs	< 143 >	< 443 >	< 586 >	18	343	< 225 >
TOTAL	205	< 573 >	< 368 >	< 7 >	339	< 36 >

5.13 Autres passifs financiers non courants

	31/12/2008	31/12/07 Retraité	31/12/2007
Passifs financiers à plus d'un an			
Emprunts bancaires	1 721	2 359	2 359
Emprunts & dettes financières diverses (1)	29	89	100
Autres passifs non courants (2)	1 005	1 459	4 877
TOTAL	2 756	3 907	7 336

	31/12/2008	31/12/07 Retraité	31/12/2007
Emprunts & dettes financières diverses (1)			
Participation des salariés	29	88	88
Divers		1	12
TOTAL	29	89	100

	31/12/2008	31/12/07 Retraité	31/12/2007
Autres Passifs non courants (2)			
Plan de continuation Adrian	1 005	1 459	1 459
Liquidation VFA RJ			137
Liquidation Orgachim RJ			3 281
TOTAL	1 005	1 459	4 877

Tous les passifs financiers non courant sont à plus d'un an et à moins de cinq ans

5.14 Autres passifs financiers courants

	31/12/2008	31/12/07 Retraité	31/12/2007
Passif financier à court terme			
Emprunts bancaires	96	91	91
Découverts bancaires	337	100	100
Emprunts & dettes financières diverses (1)	32	639	639
Autres passifs non courants	278	-	
TOTAL	744	830	830

Tous les passifs financiers courants sont à moins d'un an

	31/12/2008	31/12/07 Retraité	31/12/2007
Emprunts & dettes financières diverses (1)			
Participation des salaires	17	17	17
Total ICNE		22	22
Dettes sur achats titres de participation		600	600
Divers	15		
	32	639	639

5.15 Dettes fournisseurs et autres créditeurs

	31/12/2008	31/12/07 Retraité	31/12/2007
Fournisseurs & comptes rattachés			
Fournisseurs d'Exploitation	3 686	4 691	4 804
TOTAL	3 686	4 691	4 804

5.16 Dettes fiscales et sociales

	31/12/2008	31/12/07 Retraité	31/12/2007
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sociales	1 545	1 473	1 492
Dettes fiscales	- 130	- 113	324
TOTAL	1 415	1 361	1 816

5.17 Autres passifs financiers

En K€	31/12/2008	31/12/07 Retraité	31/12/2007
Autres dettes			
Avances & Acomptes reçus	60	78	78
Comptes courants créditeurs	108	108	121
Dettes diverses (1)	1 853	1 475	1 496
TOTAL	2 021	1 661	1 695

En K€	31/12/2008	31/12/07 RETRAITE	31/12/2007
(1) Dettes diverses			
Factoring	1 032	782	782
Commissionnaires et mandataires	604	620	634
Créditeurs divers		27	27
Autres dettes diverses	217	46	53
TOTAL	1 853	1 475	1 496

5.18 Instruments financiers

5.18.1 Risque de crédit

Les 3 premiers clients des Activités poursuivies ont représenté par ordre décroissant de chiffre d'affaires en 2008 :

	CA 2008	CA 2007
Client 1	890	1 029
Client 2	825	917
Client 3	758	708

En 2008, le 1^{er} client a donc représenté **3,0%** du chiffre d'affaires consolidé (et 3.2% du chiffre d'affaires consolidé total 2007).

Avec un délai moyen de règlement de 80 jours, l'exposition maximale au risque de crédit concernant les créances commerciales à la date de clôture sur ces 3 clients représenterait 536 K€ soit 1,8% du chiffre d'affaires.

Compte tenu de :

- la répartition géographique de ses ventes réalisées essentiellement en CEE
- l'implantation de ses principales filiales étrangères (Grande Bretagne et USA)
- la faible part des ventes réalisées par ses filiales ukrainienne, comorienne, moldave et chinoise (1.8% du chiffre d'affaires consolidé)

le groupe estime que ses activités ne sont pas exposées à l'instabilité politique ou économique de pays à risques.

L'antériorité de ces créances commerciales à la date de clôture s'analyse comme suit (en K€) :

	2008	2007
Non échues	6 975	6 927
Echues depuis 30 jours au plus	1 070	1 169
Echues depuis 30 jours au plus et moins de 45 jours	409	309
Echues depuis plus de 45 jours	1 194	1 077

La dotation aux provisions pour clients douteux sur l'année 2008 s'est élevée à 269 K€ soit 0.9% du chiffre d'affaires consolidé réalisé en 2008. Globalement l'ensemble des dotations constituées au cours des dernières années s'élèvent à 1 588 K€ ce qui démontre la faible part du risque attaché à la clientèle du groupe.

5.18.2 Risque de liquidité

Les échéances contractuelles des passifs financiers non dérivés sont détaillées aux paragraphes 5.13 et 5.14.

6. Notes sur le compte de résultat consolidé

6.1 Charges de personnel

	31/12/2008	30/12/2007 retraite	31/12/2007
Rémunération du personnel	5 200	5 821	13 310
Charges sociales	2 239	2 275	5 588
Participation des salariés			96
TOTAL	7 439	8 096	18 994

6.2 Autres charges opérationnelles

	31/12/2008	31/12/07 Retraite	31/12/2007
VNC éléments actifs cédés	< 1 216 >	< 1 095 >	< 1 393 >
Charges diverses	< 600 >	< 276 >	< 589 >
Provisions diverses	< 288 >	< 613 >	< 1 912 >
TOTAL	< 2 104 >	< 1 984 >	< 3 894 >

6.3 Autres produits opérationnels

	31/12/2008	31/12/07 Retraite	31/12/2007
Produits divers	746	537	1 505
Produits cession d'immobilisations	1 403	2 012	
Reprise provisions diverses		1 784	4 852
TOTAL	2 149	4 333	6 357

6.4 Coût de l'endettement financier net

	2008	2007 Retraité	2007
Produits financiers	1 574	1 521	1 515
Gains de change	450	66	165
Reprises de provision financières	-	27	29
Produits nets s/ cessions Vmp	1 079	545	545
Autres produits financiers divers	46	884	776
Charges financières	< 3 268 >	< 1 417 >	< 1 619 >
Pertes de change	< 486 >	< 293 >	< 324 >
Dotations aux provisions financières	< 2 514 >		< 1 >
Charges financières sur crédit bail	-		< 7 >
Intérêts & charges financiers	< 268 >	< 1 123 >	< 1 287 >
Coût de l'endettement financier net	< 1 694 >	105	< 104 >

6.5 Charges d'impôt

	31/12/2008	31/12/2007 retraite	31/12/2007
Impôts sur les bénéfices	< 76 >	< 66 >	< 616 >
Impôts différés	< 7 >	< 369 >	< 503 >
TOTAL	< 83 >	< 435 >	< 1 119 >

	France	Étranger	TOTAL
Résultat consolidé	< 4 905 >	< 435 >	< 5 340 >
Impôt sur les sociétés	26	50	76
Impôts différés	102	< 95 >	7
Neutralisation des sociétés mises en équivalence	-		-
Résultat consolidé avant impôt sur les sociétés	< 4 777 >	< 480 >	< 5 257 >
Retraitements propres à la consolidation n'ayant pas d'incidence sur la charge d'impôt de la société	3 146		3 146
charges fiscales non déductibles	1 915		1 915
Résultat des sociétés non intégrées fiscalement	106		106
RÉSULTAT FISCAL DU GROUPE	390	< 480 >	< 90 >
Résultat imposable à 33,33%	390		
Charges d'impôt théorique	128	< 45 >	83
TOTAL THEORIQUE DE L'IMPOT	128	< 45 >	83
Charges d'impôt réelles	128	< 45 >	83

6.6 Résultat net par action

	2008	2007 retraité	2007
Nombre d'actions	2 426 353	2 426 353	2 426 353
Nombre d'actions corrigé	2 426 353	2 426 353	2 426 353
Résultat net	< 5 087 >	< 1 297 >	20 131
Résultat net par actions en €	< 2,10 >	< 0,53 >	8,30
Résultat dilué par actions en €	< 2,10 >	< 0,53 >	8,30

7. Information sectorielle

La ventilation par secteur d'activité (niveau primaire d'information sectorielle) est celle présentée au bilan et au compte de résultat :

La ventilation par secteur géographique (niveau secondaire d'information sectorielle) est la suivante :

7.1 Chiffre d'affaires :

CA	France	Autres	TOTAL
TOTAL 2008	11 652	17 792	29 444
TOTAL 2007 Retraité	11 215	20 062	31 276
TOTAL 2007	29 115	38 213	67 329

7.2 Valeur comptable des actifs sectoriels :

	France	Autres	TOTAL
TOTAL 2008	23 011	35 137	58 148
TOTAL 2007 Retraité	23 353	41 776	65 129
TOTAL 2007	29 801	39 114	68 915

7.3 Investissements sectoriels :

	France	Autres	TOTAL
TOTAL 2008	155	236	391
TOTAL 2007 Retraité	151	270	421
TOTAL 2007	182	239	421

8. Autres informations

8.1 Effectifs moyens du Groupe

	2008	2007 retraité	2007
Cadres	45	49	49
Agents de maîtrise	40	35	35
Ouvriers- Employés	81	79	79
TOTAL (1)	166	163	163

(1) Y compris Bambao aux Comores, Floressence Chine mais hors Eastaroma en Ukraine

8.2 Honoraires des commissaires aux comptes :

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes de l'ensemble des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation s'élève à 182 K€ pour l'exercice 2008.

8.3 Transactions avec les parties liées

8.3.1 Opération avec les principaux dirigeants

Les principaux dirigeants sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de l'entité, directement ou indirectement, y compris les administrateurs (dirigeants ou non) de cette entité. Les membres du conseil d'administration, du conseil de surveillance, du comité exécutif doivent donc notamment faire partie du périmètre des parties liées.

L'ensemble des rémunérations et avantages assimilés accordés à ces principaux dirigeants et qui ont été comptabilisés en charge au titre de l'exercice considéré, s'établit ainsi :

	2 008	2 007
Avantages à court terme	462	527
Cotisations patronales	176	232
TOTAL	638	759

A la date du 31 décembre 2008, les administrateurs de la société détenaient directement ou indirectement 86,2 % des droits de vote de la société.

Certains des principaux dirigeants ou de leurs parties liées détiennent des participations dans d'autres entités qui leur confèrent le contrôle ou une influence notable sur les politiques financière et opérationnelle de ces entités

Plusieurs de ces entités ont réalisé des transactions avec le Groupe au cours de l'exercice.

Les termes et les conditions de ces transactions n'ont pas été plus favorables que les conditions de marché (Achats et ventes de biens et services, location de locaux) ;

Ces entités et les transactions effectuées avec le Groupe sont :

- La SC CERCOLAS qui a facturé des loyers de bâtiments à Orgarôme pour un montant de 371 K€
- La SAS EGNO détenue par la SARL YRIEL laquelle détient 49.86% des droits de vote exerçables d'Orgasynth qui a effectué des ventes de matières premières aromatiques de synthèse à Orgarôme pour un montant de 467K€.

8.3.2 Les autres transactions avec les parties liées sont les suivantes :

8.3.2.1 Opérations avec les entreprises associées

- Achats/ventes de biens ou services

- Comptes courants

8.3.2.2 Opérations avec les filiales

Les transactions avec les filiales sont totalement éliminées dans les comptes consolidés. Elles sont de différentes natures :

- Achats/ventes de biens ou services
- Contrat de licences
- Management fees
- Location de locaux
- Comptes courants
- Pool bancaire

8.4 Risques environnementaux

Les sociétés du périmètre activité poursuivie n'ont pas fait l'objet d'une évaluation des risques environnementaux.

8.5 Sortie de groupe (intégration fiscale)

Conformément à l'avenant à la convention d'intégration fiscale signé le 7 juillet 2006, aucune indemnité n'est versée aux filiales sortantes sauf si la sortie du Groupe d'une ou des filiales est due à :

- leur éviction du périmètre d'intégration décidée arbitrairement par la société mère (modification spontanée du périmètre d'intégration) sans qu'une telle éviction ne soit la conséquence d'une cession par la société mère de sa participation dans le capital des filiales à un tiers ou de toute autre opération de restructuration (fusion, apport partiel d'actif, etc.) ou même d'une dissolution de la filiale en cause.
- la dénonciation par la société mère de l'option pour le régime des groupes intégrés.

8.6 Engagements hors bilan

Le Groupe a accordé une garantie de passif à Axyntis dans le cadre de la cession de ses divisions Chimie Fine et Colorants. Celle-ci s'appuie sur une garantie bancaire de 3 M€ à 1^{ère} demande dégressive qui s'éteindra au 31 décembre 2009.

20.1.2 Rapport du Conseil d'Administration présenté à l'AGM du 25 juin 2009

« RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DES ACTIONNAIRES DU 25 JUIN 2009

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale pour vous rendre compte de l'activité et des résultats de votre société et de ses filiales au cours de l'exercice 2008 et soumettre les comptes, ainsi que l'affectation du résultat, à votre approbation.

A. Informations sur l'activité de la société, de ses filiales et sociétés contrôlées

A.1. Situation du groupe durant l'exercice écoulé

A.1.1 Faits marquants

Janvier 2008 : Réalisation de la transmission universelle de patrimoine de Fontarôme à Adrian Industries, à l'issue du délai d'opposition des créanciers de Fontarôme, le nouveau pôle prenant le nom d'Orgarôme.

Juin 2008 : Acquisition par le groupe Orgasynth de la société française Agipal¹³, spécialisée dans les huiles essentielles et les matières premières aromatiques depuis 1962.

Agipal a généré en 2007 un chiffre d'affaires de 2,6 M€. La société n'avait pas d'endettement bancaire. Orgasynth a autofinancé le montant de cette acquisition, qui s'est élevé à 1 100 K€.

Précédemment installée à Maisons-Laffitte, la société Agipal a rejoint en juillet le site d'Orgarôme, à Saint-Ouen l'Aumône. Outre son savoir-faire et de ses compétences reconnues sur les marchés de la parfumerie, de la cosmétique et de l'alimentaire, l'acquisition d'Agipal vient compléter le portefeuille produits d'Orgasynth par l'apport d'huiles essentielles, de complexes d'huiles essentielles 100% pures et naturelles mais également d'huiles végétales, d'eaux forales et de spécialités inexistantes au sein d'Orgasynth.

Juin 2008 : cession par Orgasynth SA de ses participations de 25% dans la SA Color et de 51% dans la SCI Color Immobilier pour un montant de 290 K€

Juillet 2008 : centralisation de la force de vente au niveau de la holding Orgasynth

Septembre 2008 : le Groupe Orgasynth a réuni sous une seule entité ses filiales Orgarôme et Agipal, constituant le pôle arômes et huiles essentielles du groupe. Cette opération a consisté en une transmission universelle du patrimoine de la société Agipal au profit de la société Orgarôme du fait de la détention de 100 % du capital social à l'issue du délai d'opposition des créanciers d'Agipal

A.1.2 Activité et résultats chiffrés consolidés

En K€	31/12/2008	31/12/2007 retraité ¹⁴	31/12/2007
Chiffre d'affaires	29 444	31 276	67 329
Résultat opérationnel	-3 463	-1 055	490
Coût de l'endettement financier	-1 694	105	-104
Résultat de la période	-5 240	-1 385	20 043 ¹⁵
Résultat p.d.g	-5 087	-1 297	20 131
Capitaux propres	45 943	51 771	50 771
Passifs financiers non courants / capitaux propres	0,06	0,08	0,14
Effectif moyen	166	163	163

¹³ Société anonyme transformée en SAS lors de l'acquisition ; effectif de 7 salariés

¹⁴ Retraité des sociétés vendues en 2007 et de celles déconsolidées en 2008

¹⁵ Ce résultat intègre le produit de la cession des divisions Chimie Fine et Colorants vendues en juillet 2007

A.1.2.1 Activité et résultats consolidés

Afin de faciliter la lecture des comptes et la comparabilité des chiffres, les résultats 2008 seront comparés aux résultats 2007 retraités des sociétés vendues en 2007 et de celles déconsolidées en 2008.

Le groupe a réalisé en 2008, un chiffre d'affaires global consolidé de 29 444 K€ contre 31 276K€ en 2007. L'export total a représenté 60% des ventes contre 64% en 2007.

L'exercice 2008 a connu un certain nombre de variations de périmètre :

- Des sociétés sont sorties du périmètre de consolidation au cours de l'exercice 2008 pour les motifs suivants :
 - SA Color et SCI Color Immobilier : les titres ont été cédés en juin 2008
 - Floroussine et Fontarome Suisse : filiales non significatives
 - Orgachim : cette société a été placée en liquidation en avril 2007
 - VF Aromatique, Adrian GMBH et Chirosep : sociétés en liquidation sur lesquelles le groupe Orgasynth n'exerce plus d'influence notable, ni de contrôle. Ces sociétés n'ayant déjà plus d'activité en 2007, il n'est pas constaté de conséquence sur la comparabilité du compte de résultat entre les exercices 2007 et 2008.
- La réalisation de la transmission universelle de patrimoine de Fontarôme à Adrian Industries a donné un nouveau pôle prenant le nom d'Orgarôme.
- La société Agipal est entrée en juin 2008 dans le périmètre et une transmission universelle de patrimoine a été réalisée au 01 octobre 2008 avec Orgarôme.

La ventilation du chiffre d'affaires par activité est la suivante :

En M€	Arômes et parfums				Total
	Matières premières	Arômes	Parfums	Divers	
2008	10 136	6 982	12 305	21	29 444
2007	11 117	6 657	13 264	238	31 276

Après un montant de charges externes qui s'élève à 6 989 K€ contre 8 728 K€ en 2007, de frais de personnel de 7 439 K€ contre 8 096 K€ en 2007 et de dotation aux amortissements de 3 123 K€ contre 525 K€ en 2007, le résultat opérationnel du groupe est négatif de 3 463 K€ contre une perte de 1 055 K€ en 2007.

Après déduction du coût de l'endettement financier qui s'est élevé à 1 694 K€ (contre un produit de 105 K€ en 2007) et compte tenu d'une charge d'impôt de 83 K€ (contre une charge de 435 K€ en 2007), le déficit net part du groupe s'élève à 5 087 K€ contre un déficit de 1 297 K€ en 2007.

Il convient cependant de signaler que le déficit opérationnel de 3 463 K€ tient compte :

- de 2 546 K€ de dépréciation des survaleurs constatés en 2008 compte tenu du manque de visibilité actuel dû à la situation économique mondiale
- de 545 K€ de provisions relatives à la garantie de passif liée à la vente en 2007 des divisions Chimie Fine et Colorants.

D'autre part, les charges financières de l'exercice qui s'élèvent à 3 268 K€ comprennent :

- une provision sur le portefeuille d'actions de 1 110 K€
- une provision de 658 K€ sur le compte courant de la société Beten avec laquelle la société Orgasynt est associée dans Eastaroma
- une provision de 746 K€ sur le compte courant d'Orgachim, société en liquidation et déconsolidée en 2008.

En 2008, les investissements se sont élevés à 391 K€ contre 421 K€ en 2007 et ont été principalement consacrés à l'amélioration de l'outil de travail, des conditions de sécurité du personnel et à l'environnement.

A.1.2.2 Situation d'endettement

Synthèse (en M€)

Nature	31/12/2008	31/12/2007 retraité	31/12/2007
Passif financier non courants	2 756	3 907	7 336
Passif financier courants	744	830	830
Trésorerie et équivalent de trésorerie	20 971	30 656	30 738
Endettement net total	-17 471	-25 919	-22 572
Capitaux propres	45 943	51 771	50 771
Chiffre d'affaires	29 444	31 276	67 329
Résultat	-5 087	-1 297	20 131
Ratio d'endettement net sur :			
Capitaux propres		-	-
Chiffre d'affaires		-	-
Résultat	-	-	-

A la date du 31/12/2008, la trésorerie globale du groupe représente 21 M€.

Sur ce montant, 17 M€ sont placés en certificats de dépôt à taux fixe.

Le groupe détient des actions classées en actifs financiers courants pour une valeur de 5M€

Covenants

Néant

A.2. Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Dans le contexte d'une conjoncture économique mondiale vacillante, il est difficile d'évaluer l'impact de la crise financière actuelle sur l'économie du secteur des arômes et parfums.

Par contre, la structure financière actuelle du groupe lui permet d'envisager l'acquisition d'activités complémentaires sur les marchés des arômes et parfums. C'est dans cet objectif que le groupe étudie à la date plusieurs opportunités de croissance sur le secteur des Arômes et Parfums.

A.3. Evénements post-clôture

La société Orgasynth SA fait l'objet d'un contrôle fiscal déclenché en mars 2009.

A.4. Activités en matière de recherche et de développement

Les axes de réflexion du groupe Orgasynth ont été conformément à la tendance structurelle du secteur des Arômes et Parfums orientée vers le travail des matières premières. En effet, l'accentuation des contraintes réglementaires génère de nouveaux sujets de développement autour de la naturalité des matières premières, de leurs fonctionnalités, de leur contenu en molécules « gênantes » voire interdites.

Les démarches des structures de formulation d'Arômes et Parfums se sont appuyées sur les compétences en matières premières d'Orgarôme.

Le champ de leur création s'est élargi par le développement de nouvelles essences et extraits provenant des usines de production du groupe des Comores et d'Ukraine ou des ateliers de développement de Saint Ouen l'Aumône.

L'élargissement de la gamme d'huiles essentielles certifiées Biologiques a également contribué à offrir de nouvelles possibilités aux parfumeurs et aromaticiens du groupe.

Grâce à la certification ECOCERT obtenue par Orgarôme durant l'été 2007 et qui couvre le négoce, le dépotage et le mélange d'huiles essentielles certifiées, Orgasynth peut désormais réaliser des compositions d'huiles essentielles Biologiques.

Le groupe Orgasynth est présent à l'origine dans plusieurs zones de production d'huiles essentielles et de matières aromatiques naturelles comme la Provence, l'océan indien ou l'Europe de l'Est.

Dans chacune de ces zones de production, Orgarôme soutient le développement de productions agricoles certifiées biologiques. Cette certification permet à l'activité commerciale d'Orgarôme de prendre sa pleine mesure en ce début de l'année 2008 avec la commercialisation des huiles essentielles bio d'Ylang Ylang, de Neroli, de basilic Comores ainsi que de Lavande France et Lavandins (grosso et super). Ce coeur de gamme bio s'étendra ensuite rapidement à d'autres essences bio produites par le groupe ainsi qu'à des essences bio provenant d'autres zones et complétant harmonieusement la gamme pour satisfaire les besoins de la clientèle.

Dans le secteur des arômes alimentaires, Orgarôme s'est recentrée sur son savoir faire et a simplifié et modernisé ses gammes.

La société s'est concentrée sur des développements plus ciblés d'arômes salés et sucrés.

La tendance du secteur alimentaire s'orientant de plus en plus vers les produits naturels et sans sel, l'équipe de développement s'est attachée à sélectionner les matières premières répondant à cette demande de la clientèle pour créer de nouveaux arômes.

De nouvelles formules ont été mise au point et la gamme s'est enrichie de fruits exotiques, de notes viande et de notes fromages permettant désormais à Orgarôme d'approcher et de fournir des nouveaux marchés qui lui échappaient dans le passé.

Grâce à la certification ECOCERT obtenue en octobre 2007, la société s'engage aussi à respecter les règles communautaires (règlement CEE n° 2092/91) et françaises concernant le mode de production biologique. Une nouvelle gamme de complexes aromatiques élaborée par le service développement a été immédiatement présentée en clientèle pour tenter de capter l'intérêt grandissant des clients dans ce domaine.

Dans le secteur des **compositions parfumées**, durant l'année 2008, Floressence aura confirmé ses développements dans 2 axes majeurs, à savoir :

- Renforcement des créations pour eaux de toilette
- Renforcement dans les secteurs cosmétiques par le développement de nouvelles références allergènes FREE ou LIGHT avec de bons résultats de pénétration sur les différents marchés.

A cet égard, des gammes BIO – ECOLABELS s'appuyant sur les compétences en matières premières du groupe sont en développement et apporteront de bonnes opportunités.

A.5. L'activité et les résultats de l'ensemble de la société, des filiales de la société, et des sociétés qu'elle contrôle par branche d'activité.

En K€	Floressence	Orgarôme	Adrian Essential Oils	Adrian America Inc
Chiffre d'affaires non consolidé	11 980	11 870	3 545	1 566
Résultat net	143	127	-71	253
Effectif	62	46	5	3

A.5.1 Compositions parfumées : Floressence SAS et ses filiales

La société Floressence est spécialisée dans la création et la fabrication de compositions parfumées.

Floressence a réalisé, en 2008, un chiffre d'affaires de 11 980 K€ contre 13 119 K€ en 2007 soit une baisse de 8,7%.

L'accent a été porté en 2008, et sera poursuivi dans le futur, sur les secteurs industriels de la parfumerie fine, des cosmétiques, des shampoings et gels douche.

Les marchés à l'export, qui ont pâti d'une baisse importante d'activité sur le Moyen Orient, ont vu leurs ventes baisser de 9 441 K€ en 2007 (72% du chiffre d'affaires) à 8 269 K€ en 2008 (69% du chiffre d'affaires).

La marge brute de la société s'élève à 7 159 K€ soit 59,8% du chiffre d'affaires contre 58,8% en 2007.

La valeur ajoutée s'établit à 3 802 K€ contre 4 034 K€ en 2007 dégageant un excédent brut d'exploitation de 222 K€ contre 508 K€ en 2007.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 277 K€ contre 256 K€ lors de l'exercice précédent.

Le résultat de l'exercice se solde en définitive par un bénéfice net de 143 K€ contre 419 K€ pour l'exercice précédent.

L'effectif au 31 décembre 2008 s'élevait à 62 salariés dont 14 cadres, 17 techniciens et agents de maîtrise et 31 employés et ouvriers.

Filiales

Floressence Shanghai Co Ltd, détenue à 100%, a réalisé en 2008 un chiffre d'affaires de 449 K€ contre 342 K€ en 2007 et un bénéfice net de 109 K€ contre 41 K€ lors de l'exercice précédent. A.5.2 Matières premières et Arômes

A.5.2.1 Orgarôme SAS

Orgarôme, anciennement Adrian Industries, a intégré dans son activité les fonds de commerce Arômes de Fontarôme le 1^{er} février 2008 et Matières premières d'Agipal le 1^{er} octobre 2008 suite aux transmissions universelles de patrimoine réalisées.

Orgarôme a réalisé, en 2008, un chiffre d'affaires de 11 870 K€ avec des ventes à l'export qui ont représenté 4 821 K€ soit 41% du chiffre d'affaires.

La marge brute de la société s'est élevée à 5 314 K€ représentant 44,8% du chiffre d'affaires.

La valeur ajoutée s'est établi à 2 953 K€ dégagant un excédent brut d'exploitation de 650 K€.

Le résultat d'exploitation, après amortissement et provisions pour 337 K€, ressort à 313 K€.

Le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 127 K€.

L'effectif de la société au 31 décembre 2008 s'est élevé à 46 salariés dont 12 cadres et 14 agents de maîtrise et techniciens et 20 employés et ouvriers.

A.5.2.2 Filiales étrangères de commercialisation

Adrian Essential Oils, détenue à 100% par Orgasynth depuis décembre 2007, a réalisé au cours de l'exercice 2008 un chiffre d'affaires en baisse de 23% à 2 824 KGBP contre 3 657 KGBP en 2007.

Après déduction des charges de fonctionnement, le résultat net ressort négatif à 56 KGBP contre un profit de 73 KGBP lors de l'exercice précédent.

Adrian America, détenue à 100% par Orgasynth depuis décembre 2007 a réalisé au cours de l'exercice 2008 un chiffre d'affaires de 2 301 KUSD contre 2 278 KUSD.

Le résultat d'exploitation s'améliore légèrement en 2008 à 207 contre 142 KUSD en 2007 et le résultat net ressort positif à 240 KUSD contre une perte de 272 KUSD en 2007.

A.5.2.3 Filiales étrangères de production

La société ukrainienne de production, Eastaroma, détenue à 65% par Orgasynth SA, a réalisé en 2008 un chiffre d'affaires de 416 K€ contre 308 K€ en 2007. Le résultat d'exploitation demeure négatif à -149 K€ contre -172 K€ lors de l'exercice précédent. Du fait de l'évolution de la parité Euro/Grivna, la perte de l'exercice 2008 s'établit à -436 K€.

La société comorienne de production, Bambao, détenue à 100% par Orgasynth, a réalisé en 2008 un chiffre d'affaires de 1 168 K€ contre 2 637 K€ en 2007 et a dégagé une perte de 291 K€ contre un profit de 16 K€ lors de l'exercice précédent.

Ces résultats sont imputables aux événements socio-politiques qui se sont passés sur l'île d'Anjouan en 2008.

A.6 Informations sur les facteurs de risques

A.6.1 Risque financier

A.6.1.1 Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations de prix de marché, tels que les cours de change, les taux d'intérêt,.. affectent le résultat du Groupe.

Les filiales jouissent d'une forte autonomie pour la gestion de leur trésorerie d'exploitation (recouvrement, paiement des fournisseurs, etc).

En revanche, la gestion des risques de marché est centralisée et obéit aux règles définies par la Direction Financière qui a pour objectif de gérer et contrôler les expositions au risque de marché dans des limites acceptables.

L'équipe centrale exerce une activité opérationnelle de centralisation des besoins de financement, des demandes de couverture des risques de change et est ainsi la contrepartie unique pour ce type d'opérations des trésoreries décentralisées. Elle consolide les diverses positions et se retourne vers les marchés pour financer et couvrir les besoins du groupe.

- Risques liés à la fluctuation des taux de change

La sensibilité du chiffre d'affaires du groupe au risque de change résulte notamment des ventes facturées en dollars.

Les ventes et les achats en dollars ont représenté, en 2008, respectivement 2,8% et 5,7% du chiffre d'affaires consolidé. Une variation de 1% de la parité Euro/Dollars aurait une incidence de 9 K€ sur les charges. De ce fait, Orgasynth ne s'estime pas exposé aux variations du taux de change de l'euro contre dollar et n'a pas mis en place de politique de couverture du risque de change.

- Risques de taux d'intérêt

Le résultat net du groupe peut être influencé par l'évolution des taux d'intérêt dans la mesure où ces derniers ont un impact direct sur le coût de l'endettement.

Le Groupe Orgasynth n'est pas exposé de façon significative au risque de taux d'intérêt : en effet, les emprunts qui figurent au bilan sont des emprunts (à taux variable) contractés par la Filiale Essence House et 2 emprunts (taux fixe et variable) contracté par la SCI du Lauremont dont le montant total représente 1 817 K€.

Ainsi une variation de 1% des taux d'intérêt aurait une incidence de 18 K€ sur les frais financiers.

A.6.1.2 Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles.

Le Groupe a accordé une garantie de passif à Axyntis dans le cadre de la cession de ses divisions Chimie Fine et Colorants.

Celle-ci s'appuie sur une garantie bancaire de 3 M€ à 1^{ère} demande dégressive qui s'éteindra au 31 décembre 2009.

A.6.1.3 Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le groupe éprouve des difficultés à honorer ses dettes lorsque celles-ci arriveront à échéance. La direction financière a pour mission d'assurer le financement et la liquidité du Groupe au meilleur coût. Le financement du groupe est assuré par le recours aux marchés des capitaux via des ressources bancaires (emprunts et lignes de crédits, ...). Les niveaux de lignes de crédit confirmées et de trésorerie disponible sont fixés en fonction des prévisions de financement, assorties d'une marge de sécurité pour faire face aux aléas économiques.

Concernant la filiale en plan de continuation, Orgarôme SAS, les prévisions d'exploitation et les budgets de trésorerie correspondants présentés lors de l'homologation des plans sont respectés et démontrent sa capacité à faire face au remboursement de ses dettes.

Depuis la vente des divisions Chimie Fine et Colorants en juillet 2007, les seuls emprunts subsistant au 31 décembre 2008 sont des emprunts à long terme concernant le financement d'une partie de l'immobilier du groupe pour un montant total de 1 817 K€.

A la date du 31 décembre 2008, la trésorerie globale du groupe représente 21 M€.

Sur ce montant, 17 M€ sont placés en certificats de dépôt à taux fixe.

D'autre part, le groupe détient des actions classées en actifs financiers courants pour une valeur de 5M€ au 31/12/2008.

Le groupe ne présente donc pas de risque de liquidité.

A.6.1.4 Gestion du capital

La politique du Groupe consiste à maintenir une base de capital solide.

A.6.2 Risques industriels et environnementaux

Responsabilité liée aux produits

Le groupe Orgasynth est exposé au risque d'actions en garantie ou en responsabilité de la part de clients, ainsi qu'au risque d'actions en responsabilité en cas de défaut des produits provoquant des dommages.

Pour se prémunir contre ces risques, le groupe Orgasynth a souscrit une assurance garantissant les conséquences financières de ces réclamations.

Aucune réclamation significative de ce type n'a été faite au groupe en 2008.

Responsabilité environnementale

Les sites du groupe Orgasynth sont soumis à des Autorisations d'Exploiter par Arrêté de Classement et donc sont conformes aux réglementations environnementales en vigueur.

En particulier, sont respectées les différentes normes sur les émissions dans l'air, l'utilisation de substances dangereuses et l'élimination des déchets.

De plus, le groupe a souscrit pour la plupart de ses filiales des assurances de type « Assurpol » couvrant les conséquences financières des dommages environnementaux non historiques.

A.6.3 Risques juridiques

Propriété intellectuelle

Le groupe dispose d'un brevet déposé en France et à l'international en 2001. Ce dernier est protégé pendant 20 ans à compter de sa date de dépôt. La société considère que compte tenu de l'échéance lointaine de cette date et de l'évolution technique, la fin de la durée de protection ne constituera pas un risque.

Marques

Le groupe a effectué le dépôt de 8 marques en France et à l'international dont la gestion est confiée à un cabinet spécialisé afin de procéder régulièrement au renouvellement de ces dépôts.

Litiges

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun fait exceptionnel, litige ou arbitrage susceptible d'avoir eu en 2008 une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la Société et du Groupe.

A.6.4 Assurances et couverture de risques

Le groupe Orgasynth est assuré auprès de compagnies d'Assurance de 1^{er} rang pour l'ensemble des risques majeurs qui pourraient affecter significativement son activité, ses résultats ou son patrimoine.

Les couvertures et les montants de garanties sont conformes à la pratique du secteur.

Les risques couverts sont les suivants :

- Dommages aux biens
- Pertes d'exploitation
- Dommages causés aux tiers ou lors de l'exploitation
- Responsabilité civile liée aux produits
- Responsabilité civile des dirigeants
- Risques environnementaux (« Assurpol »)
- Transports des marchandises
- Exercice de leur métier par les collaborateurs (auto-mission, assurance déplacements...)

Les limites de garantie pour les principales assurances sont les suivantes, sachant que les dommages aux biens sont assurés sur une base d'indemnisation en valeur à neuf et les pertes d'exploitation sur la base maximale de la perte de marge sur une année :

Risques	
Dommages aux biens / Pertes d'exploitation	A concurrence de 12 162 K€ de marge brute
Responsabilité civile d'exploitation (par an)	7 630 K€
Responsabilité civile après livraison (par an)	3 050 K€

B. Informations relatives à la présentation des comptes annuels et l'affectation du résultat de l'exercice

B.1 Activité et résultats d'Orgasynth SA.

Orgasynth SA est le holding du groupe et n'exploite, en conséquence, pas directement d'activités opérationnelles ou industrielles. Elle détenait directement ou indirectement l'ensemble des participations formant le groupe Orgasynth, soit 11 sociétés entrant dans le périmètre de consolidation 2008, dont la liste figure en annexe des comptes consolidés.

Orgasynth SA entretient avec ses filiales des relations de type « Mère-Filles ».

Elle assure :

- directement le suivi de la trésorerie des filiales et la gestion de leurs excédents dans le cadre d'une convention de gestion de trésorerie,
- des services communs dans le cadre de conventions d'assistance technique mises en place depuis le 1er novembre 1996,
- l'octroi de garanties dans le cadre de certains financements au bénéfice de ses filiales,
- la centralisation des risques de change et des risques de taux du groupe,
- la gestion de l'intégration fiscale française.

Ses ressources proviennent des dividendes versés par ses filiales et des prestations de service qui leur sont facturées.

en K€	2008	2007
Produits d'exploitation	2 162	3 619
Charges d'exploitation	3 983	4 817
Résultat d'exploitation	-1 821	-1 198
Produits financiers	2 306	4 993
Charges financières	2 942	7 261
Résultat financier	-635	-2 269
Résultat courant avant impôts	-2 456	-3 442
Résultat exceptionnel	85	30 992
Résultat net	-2 272	27 553

Synthèse de la situation d'endettement

Nature	31/12/2008	31/12/2007
Passif financier non courants		
Passif financier courants	1 696	2 476
Trésorerie et équivalent de trésorerie	22 763	26 528
Endettement net total	-21 067	-24 052
Capitaux propres	46 484	49 560
Chiffre d'affaires	1 037	2 600
Résultat	-2 272	27 553
Ratio d'endettement net sur :		
Capitaux propres		-
Chiffre d'affaires		-
Résultat	-	-

B.2. Modifications intervenues dans la présentation des comptes annuels ou dans les méthodes d'évaluation retenues, dans les conditions définies à l'article L.123-17 du Code de Commerce.

Néant

B.3. Montant global des charges non fiscalement déductibles :

Conformément aux dispositions de l'art 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous indiquons qu'au titre de l'exercice 2008, les dépenses non déductibles visées à l'art 39-4 du même code se sont élevées à 3 975 €.

B.4. Résultat de l'exercice et proposition d'affectation de celui-ci.

La perte de l'exercice s'élève à 2 272 409 €.

Le conseil d'administration proposera à l'assemblée générale des actionnaires :

- d'imputer la perte de l'exercice sur le compte « Autres réserves » qui s'élèvera alors à 32 979 591 €,
- de ne pas procéder à la distribution de dividendes compte tenu du déficit net de 2008 et de l'incertitude qui pèse sur 2009.

B.5. Montant des dividendes qui ont été mis en distribution au titre des 3 exercices précédents

Il a été versé un dividende de 0,36 € par action au titre de l'exercice 2007.

Il n'a pas été versé de dividendes au titre des exercices 2005 et 2006.

B.6 Informations boursières

Les cours extrêmes de cotation lors de l'exercice 2008 se sont établis à :

- 14,00 € pour le cours le plus haut en clôture (02/05/2008)
- 10,00 € pour le cours le plus bas en clôture (23/12/2008)

Au 31 décembre 2008, le cours d'établissait à 10,50 €.

Le volume d'actions échangées au cours de l'année a été de 78 207 actions.

C. Informations relatives aux prises de participations significatives ou prises de contrôle / Changement de périmètre

C.1. Prise de contrôle d'une société ayant son siège social en France.

Orgasynth SA a acquis le 9 juin 2008, la totalité des actions de la société AGIPAL.

C.2 Changement de périmètre

Cf paragraphe A.1.2.1

D. Informations relatives au capital de la société : actionnariat, autocontrôle, participations croisées, rachat d'actions propres et émission de valeurs mobilières donnant accès au capital

D.1. Informations sur l'actionnariat

La répartition de l'actionnariat nominatif détenant au moins 5% du capital au 31/12/07 et au 31/12/08 était la suivante :

Actionnaires ¹⁶	Pourcentage d'actions détenu au	
	31/12/08	31/12/07
SARL YRIEL	49,86%	45,42%
E. ALVES	19,77%	19,77%

La société YRIEL a acquis le 3 mars 2008, 107 800 titres Orgasynt à 14,00 euros.

D.2. Actions d'autocontrôle : nom des sociétés contrôlées et parts du capital de la société qu'elles détiennent.

Au terme de l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 24 avril 2001 qui lui avait été attribuée jusqu'au 24 mai 2002, la société Orgasynt détenait en autocontrôle au 31 janvier 2003, 242 635 actions soit exactement 10,00% du capital de la société.

Ces actions ont été acquises dans le cadre de la régularisation des cours.

De mai 2002 à juin 2003, la Société n'a pas fait voter ni mis en œuvre de nouveau programme de rachat d'actions propres.

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 10 juin 2003, dans ses 5^{ème} et 6^{ème} résolutions, a autorisé le Conseil d'Administration à mettre en place un nouveau programme pour une durée dix huit mois qui a reçu le visa AMF n° 04-0039 du 22 janvier 2004.

Le 19 avril 2005, la Société a vendu 50 000 actions au prix de 10,76 € dans le cadre de ce programme.

Elle détenait donc au 31 décembre 2005 : 192 635 actions en autocontrôle soit 7,94%.

Compte tenu de la suspension de cotation, le pourcentage d'actions détenues par la société au 31 décembre 2006 était identique.

	Situation au 25/06/2009					
	Nombre d'actions	% du capital	Droits de vote théoriques	% des droits de vote théoriques	Droits de vote exerçables	% des droits de vote exerçables
YRIEL SARL	1 209 896	49,9%	2 311 896	55,0%	2 311 896	57,7%
M. Emmanuel ALVES et son épouse	479 652	19,8%	959 404	22,8%	959 404	23,9%
M. JP. ABDELLI	95 706	3,9%	191 412	4,6%	191 412	4,8%
Mme Carole ABDELLI	100 237	4,1%	200 474	4,8%	200 474	5,0%
Sous-total groupe ALVES	1 885 491	77,7%	3 663 186	87,1%	3 663 186	91,4%
M. BEAUGRAND	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
Mme BEAUGRAND	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
Total principaux nominatifs	1 885 491	77,7%	3 663 186	87,1%	3 663 186	91,4%
Autres nominatifs	1 241	0,1%	1 414	0,0%	1 414	0,0%
Public porteur	335 709	13,8%	335 709	8,0%	335 709	8,4%
Autocontrôle	203 912	8,4%	203 912	4,9%	0	0,0%
Total général	2 426 353	100,0%	4 204 221	100,0%	4 000 309	99,8%

16

L'autorisation conférée le 15 juin 2007 par l'assemblée générale, de mise en œuvre d'un nouveau programme pour une durée dix huit mois n'a pas été utilisée.

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 28 août 2008, dans sa 8^{ème} résolutions, a autorisé le Conseil d'Administration à mettre en place un nouveau programme pour une durée dix huit mois. A la date du 31 décembre 2008, la société avait racheté 4 596 titres dans le cadre de ce programme et n'en avait vendu aucun.

Elle détenait donc au 31 décembre 2008, 197 231 actions en autocontrôle soit 8,13%¹⁷.

D.3. Participations croisées

Néant

D.4. Rachat d'actions propres (ajustements consécutifs à l'achat d'actions)

Néant

D.5. Emission de valeurs mobilières donnant accès au capital :

Sans objet

¹⁷ L'assemblée générale du 25 juin 2009, statuant à titre ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, a autorisé le conseil d'administration, conformément aux articles L 225-209 et suivants du Code de commerce et du Règlement n°2273/2003 de la Commission Européenne du 22 décembre 2003, à acquérir, céder, ou transférer des actions de la société par tous moyens en bourse, de gré à gré ou autrement aux conditions et selon les modalités ci-après énoncées.

Les actions ainsi rachetées pourront être utilisées par le conseil d'administration dans les conditions définies par les articles 225-209 et suivants du Code de commerce et notamment aux fins suivantes :

- Réduction du capital par voie d'annulation de tout ou partie des actions acquises, sous réserve de l'autorisation donnée par la présente assemblée ;
- L'animation du marché du titre et sa liquidité au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'A.M.F. ;
- La remise d'actions à titre d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- La mise en œuvre de programmes d'achat et/ou d'options d'achat d'actions par les salariés ;
- Et, plus généralement, la réalisation de toute opération conforme à la réglementation et, notamment aux pratiques de marché admises par l'A.M.F.

Les modalités du rachat des actions de la société sont les suivantes :

- prix maximum d'achat par action : 20 €
- nombre maximum d'actions pouvant être détenues par la société pendant la durée de validité du programme : 10% des actions existantes.
- montant maximum des fonds destinés à la réalisation du nouveau programme de rachat d'actions : 4 852 706 euros.

En cas de réalisation d'augmentations de capital par attributions gratuites d'actions, le prix maximum d'achat sera respectivement ajusté en faisant le produit de ce prix par le rapport entre le nombre des actions anciennes et le nombre total des actions anciennes et nouvelles.

L'autorisation a été donnée pour une durée de dix huit mois à compter du jour de la présente assemblée. Elle annule et remplace la précédente autorisation de l'assemblée générale mixte du 28 août 2008.

E. Informations relatives à la participation des salariés au capital de la société

Il n'y a pas de participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice.
Il n'existe pas de plan d'épargne entreprise.

F. Information relative au choix de la modalité d'exercice de la direction générale

Le Conseil d'Administration du 20 décembre 2001 a décidé, à l'unanimité, que la direction générale de la société sera assumée par le Président du Conseil d'Administration.

G. Informations relatives aux mandataires sociaux

G.1. Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires durant l'exercice.

Composition du Conseil d'administration

Membres	Fonctions
Emmanuel ALVES né à Vitry Sur Seine (94) le 21/03/1935 Début de mandat : 13/06/2002 Fin de mandat : 2014	<ul style="list-style-type: none">• Président Directeur Général de la SA ORGASYNTH• Président des SAS ORGAROME, ORGACHIM, FLORESSENCE, EGNO• Gérant de la SARL YRIEL et des SCI CERCOLAS et du LAUREMONT• Représentant permanent de la SAS ORGAROME dans la SA TROPIKAL
Carole ALVES , épouse ABDELLI née à Charenton (94) le 17/01/1965 Début de mandat : 13/06/2002 Fin de mandat : 2014	<ul style="list-style-type: none">• Directeur Général Délégué Administrateur de la SA ORGASYNTH
Richard MICHALAK né à Sanvignes le 21/11/1950 Début de mandat : 29/01/2008 Fin de mandat : 2014	<ul style="list-style-type: none">• Président des sociétés ADRIAN ESSENTIALS OILS et de ADRIAN AMERICA INC
Bernard POMMIER né à Troyes le 24 mai 1957 Début de mandat : 28/08/2008 Fin de mandat : 2014	<ul style="list-style-type: none">• Membre du conseil de surveillance de la société MEILLAND INTERNATIONAL• Gérant de la société BP CONSEIL

G.2. Rémunérations allouées aux organes d'administration et de direction

Organe d'administration

La société n'a pas procédé en 2008 à la distribution de jetons de présence.

Organe de direction

Il n'a pas été attribué aux membres de l'organe de direction de titres de capital, de titres de créances ou de titres donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances.

Le total des rémunérations brutes versées aux membres de la direction générale a été versé uniquement par la société Orgasynth et s'est élevé en 2008 à 456.305 € dont 5.821 € d'avantages en nature et se répartit comme suit :

Sociétés	Dirigeant	Fonction	Rémunération brute hors avantage en nature		Avantages en nature
			Fixe	Variable	
Orgasynth	E. ALVES	Président Directeur Général	198 184 €	-	1 937 €
	C. ABDELLI	Directeur Général Délégué en charge de la communication et du juridique	95 000 €		3 884 €
	R. MICHALAK	Directeur Financier	157 300 €	-	-
Floessence, « filiale » d'Orgasynth	E. ALVES	Président	Néant		Néant
Fontarôme, « filiale » d'Orgasynth	E. ALVES	Président	Néant		Néant
Orgarôme, « filiale » d'Orgasynth	E. ALVES	Président	Néant		Néant

Les rémunérations brutes se décomposent en une partie fixe et une partie variable.

La partie variable dépend des performances consolidées du groupe et des performances individuelles des dirigeants.

Suite aux modifications de périmètre du groupe en 2007, le Conseil d'administration du 8 décembre 2008 a revu les conditions d'attributions des parties variables de M. Alves et Mme Abdelli. Ainsi, à compter du 1^{er} janvier 2009, la rémunération variable globale attribuée à M. Alves et Madame Abdelli sera désormais fixée à 10% de la quote part de résultat opérationnel consolidé qui sera supérieur à 5% du chiffre d'affaires consolidé.

Cette rémunération sera répartie de façon égale entre M. Alves et Madame Abdelli.

Le total des rémunérations fixes et variables de M. Alves sera plafonné à 350 000 €.

Le total des rémunérations fixes et variables de Madame Abdelli sera plafonné à 200 000 €.

En ce qui concerne le régime de retraite complémentaire, il est identique à celui des cadres d'Orgasynth SA.

Les dirigeants ne bénéficient ni de prêt ni de garanties accordées ou constituées en leur faveur.

Les mandataires sociaux des sociétés contrôlées par Orgasynth n'ont reçu aucune rémunération au titre de leur mandat.

G.3. Engagements de toute nature et leurs modalités, pris par la société au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de leurs fonctions ou postérieurement à un tel événement.

Néant

G.4 Etat récapitulatif des opérations sur titres mentionnées à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier réalisées au cours du dernier exercice

Néant

H. Autres informations

H.1. Installations classées à risques (catégorie « Seveso seuil haut »)

Néant

H.2. Politique en matière sociale et de qualité/sécurité/environnement

H.2.1 Politique sociale

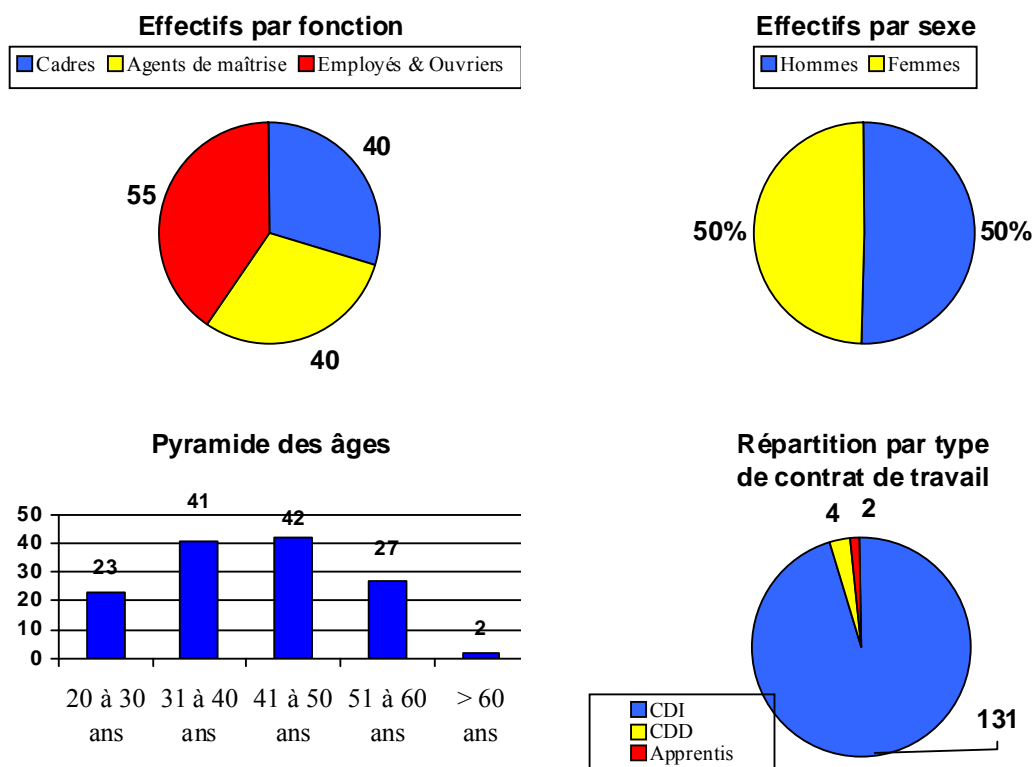
Répartition des effectifs

Les effectifs du groupe au 31 décembre 2008 s'élevaient à 135 personnes¹⁸ contre 127 fin 2007.

Répartition par filiale au 31/12/08

SOCIETES	EFFEC TIF
ORGAROME	46
ADRIAN OILS ESSENTIAL	5
ADRIAN AMERICA INC	3
FLORESSENCE	62
ORGASYNTH	19
TOTAL	135

¹⁸ Hors Eastaroma, Framaroma et Tropikal



L'emploi de personnel extérieur au groupe est majoritairement destiné aux travaux de nettoyage et d'entretien ainsi qu'au travail intérimaire et au gardiennage.

Charges de personnel : Rémunération, intéressement et participation

Rémunération (hors participation) :

K€	2008	2007 retraité	2007
Total	7 439	7 760	9 490 ¹⁹

Compte tenu des résultats 2008, aucune participation n'a été versée aux salariés du groupe au titre de cet exercice en application des accords de participation et/ou d'intéressement alors en vigueur.

Formation

La formation en 2008 a principalement été orientée vers l'adaptation aux évolutions technologiques, l'acquisition de nouvelles compétences, la qualité et la sécurité.

Valeurs d'entreprise

Le groupe applique le principe d'égalité des chances face à l'emploi, et s'assure qu'aucun candidat ou salarié ne reçoit un traitement moins favorable que les autres pour des raisons de sexe, de situation matrimoniale, de race, de couleur, de nationalité, d'origine ethnique, de religion, de séropositivité

¹⁹ Dont 1 730 K€ de rémunération du personnel Orgachim, société déconsolidée en 2008

éventuelle, de handicap, d'orientation sexuelle et n'est soumis à aucune restriction arbitraire relative à l'âge, et que nul n'est désavantagé par des conditions ou des exigences dont la justification n'est pas démontrable.

Le groupe emploie des personnes handicapées directement ou par l'intermédiaire d'associations ou de CAT. Les salariés devenus handicapés bénéficient de toute l'assistance nécessaire pour conserver leur poste, ou être formés pour occuper d'autres postes plus appropriés quand cela est possible.

En matière d'œuvres sociales, les actions mises en œuvre ont été des actions de proximité, au profit du tissu local dans le domaine social ou culturel.

H.2.2 Politique qualité, sécurité et environnement

Orgasynth intègre la santé, la sécurité et le respect de l'environnement dans ses priorités. Le groupe porte un regard critique sur ces concepts afin d'évaluer les risques potentiels des produits, des méthodes de production et les nuisances pour l'environnement.

Cet engagement volontaire de progrès pour un développement durable s'exprime concrètement au travers de la mise en œuvre des règles de conduite.

Protection de l'Homme et de l'environnement

Préoccupation centrale du groupe, la sécurité de ses employés et des installations est suivie par des indicateurs de performance.

Le site d'Orgarôme est soumis à autorisation et celui de Floressence est soumis à déclaration.

Les sites appliquent des programmes de sécurité et de protection du personnel.

Ceux-ci passent notamment :

- par l'emploi d'équipements particuliers (machines antidéflagrantes, sols au revêtement particulier, équipements de protection individuelle...)
- par la présence de stockages spéciaux dédiés aux produits inflammables ou aux produits à risques.

La politique de sécurité fondée sur la prévention passe aussi par une implication très active du personnel. Ainsi, l'ensemble du personnel de production a suivi une formation sécurité très poussée et de nombreux exercices sont régulièrement réalisés sur chacun des sites.

La politique sécurité passe également par des actions de communication vis à vis du grand public afin de jouer la carte de la transparence en exposant les actions entreprises et de dédramatiser les inquiétudes que véhicule pour certains l'image de la chimie. Nos actions de partenariat avec les établissements locaux d'enseignement supérieur (EBI, Université de Cergy, ESCOM) se sont poursuivies encore cette année avec des cycles de formation et de visites du site par les étudiants.

Concernant la protection de l'environnement, étant donné le caractère de l'activité, tous les sites du groupe sont très régulièrement inspectés par les autorités compétentes (DRIRE...). A la date du 31 décembre 2008, les investigations demandées par ces autorités dans le cadre de leur activité de contrôle n'ont mis en évidence aucun problème significatif.

Aucun liquide ni déchet ne sort des sites sans avoir été analysé puis traité.

Amélioration de la qualité

La démarche qualité, initiée et soutenue par la Direction depuis l'origine, s'est traduite par le renouvellement en 2007 de la certification ISO 9001 version 2000 de Fontarôme puis en juin 2008 de la certification ISO 9001 version 2000 de Floressence.

La politique qualité du groupe est fondée sur les principes de base suivants :

- l'implication active du management dans la démarche qualité afin de « véhiculer » l'esprit qualité chez le personnel, entretenir sa motivation et son engagement ainsi que sa compétence et définir les axes d'améliorations qui sont ensuite déclinés par les collaborateurs.
- rester à l'écoute des clients afin :
 - d'une part de les satisfaire par la fourniture de matières premières, compositions aromatiques et parfumées de qualité conformes à leur cahier des charges, fiables en terme de constance de qualité, de reproductibilité et de traçabilité
 - d'autre part, d'utiliser leurs besoins, demandes et remarques comme facteurs de progrès.
- produire des produits conformes aux exigences réglementaires applicables,
- améliorer de façon continue l'efficacité de l'ensemble des processus mis en oeuvre dans le cadre de la démarche qualité afin de réduire au maximum les non conformités, les réclamations des clients et les dysfonctionnements internes, être lucide et performant dans leur analyse et dans la détermination des actions préventives et correctives à mener
- maîtriser tous les processus de travail et leurs traçabilité par des contrôles internes à toutes les étapes des processus, depuis la commande jusqu'à la livraison.

Orgarôme a passé avec succès l'audit de l'AFSSAPS en octobre 2008 relatif aux MPUP (Matières Premières à usage Pharmaceutique), garantissant le respect par la Société de l'application des bonnes pratiques de fabrication des produits vendus à l'industrie pharmaceutique et l'autorisant à reconditionner, à ré étiqueter et à distribuer des MPUP.

Plusieurs audits clients des secteurs pharmaceutiques, agro alimentaires et cosmétiques ont également été réalisés en 2008 sur le site de Saint Ouen l'Aumône.

D'autre part, le site d'Orgarôme est certifié, depuis 2007, ECOCERT, organisme de référence de la certification bio dans le monde :

- La 1^{ère} certification obtenue durant l'été 2007 couvre le négoce, le dépotage et le mélange d'huiles essentielles certifiées. Elle permet désormais à la société Orgarôme de réaliser des compositions d'huiles essentielles Biologiques. Le groupe Orgasynth est présent à l'origine de plusieurs zones de production d'huiles essentielles et de matières aromatiques naturelles comme la Provence, l'océan indien ou l'Europe de l'Est. Sur chacune de ces zones de production, Orgasynth supporte le développement de productions agricoles certifiées biologiques. Cette certification permet à l'activité commerciale de la société Adrian Industries de prendre sa pleine mesure en ce début de l'année 2008 avec la commercialisation des huiles essentielles bio d'Ylang Ylang, de Neroli, de basilic Comores ainsi que de Lavande France et Lavandins (grosso et super). Ce coeur de gamme bio s'étendra ensuite rapidement à d'autres essences bio produites par le groupe ainsi qu'à des essences bio provenant d'autres zones et complétant harmonieusement la gamme pour satisfaire les besoins de la clientèle.
- En octobre 2007, au terme d'un audit approfondi de son site industriel de Saint Ouen l'Aumône par ECOCERT, la société Fontarôme (devenue Orgarôme) a également obtenu la certification pour la production de compositions aromatiques biologiques.

Cette orientation complémentaire vers les produits « Bio » témoigne de l'engagement volontaire du groupe Orgasynth pour le respect de l'environnement tout au long de la chaîne de production et la valorisation des substances naturelles de qualité écologique.

Limitation des nuisances sonores et olfactives

La poursuite de la prise en compte des nuisances sonores et le traitement des odeurs par passage dans des tours d'absorption ont permis de réduire encore les nuisances des ateliers envers les riverains des sites industriels du groupe. Ainsi des mesures de niveau sonore sont régulièrement réalisées en limites de sites et permettent un suivi précis et régulier de l'évolution dans le temps de l'impact sur le voisinage.

H.3. Sanction contre la société prononcée par le conseil de la concurrence

Néant

H.4. Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

H.4.1 Actionnariat

H.4.1.1 Structure du capital de la société et participations directes ou indirectes dans le capital de la société²⁰

	Situation au 31/12/2008						Situation au 31/12/2007					
	Nombre d'actions	% du capital	Droits de vote théoriques	% des droits de vote théoriques	Droits de vote exerçables	% des droits de vote exerçables	Nombre d'actions	% du capital	Droits de vote théoriques	% des droits de vote théoriques	Droits de vote exerçables	% des droits de vote exerçables
YRIEL SARL	1 209 896	49,9%	2 311 896	55,0%	2 311 896	57,7%	1 102 000	45,4%	2 204 000	52,4%	2 204 000	55,0%
M. ALVES	479 602	19,8%	959 204	22,8%	959 204	23,9%	479 602	19,8%	959 204	22,8%	959 204	23,9%
Mme ALVES	50	0,0%	100	0,0%	100	0,0%	50	0,0%	100	0,0%	100	0,0%
M. ABDELLI	95 706	3,9%	191 412	4,6%	191 412	4,8%	95 706	3,9%	191 412	4,6%	191 412	4,8%
Mme ABDELLI	100 237	4,1%	200 474	4,8%	200 474	5,0%	100 237	4,1%	200 474	4,8%	200 474	5,0%
M. BEAUGRAND	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	80 380	3,3%	160 760	3,8%	160 760	4,0%
Mme BEAUGRAND	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	13 880	0,6%	27 760	0,7%	27 760	0,7%
Total principaux nominatifs	1 885 491	77,7%	3 663 086	87,1%	3 663 086	91,4%	1 871 855	77,1%	3 743 710	89,0%	3 743 710	93,4%
Autres nominatifs	1 241	0,1%	1 414	0,0%	1 414	0,0%	1 541	0,1%	1 794	0,0%	1 794	0,0%
Public porteur	342 390	14,1%	342 390	8,1%	342 390	8,5%	360 322	14,9%	360 322	8,6%	360 322	9,0%
Autocontrôle	197 231	8,1%	197 231	4,7%	0	0,0%	192 635	7,9%	192 635	4,6%	0	0,0%
Total général	2 426 353	100,0%	4 204 121	100,0%	4 006 890	100,0%	2 426 353	100,0%	4 298 461	102,2%	4 105 826	102,5%

	Situation au 25/06/2009					
	Nombre d'actions	% du capital	Droits de vote théoriques ¹	% des droits de vote théoriques	Droits de vote exerçables ²	% des droits de vote exerçables
YRIEL SARL	1 209 896	49,9%	2 311 896	55,0%	2 311 896	57,7%
M. Emmanuel ALVES et son épouse	479 652	19,8%	959 404	22,8%	959 404	23,9%
M. JP. ABDELLI	95 706	3,9%	191 412	4,6%	191 412	4,8%
Mme Carole ABDELLI	100 237	4,1%	200 474	4,8%	200 474	5,0%
Sous-total groupe ALVES	1 885 491	77,7%	3 663 186	87,1%	3 663 186	91,4%
M. BEAUGRAND	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
Mme BEAUGRAND	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
Total principaux nominatifs	1 885 491	77,7%	3 663 186	87,1%	3 663 186	91,4%
Autres nominatifs	1 241	0,1%	1 414	0,0%	1 414	0,0%
Public porteur	335 709	13,8%	335 709	8,0%	335 709	8,4%
Autocontrôle	203 912	8,4%	203 912	4,9%	0	0,0%
Total général	2 426 353	100,0%	4 204 221	100,0%	4 000 309	99,8%

20

H.4.1 .2 Détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux : néant

H.4.2 Clauses spécifiques :

Néant

H.4.3 Organes de gestion :

H.4.3.1 Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de la société

En l'absence de clause particulière prévue dans les statuts de la société, les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de la société sont celles prévues par la loi.

H.4.3.2 Pouvoirs du conseil d'administration

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Chaque administrateur doit recevoir les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut obtenir auprès de la direction générale tous les documents qu'il estime utiles.

Le président représente le conseil d'administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

H.4.3.1 Accords prévoyant des indemnités pour les membres du conseil d'administration ou les salariés

Néant

H.5. Mention du choix effectué par le conseil d'administration relatif aux options de souscription ou d'achat d'actions (« stock-options ») et aux actions gratuites attribuées aux dirigeants sociaux

Néant

I. Autres documents joints ou communiqués en même temps que le rapport de gestion

I.1. Tableau des résultats des cinq derniers exercices (voir annexe)

I.2. Rapport spécial sur les options de souscription ou d'achat d'actions

Il n'existe plus à la date de plan de stocks options en vigueur.

I.3. Délégations accordées au Conseil d'Administration

Délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale Extraordinaire au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital.²¹

Date de l'AGE	Résolution	Contenu	Utilisation
28 août 2008	10 ^{ème} résolution – autorisation donnée au Conseil, pour une durée de 26 mois, de procéder à l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital	Autorisation de procéder à l'émission de valeurs mobilières donnant accès à une quotité du capital, le montant nominal des augmentations ne pouvant excéder 20 M€	Non utilisée
28 août 2008	11 ^{ème} résolution – autorisation donnée au Conseil, pour une durée de 26 mois, d'augmenter le capital par incorporation de réserves ou de bénéfices, de primes d'émission ou d'apport	Autorisation d'augmenter en une ou plusieurs fois, le capital social dans un montant limite d'un montant nominal maximum de 14 558 118 €	Non utilisée

Annexe

²¹ Le 25 juin 2009, l'assemblée générale proposera :

- dans sa 5^{ème} résolution, d'autoriser le Conseil, avec faculté de subdélégation, à passer tous ordres de bourse, signer tous actes de cession ou transfert, conclure tous accords, tous contrats d'options, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et de tout autre organisme, remplir toutes autres formalités et, d'une manière générale, faire le nécessaire.
- dans sa 6^{ème} résolution, d'autoriser le Conseil d'annuler, en une ou plusieurs fois, tout ou partie des actions acquises par la société dans le cadre de programmes d'achat de ses propres actions, dans la limite maximale de dix pour cent (10%) du capital social existant à la date de l'opération, par période de vingt quatre mois, à réduire le capital à due concurrence et à procéder à la modification corrélative des statuts.

Nature des indications	Exercice 2004	Exercice 2005	Exercice 2006	Exercice 2007	Exercice 2008
I Capital en fin d'exercice					
Capital social	4 852 706	4 852 706	4 852 706	4 852 706	4 852 706
Nombre des actions ordinaires existantes	2 426 353	2 426 353	2 426 353	2 426 353	2 426 353
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
Nombre maximal d'actions futures à créer					
- Par conversion d'obligations					
- Par exercice de droits de souscription					
II Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	3 097 849	4 275 220	4 517 310	2 600 162	1 037 053
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	4 246 046	1 523 932	< 8 641 624 >	29 146 215	< 436 228 >
Impôts sur les bénéfices	< 3 022 586 >	< 2 209 905 >	< 1 992 442 >	< 3 456 >	< 98 959 >
Participation des salariés dues au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	< 5 913 575 >	< 6 592 912 >	< 5 289 325 >	27 553 430	< 2 272 409 >
Résultat distribué	-	-	-	-	-
III Résultat par action					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	3,00	1,54	< 2,74 >	12,01	< 0,14 >
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	< 2,44 >	< 2,72 >	< 2,18 >	11,36	< 0,94 >
Dividendes attribués à chaque action	-	-	-	0,36	-
IV Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	11	21	20	16	19
Montant de la masse salariale de l'exercice	1 072 285	1 914 357	1 324 728	1 359 548	1 105 388
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité Sociale, Oeuvres sociales, etc....)	437 717	556 009	568 323	352 005	479 613

20.1.3 Comptes Sociaux - Exercice 2008

20.1.3.1 Rapport général des Commissaires aux Comptes sur les Comptes Sociaux - Exercice 2008

« Orgasynth S.A.

Siège social : 25-27 rue de la Clef – 75005 Paris

Capital social : €. 4 852 706

Exercice clos le 31 décembre 2008

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Orgasynth S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- les justifications de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 Justifications des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 1.1. de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux titres de participations.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur :

- La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.
- La sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'au engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Les commissaires aux comptes

Mont-Saint-Aignan et Nice, le 10 avril 2009

Mazars

Mission Audit Sarl

20.1.3.2 Bilan de la SA ORGASYNTH

ACTIF	EXERCICE AU 31 / 12 / 2008			EXERCICE AU 31/12/2007	PASSIF	EXERCICE NET AU 31/12/2008	EXERCICE NET AU 31/12/2007
	BRUT	AMORT. PROVISION	NET				
ACTIF IMMOBILISE					CAPITAUX PROPRES		
Logiciels	51 941	51 342	598	6 676	CAPITAL	4 852 706	4 852 706
IMMOBILISATIONS CORPORELLES							
Constructions	195 505	100 773	94 732	-	Primes de fusion et d'apport	8 166 032	8 166 032
Matériel de bureau et informatique-Inst. Tech.	108 060	79 317	28 743	12 708	Reserve Légale	485 271	485 271
Immobilisations en cours	-		-	103 568			
IMMOBILISATIONS FINANCIERES							
Titres de participation	30 414 237	16 562 955	13 851 282	12 743 470	Autres réserves	35 252 000	13 792 033
Créances sur participation	596 930		596 930	574 452			
Prêts	2 593 000	272 000	2 320 999	2 320 999			
Autres Immobilisations Financières	2 629 456	506 214	2 123 242	2 378 516	Report à nouveau	-	< 5 289 325 >
TOTAL I	36 589 128	17 572 601	19 016 527	18 140 390	RESULTAT DE L'EXERCICE	< 2 272 409 >	27 553 430
ACTIF CIRCULANT							
AVANCES & ACPTES S/COMMANDES						TOTAL I	46 483 600
AUTRES CREANCES							
Clients & comptes rattachés	3 635 960	2 514 130	1 121 830	814 856	Provisions pour risques	545 428	-
Autres créances	12 112 432	6 318 034	5 794 398	6 521 704		TOTAL II	545 428
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	23 167 726	12 653 78	21 902 348	26 244 501			
DISPONIBILITES	860 294		860 294	283 669			
					DETTES		
					Dettes financières		
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	28 264		28 264	30 962	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
TOTAL II	39 804 678	10 097 542	29 707 136	33 895 693	Emprunts et dettes financières diverses	-	600 000
					Dettes fournisseurs et comptes rattachés	616 448	969 818
					Dettes fiscales & sociales	1 079 357	906 117
Ecart de conversion actif	2 305		2 305		Autres dettes	1 135	-
TOTAL III	2 305	-	2 305	-	TOTAL III	1 696 940	2 475 936
					Ecarts de conversion passif		
					TOTAL IV	-	-
TOTAL GENERAL (I + II + III)	76 396 110	27 670 143	48 725 967	52 036 082	TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)	48 725 967	52 036 082

20.1.3.3 Comptes de résultat de la SA ORGASYNTH

	EXERCICE AU 31.12.08	EXERCICE AU 31.12.07		EXERCICE AU 31.12.08	EXERCICE AU 31.12.07
			Bénéfice attribué ou perte transférée III	-	24 291
			Perte supportée ou bénéfice transféré IV		
Produits d'exploitation			Produits financiers		
Prestations de service	1 037 053	2 600 162	Produits financiers de participation	45 578	24 256
			Produits autres valeurs mob. et créances actif immob.	22 478	-
Production vendue			Intérêts et produits assimilés	119 449	51
			Produits nets sur cessions de V.M.P.	1 078 607	544 847
			Différences positives de change	-	33 535
			Reprise de prov. et transfert de charges financières	1 040 000	4 390 002
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	1 037 053	2 600 162	TOTAL V	2 306 112	4 992 691
Subvention d'exploitation	-	-	Charges financières		
Autres produits	1 124 944	277 525	Dotations aux provisions pertes et charges		
Transfert de charges d'exploitation			Dotations aux provisions sur titres & comptes courants	2 941 511	6 647 622
Reprise de provisions sur actif circulant	-	741 255	Intérêts et charges assimilées	120	613 525
			Différences négatives de change	-	164
			TOTAL VI	2 941 631	7 261 311
			2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)	< 635 519 >	< 2 268 620 >
TOTAL I	2 161 997	3 618 942	3. RESULTAT COURANT AV IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)	< 2 456 129 >	< 3 442 245 >
Charges d'exploitation			Produits exceptionnels		
Autres achats et charges externes	1 718 161	2 931 669	Sur opérations de gestion		
Impôts, taxes et versements assimilés	93 446	85 945	Sur opérations en capital	1 390 600	58 347 337
Salaires et traitements	1 105 388	1 359 548	Reprise sur provisions		
Charges sociales	479 613	352 005	TOTAL VII	1 390 600	58 347 337
Dotations aux amort. et provisions :			Charges exceptionnelles		
- Dotation aux amortissements	33 599	79 876	Sur opérations de gestion	99 494	714
- Dotation aux provisions	545 428	-	Sur opérations en capital	1 206 315	27 354 404
Autres charges	6 972	7 815	Dotations aux amortissements		
			Dotations aux provisions		
			TOTAL VIII	1 305 809	27 355 118
TOTAL II	3 982 607	4 816 858	4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	84 791	30 992 219
			PARTICIPATION DES SALAIRES AUX FRUITS		
I. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-III)	< 1 820 610 >	< 1 197 916 >	DE L'EXPANSION (IX)		
			IMPOTS SUR LES BENEFICES (X)	< 98 929 >	< 3 456 >
			TOTAL PRODUITS (I+III+V+VII)	5 858 710	66 983 261
			TOTAL CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	8 131 119	39 429 831
			B E N E F I C E	< 2 272 409 >	27 553 430

1 PRINCIPE COMPTABLE, METHODE D'EVALUATION ET FAITS CARACTERISTIQUES

1.1 Principes comptables et méthodes d'évaluation

Les états financiers ont été établis en conformité avec les principes généraux d'établissement et de présentation des comptes définis par le code de commerce et le règlement CRC n° 99-03 du 29 avril 1999.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

■ Participations, autres titres immobilisés

La valeur d'acquisition est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Une provision pour dépréciation est éventuellement constituée pour ramener la valeur d'acquisition à sa valeur d'utilité, appréciée notamment par référence à la quote-part de situation nette détenue et compte tenu des plus values latentes potentielles.

■ Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

■ Actions propres

Le montant brut correspond à la valeur d'achat. Le cours de l'action retenu pour déterminer la provision est le cours moyen du mois de décembre.

■ Valeurs mobilières de placement

Au 31 décembre 2008, les valeurs mobilières de placement sont :

- des certificats de dépôt négociables et sont valorisées à leur cours d'acquisition
- des actions et sont valorisées au cours moyen du mois de décembre. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque le coût d'acquisition est supérieur au cours moyen de décembre

1 - 2 EVENEMENTS PRINCIPAUX DE L'EXERCICE

janvier 2008 : Réalisation de la transmission universelle de patrimoine de Fontarôme à Orgarôme, à l'issue du délai d'opposition des créanciers de Fontarôme, le nouveau pôle prenant le nom d'Orgarôme.

juin 2008 : Acquisition par le groupe Orgasynth de la société française Agipal, spécialisée dans les huiles essentielles et les matières premières aromatiques depuis 1962.

Orgasynth a autofinancé le montant de cette acquisition.

La société Agipal a rejoint début juillet le site d'Orgarôme, à Saint-Ouen l'Aumône.

juin 2008 : cession par Orgasynth SA de ses participations de 25% dans la SA Color et de 51% dans la SCI Color Immobilier pour un montant de 290 K€

juillet 2008 : acquisition de 50% des parts de la SCI La Peupleraie.

juillet 2008 : centralisation de la force de vente au niveau de la holding Orgasynth

septembre 2008 : le Groupe Orgasynth a décidé de réunir sous une seule entité ses filiales Orgarôme et Agipal, constituant le pôle arômes et huiles essentielles du groupe. Cette opération a consisté en une transmission universelle du patrimoine de la société Agipal au profit de la société Orgarôme du fait de la détention de 100 % du capital social à l'issue du délai d'opposition des créanciers d'Agipal

1 - 3 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

2 DETAIL DES POSTES DU BILAN

2.1 Mouvements de l'exercice des immobilisations

EN K€	Valeur Brute au 01/01/08	Augmentation	Diminution	Valeur Brute au 31/12/08
<u>Immobilisations Incorporelles</u>				
Logiciels	47	5		52
<u>Immobilisations Corporelles</u>				
Constructions		102		102
Agencements des constructions	94			94
Installations techniques matériel	4			4
Matériel de transport	22	4		26
Matériel de bureau & informatique	51	27		78
Immobilisations en cours	104	35	138	-
<u>Immobilisations Financières</u>				
Titres de participations (1)	30 346	1 274	1 206	30 414
Créances rattachées à des participations	574	22		596

Prêts	593			593
Crédit vendeur	2 000			2 000
Actions propres	2 557	51		2 608
Autres immobilisations financières	56	22	55	22
TOTAL	36 447	1 542	1 400	36 589

(1) Mouvements des titres de participation

Société	Au 01.01.08	Augmentation	Diminution	Total au 31.12.08
Chirosep	1 218			1 218
Orgarôme	5 740			5 740
VF Aromatiques	68			68
Orgachim	12 609			12 609
Fontarôme Suisse	35			35
SCI Lauremont	734			734
Tropikal	10			10
Framaroma	436			436
SCI Color Immo	2		2	-
Eastaroma	253			253
Floressence	7 564			7 564
Adrian Eol	1 588	-		1 588
SA Color	75	30	105	-
Divers autres	14			14
Sci La Peupleraie		144		144
Agipal		1 100	1 100	-
	30 346	1 274	1 206	30 414

2.2 Mouvement de l'exercice des amortissements et provisions

En K€	Cumulés au 01/01/08	Augmentation	Diminution	Cumulés au 31/12/08
Immobilisations Incorporelles				
Logiciels	41	11		52
Immobilisations Corporelles				
Constructions		7		7
Agencements des constructions	94			94
Installations techniques matériel	4			4
Matériel de transport	17	6		23
Matériel de bureau & informatique	42	10		51
Immobilisations Financières				
Titres de participation	17 603		1 040	16 563
Créances rattachées à des participations	272			272
Actions propres	234	272		506
TOTAL	18 307	306	1 040	17 572

(1) Détail des provisions des titres de participation

Société	Au 01.01.08	Dotations	Reprises	Total au 31.12.08
Chirosep	1 218			1 218
Orgarôme	1 040		1 040	-
VF Aromatiques	68			68
ORGACHIM	12 609			12 609
Font arôme Suisse	35			35
Florescence	1 600			1 600
SCI Lauremont	449			449
Tropikal	10			10
Eastaroma	138			138
Framaroma	436			436
	17 603	-	1 040	16 563

2.3 Liste des filiales et participations

2.3.1 Liste des filiales et participations françaises

(En K€)

RENSEIGNEMENTS DETAILLES SUR CHAQUE FILIALES ET PARTICIPATIONS			INFORMATIONS FINANCIERES				VALEUR DES TITRES	C.A. HT
SOCIETES	SIEGES SOCIAL	N° SIREN	CAPITAL	CAPITAUX PROPRES AUTRES QUE LE CAPITAL	QUOTE-PART DU CAPITAL DETENUE (EN %)	RESULTATS (BENEFICE OU PERTE DU DERNIER EX CLOS)	VALEUR NETTE	
ORGACHIMS.A.S.	3,Rue Octave Fauquet BP 7 76350 OISSEL	398 867 846	3 313	< 9 497 >	100	< 546 >	-	-
ORGAROME	Zone Industrielle du Vert Galant 66, avenue du Château 95310 SAINT OUEN L'AUMONE	439 465 568	2 035	2 230	100	127	5 740	11 870
VF AROMATIQUES SA	ZA La Festre Sud 06780 ST CEZAIRE SIAGNE	572 135 184	446	< 883 >	85,84	-	-	-
CHIROSEP	11 Rue de la boissiere 76170 LA FRENAYE	403 734 593	1 274	< 1 288 >	34,07	-	-	-
FLORESSENCE	ZA La Festre Sud 06780 ST CEZAIRE SIAGNE	335 171 989	840	4 685	100	143	5 964	11 980
SCIDULAUREMONT	ZA La Festre Sud 06780 ST CEZAIRE SIAGNE	394 942 700	2	211	100	47	285	50
SCILA PEUPLERAIE	25-27 rue de la Clef 75005 PARIS	385 209 986	76	3	50	3	144	12

2.3.2 Liste des filiales et participations étrangères

(En K€)

RENSEIGNEMENTS DETAILLES SUR CHAQUE FILIALES ET PARTICIPATIONS		INFORMATIONS FINANCIERES				VALEUR DES TITRES	C.A. HT
SOCIETES	SIEGE SOCIAL	CAPITAL	CAPITAUX PROPRES AUTRES QUE LE CAPITAL	QUOTE-PART DU CAPITAL DETENUE (EN %)	RESULTATS (BENEFICE OU PERTE DU DERNIER EX CLOS)	VALEUR NETTE	
FONTAROMES.A.	c/o Mauprochim S.A. 14 Chemin du Pré Fleuri 1228 PLAN LES OUATES SUISSE	64	< 37 >		-	-	-
EASTAROMA S.A.R.L.	20 rue Zavodskaya 67840 Village Molodejnyé District d'Ovidiopol Région d'Odessa UKRAINE	453	< 273 >	64,93	< 253 >	114	308
TROPIKAL	BAMBAO ANJOUEN (COMORES)	152	< 443 >	100	< 292 >	-	1 168
ICS FRAMAROMA SRL	STR D SCHINOASEI 41 MD 2019 MUM CHISINAU MOLDAVIE	163	< 72 >	51	-	-	-
SANEX	MADAGASCAR						
ADRIAN AMERICA INC	1443 Pinewood Street RAHWAY NJ 07065 U.S.A.	871	< 1 323 >	100	253		1 566
ADRIAN ESSENTIEL OILS	N° 1 Essence House Grabtee road Thorpe Industrial park EGHAM SURREY (GB)	769	332	100	< 71 >	1 588	3 545

2.4 Actif circulant classé par échéance

EN K€	31/12/2008		
	MONTANT	CREANCES	CREANCES
	BRUT	à moins d'un an	à plus d'un an
ACTIF IMMOBILISE			
Créances rattachées à des participations	597	115	482
Prêts	2 593	2 100	493
Autres immobilisations financières	2 629		2 629
AUTRES CREANCES			
Clients et comptes rattachés	3 636	1 128	2 508
Comptes courants des associés	10 860	4 542	6 318
Autres créances	1 253	1 253	
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	28	28	
TOTAL	21 596	9 165	12 431

2.5 Créances sur filiales et participations

EN K€	MONTANT 2008
	BRUT
Créances rattachées à des participations	544
Clients et comptes rattachés	2 321
Comptes courants des associés (1) (2)	9 453
TOTAL	12 317

(1) Comptes Courants :

- Compte courant Eastaroma	80 K€
- Compte courant VF Aromatiques	3 K€
- Compte courant Adrian USA	1 460 K€
- Compte courant Tropikal	450 K€
- Compte courant Framaroma	60 K€
- Compte courant Floressence	99 K€
- Compte courant Orgarôme	2 670 K€
- Compte courant Orgachim	4 470 K€
- Compte courant SCI La Peupleraie	161 K€

(2) Provisions sur Comptes Courants

Société	Au 01.01.08	Dotations	Reprise	Total au 31.12.08
Orgachim	3 724	746		4 470
Tropikal	450			450
Framaroma	60			60
Adrian USA	680			680
	4 914	746	-	5 660

2.6 Capital

Le capital est composé de 2 426 353 actions d'un nominal de 2 €, souscrites en totalité, soit 4 852 706 €.

Toutes les actions sont libérées entièrement.

EN K€	2007	2007	2006
Situation nette au 1er janvier	49 560	22 007	27 296
Dividendes distribués	< 804 >		
Résultat de l'exercice	< 2 272 >	27 553	< 5 289 >
Situation nette au 31 décembre	46 483	49 560	22 007

2.7 Provisions pour risques et charges

en K€	Montant au 01/01/08			Montant au 31/12/08
Provision sur garantie de Passif	-	545	-	545
TOTAL	-	545	-	545

2.8 Dettes sur filiales et participations

Néant

2.9 Etat des dettes classées par échéance

EN K€	31/12/2008			31/12/2007		
	Montant brut	Dettes à moins d'un an	Dettes à plus d'un an	Montant brut	Dettes à moins d'un an	Dettes à plus d'un an
<u>DETTES FINANCIERES</u>						
Emprunts et dettes financières diverses (1)	-	-		600	600	
<u>AUTRES DETTES</u>						
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	616	616		970	970	
Dettes fiscales et sociales	1 079	1 079		906	906	
Comptes courants		-			-	
Autres dettes	1	1			-	
TOTAL	1 697	1 697	-	2 476	2 476	-

2.10 Charges à payer

EN K€	MONTANT 2008
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	
Fournisseurs : factures non parvenues	212
Dettes fiscales et sociales	
Dettes sociales	138
Dettes fiscales	24
TOTAL	374

2.11 Autres informations

EN K€	NBRE ACTIONS	VALEUR BRUTE en K€	COURS MOYEN en €	PROVISION en K€
Actions propres au 01/01/08	192 635	2 557	12,09	234
Actions propres au 31/12/08	197 231	2 608	10,65	508

Au 31 décembre, les 197 231 actions (dont 4.596 acquises au cours de l'année détenues par la société en autocontrôle représentent 8,13% du capital social.

Compte tenu de l'absence d'affectation explicite du plan global d'achat d'actions Orgasynth, les actions propres ont été reclassées en « titres immobilisés » dans les comptes sociaux Orgasynth S.A au 31 décembre 2002, et déduits des capitaux propres pour leur valeur brute dans les comptes consolidés.

Le cours de l'action retenu pour déterminer la provision est le cours moyen du mois de décembre.

2.12. Engagement pris en matière de retraite (hors bilan)

En K€	2 008	2 007
Provision en début de période	123	114
Charge de l'exercice	11	9
Total provision au 31/12/08	134	123

3 DETAIL DES POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

3.1. Nature du chiffre d'affaires : 1 037 K€

- 769 K€ : Prestation en fonction du chiffre d'affaires des filiales, de la Direction Générale, Direction de Production, Direction Commerciale et Direction de la Recherche.

- 20 K€ : Sous location de bureaux à Orgapharm
- 248 K€ : Prestations du service Ressources Humaines et Paie, du service informatique et du service comptable

3.2. Détail des charges et produits financiers

Produits financiers : 2306 K€

• Autres intérêts et produits assimilés	22 K€
• Produits nets sur cessions VMP	1 079 K€
• Intérêt sur compte courant	143 K€
• Reprise sur provisions sur titres	1 040 K€
• Intérêts sur prêts	22 K€

Charges financières : 2 942 K€

• Provisions sur comptes courants	1 404 K€
• Provisions sur actions en portefeuille	1 265 K€
• Provisions sur actions auto contrôle	273 K€

La valeur actualisée des actions en portefeuille au 28 février 2009 s'élevant à 3 578 K€ ; la provision constituée à cette date est de 2 463K€.

Une provision pour dépréciation du compte courant Beten a été constituée à hauteur de 680K€ compte tenu de la procédure judiciaire engagée qui rend incertain l'encaissement de ce montant malgré le fait que Beten demeure notre associé dans notre filiale Eastaroma à hauteur de 28%.

3.3. Détail des charges et produits exceptionnels

Charges exceptionnelles : 1 306 K€

• VNC des titres Agipal	1 100 K€
• VNC des titres SA Color et SCI Color immobilier	106 K€
• Utilisation de la garantie de Passif par Axyntis	94 K€
• Amendes & Pénalités	3 K€
• Divers	3K€

Produits exceptionnels : 1391 K€

• Cession des titres Agipal	1 100 K€
• Cession des titres SA Color et SCI Color immobilier	290 K€

3.4 Accroissement et allègement de la dette future d'impôt

Non significatif

3.5 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

EN K€	RESULTAT AVANT IMPOT	IMPOT	RESULTAT NET
Résultat Courant	< 2 456 >	-	< 2 456 >
Résultat Exceptionnel	85	99	184
TOTAL	< 2 371 >	99	< 2 272 >

4 AUTRES INFORMATIONS

4.1 Rémunération des dirigeants

- Organe d'administration : la société n'a pas procédé au titre de l'exercice 2008 à la distribution de jetons de présence.
- Organe de direction : le total des rémunérations brutes versées aux membres de la direction générale s'élève à 299 004 € dont 5 821 € d'avantages en nature.

4.2 Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes pour l'exercice 2008 s'élève à 101 100€

4.3 Effectifs

- Effectif au 31/12/2008 : 19 personnes dont 12 cadres, 6 agents de maîtrise et 1 employée.
- Effectif au 31/12/2007 : 11 personnes dont 8 cadres et 3 agents de maîtrise.

4.4 Régime d'intégration fiscale

EN K€ Sociétés	Imprimé ER	Résultat fiscal	Impôt
		des Filiales	des Filiales
Orgasynth SA	< 1 153 >	< 1 153 >	
Orgachim SAS	< 748 >	< 748 >	
Orgarome	604	-	
Floressence SAS	297	297	99
Résultat du Groupe	< 1 000 >	< 1 604 >	99
IS à 33,33%			
Impôt dû	-		
Profit d'intégration net de la mère	99		

Le groupe Orgasynth est fiscalement intégré. Les économies d'impôts réalisées par le groupe grâce aux déficits sont conservées chez la société Mère et considérées comme un gain immédiat de l'exercice. Lorsque les filiales redeviendront bénéficiaires, la société mère supportera alors une charge d'impôt.

En cas de sortie du Groupe, conformément à l'avenant à la convention d'intégration fiscale signé le 7 juillet 2006, aucune indemnité n'est versée aux filiales sortantes sauf si la sortie du Groupe d'une ou des filiales est due à :

- leur éviction du périmètre d'intégration décidée arbitrairement par la société mère (modification spontanée du périmètre d'intégration) sans qu'une telle éviction ne soit la conséquence d'une cession par la société mère de sa participation dans le capital des filiales à un tiers ou de toute autre opération de restructuration (fusion, apport partiel d'actif, etc.,...) ou même d'une dissolution de la filiale en cause.
- La dénonciation par la société mère de l'option pour le régime des groupes intégrés.

4.5 Engagements hors bilan

Le Groupe a accordé une garantie de passif à Axyntis dans le cadre de la cession de ses divisions Chimie Fine et Colorants. Celle-ci s'appuie sur une garantie bancaire de 3 M€ à 1^{ère} demande dégressive qui s'éteindra au 31 décembre 2009.

20.1.4 Résolutions adoptées par l'Assemblée générale du 25 juin 2009

Résolutions à caractère ordinaire

PREMIERE RESOLUTION – APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX ANNUELS

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, du rapport du président sur les procédures de contrôle interne et du rapport des commissaires aux comptes sur leur mission de vérification et de contrôle, approuve les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2008 tels qu'ils sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, se soldant par une perte de 2 272 409 euros.

L'assemblée donne en conséquence aux administrateurs quitus de leur gestion pour l'exercice approuvé.

DEUXIEME RESOLUTION – APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDES

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration sur la gestion du groupe et du rapport des commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008, tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, lesquels font ressortir un résultat net consolidé part du Groupe négatif de 5 087 363 euros.

TROISIEME RESOLUTION – AFFECTATION DU RESULTAT

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, décide d'imputer la perte de l'exercice s'élevant à 2 272 409 euros sur les sommes figurant au compte « autres réserves » qui se trouvera ainsi ramené de 35 252 000 euros à 32 979 591 euros.

QUATRIEME RESOLUTION – APPROBATION DES CONVENTIONS REGLEMENTEES

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées par les articles 225-38 et suivants du Code de commerce, approuve successivement chacune des opérations et conventions dont ledit rapport fait état, les actionnaires concernés ne prenant pas part au vote desdites conventions.

CINQUIEME RESOLUTION – PROGRAMME DE RACHAT PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS

L'assemblée générale, statuant à titre ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, autorise le conseil d'administration, conformément aux articles L 225-209 et suivants du Code de commerce et du Règlement n°2273/2003 de la Commission Européenne du 22 décembre 2003, à acquérir, céder, ou transférer des actions de la société par tous moyens en bourse, de gré à gré ou autrement aux conditions et selon les modalités ci-après énoncées.

Les actions ainsi rachetées pourront être utilisées par le conseil d'administration dans les conditions définies par les articles 225-209 et suivants du Code de commerce et notamment aux fins suivantes :

- Réduction du capital par voie d'annulation de tout ou partie des actions acquises, sous réserve de l'autorisation donnée par la présente assemblée ;
- L'animation du marché du titre et sa liquidité au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'A.M.F. ;
- La remise d'actions à titre d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- La mise en œuvre de programmes d'achat et/ou d'options d'achat d'actions par les salariés ;
- Et, plus généralement, la réalisation de toute opération conforme à la réglementation et, notamment aux pratiques de marché admises par l'A.M.F.

Les modalités du rachat des actions de la société sont les suivantes :

- prix maximum d'achat par action : 20 €
- nombre maximum d'actions pouvant être détenues par la société pendant la durée de validité du programme : 10% des actions existantes.
- montant maximum des fonds destinés à la réalisation du nouveau programme de rachat d'actions : 4 852 706 euros.

En cas de réalisation d'augmentations de capital par attributions gratuites d'actions, le prix maximum d'achat sera respectivement ajusté en faisant le produit de ce prix par le rapport entre le nombre des actions anciennes et le nombre total des actions anciennes et nouvelles.

La présente autorisation est donnée pour une durée de dix huit mois à compter du jour de la présente assemblée. Elle annule et remplace la précédente autorisation de l'assemblée générale mixte du 28 août 2008.

En vue d'assurer l'exécution de la présente autorisation, tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, pour passer tous ordres de bourse, signer tous actes de cession ou transfert, conclure tous accords, tous contrats d'options, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et de tout autre organisme, remplir toutes autres formalités et, d'une manière générale, faire le nécessaire.

Résolution à caractère extraordinaire

SIXIEME RESOLUTION – RESOLUTION - AUTORISATION A DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE REDUIRE LE CAPITAL SOCIAL PAR VOIE D'ANNULATION D' ACTIONS

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce, autorise le conseil d'administration à annuler, sur sa seule décision, en une ou plusieurs fois, tout ou partie des actions acquises par la société dans le cadre de programmes d'achat de ses propres actions, dans la limite maximale de dix pour cent (10%) du capital social existant à la date de l'opération, par période de vingt quatre mois, à réduire le capital à due concurrence et à procéder à la modification corrélative des statuts.

La présente autorisation est donnée pour une durée de vingt quatre mois à compter du jour de la présente assemblée. Elle annule et remplace la précédente autorisation de l'assemblée générale mixte du 15 juin 2007.

SEPTIEME RESOLUTION – POUVOIRS POUR LES FORMALITES

L'assemblée générale, statuant à titre ordinaire, donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour effectuer toutes les formalités légales ou réglementaires et faire tous dépôts et publicités prévus par la législation en vigueur.

20.2 Comptes semestriels 2009

Préambule : Note complémentaire aux notes annexes aux comptes semestriels 2009

Normes et interprétations dont l'application n'est pas encore obligatoire

Le tableau donné en annexe 2.4 est modifié comme suit :

Norme	Thèmes	Dates d'entrée en vigueur	Application au 30 juin 2009	Application de ces normes au Groupe Orgasynt
IFRS 8	Secteurs Opérationnels	01/01/2009	Oui obligatoire	Sans impact
IAS 1 révisée	Présentation des états financiers	01/01/2009	Oui obligatoire	Sans impact
IAS 23 révisée	Coûts des emprunts	01/01/2009	Oui obligatoire	Sans impact
IFRS 2	Amendement relatif aux conditions d'acquisitions des droits et annulations	01/01/2009	Oui obligatoire	Sans impact
Annual improvements	Amélioration annuelle des normes IFRS mai 2008	01/01/2009	Oui obligatoire (sauf IFRS 5)	Sans impact
Amendements IAS 32 et IAS 1	Amendement relatif aux instruments remboursables et obligations en cas de liquidation	01/01/09 sauf les 2 amendements relatifs à IFRS 5 (1er juillet 2009)	Oui obligatoire	Sans impact
Amendements IFRS1 - IAS27	Coûts d'une participation dans une filiale, une entité contrôlée conjointement ou une entité associée	01/01/2009	Oui obligatoire (seulement si IFRS dans les comptes individuels)	Sans impact

Concernant la norme IFRS 8 – Segments opérationnels, applicable au 1^{er} janvier 2009, l'information sectorielle délivrée doit correspondre aux secteurs utilisés par le Groupe et présentés par la Direction pour sa gestion opérationnelle.

Conformément aux dispositions de première application de cette norme, l'information comparative doit être retraitée au 30/06/09.

L'information sectorielle du Groupe, depuis l'application d'IFRS8 au 1^{er} janvier 2009, est présentée selon les données de gestion fournies en interne à la Direction pour le pilotage des activités, la prise de décision et l'analyse de la performance des activités.

Le groupe Orgasynt travaille actuellement sur un seul secteur Arômes et Parfums depuis le 13 juillet 2007, date à laquelle il a cédé les secteurs de chimie fine et colorants

Orgasynt a 2 UGT principales : Floressence et Orgarome pour lesquelles des informations financières isolées sont disponibles. Toutefois, ces 2 UGT sont regroupées en un secteur opérationnel unique dans la mesure où elles présentent des caractéristiques économiques similaires :

- nature des produits,
- nature des procédés de fabrication,
- catégorie des clients auxquels sont destinés les produits,
- méthode utilisée pour distribuer les produits.

20.2.1. Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle au 30 juin 2009

« Orgasynt S.A.

Siège social : 25/27 rue de la Clef – 75005 Paris
Capital social : €. 4 852 706

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, et en application de l'article L.451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- L'examen limité des comptes semestriels consolidés de la société ORGASYNTH, relatifs à la période du 1^{er} janvier 2009 au 30 juin 2009, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- La vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

1 – Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, la régularité et la sincérité des comptes semestriels consolidés et l'image fidèle qu'ils donnent du patrimoine et de la situation financière à la fin du semestre ainsi que du résultat du semestre écoulé de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2.4 qui expose les modalités d'application de la norme IFRS 8.

2 - Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés.

Fait à Mont Saint Aignan et à Nice, le 14 septembre 2009

Les commissaires aux comptes

MAZARS

MISSION AUDIT SARL

Olivier LE BERTRE

Pascal THIBAUT

Olivier TROLLUX

20.2.2. Comptes semestriels

20.2.2.1 Bilan au 30 juin 2009

ACTIF en K€	NOTES	30/06/2009 NET	31/12/2008 NET	30/06/2008 NET
Goodwill	4.2	1 362	1 362	3 530
Autres immobilisations incorporelles	4.1	108	115	6
Immobilisations corporelles	4.3	6 057	5 861	6 895
Participations entreprises associées			-	23
Autres actifs financiers		3 474	3 255	3 194
Actifs d'impôts différés		-	-	198
TOTAL ACTIFS NON COURANTS		11 001	10 593	13 847
Stocks	4.4	9 307	9 905	9 516
Créances clients et autres débiteurs		8 036	8 061	9 544
Autres actifs financiers		9 644	8 617	6 158
Trésorerie et équivalent de trésorerie		17 623	20 971	27 292
TOTAL ACTIFS COURANTS		44 610	47 555	52 510
TOTAL DE L'ACTIF		55 611	58 148	66 356
PASSIF en K€	NOTES	30/06/2009 NET	31/12/2008 NET	30/06/2008 NET
Capital		4 853	4 853	4 853
Primes et réserves		41 109	46 082	47 046
Résultat consolidé du groupe		< 854 >	< 5 087 >	< 193 >
Total capitaux propres part du groupe		45 108	45 848	51 706
Intérêts hors groupe dans le résultat		7	< 153 >	< 62 >
Intérêts hors groupe dans les réserves		85	248	297
Part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres		92	95	234
TOTAL CAPITAUX PROPRES		45 200	45 943	51 941
Passifs financiers non courants	4.7	1 034	2 756	3 281
Provisions	4.5	2 272	1 546	1 415
Passifs d'impôts différés	4.8	128	36	
TOTAL PASSIFS NON COURANTS		3 433	4 338	4 695
Passifs financiers courants	4.7	202	744	1 083
Dettes fiscales et sociales		1 502	1 415	1 593
Dettes fournisseurs et autres créditeurs		3 602	3 686	4 872
Autres passifs financiers		1 671	2 021	2 173
TOTAL PASSIFS COURANTS		6 977	7 866	9 720
TOTAL PASSIFS NON COURANTS ET COURANTS		10 410	12 204	14 416
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		55 611	58 148	66 357

20.2.2.2 Compte de résultats

En K€	NOTES	30/06/2009	31/12/2008	30/06/2008
CHIFFRE D'AFFAIRES	5.1	13 541	29 444	15 179
Achats consommés		< 7 263 >	< 14 754 >	< 7 512 >
Charges externes		< 3 032 >	< 6 989 >	< 3 679 >
Charges de personnel		< 3 936 >	< 7 439 >	< 3 766 >
Impôts & Taxes		< 363 >	< 647 >	< 368 >
Dotations aux amortissements		< 232 >	< 3 123 >	< 354 >
Autres charges opérationnelles	4.9	< 1 083 >	< 2 104 >	< 910 >
Autres produits opérationnels	4.10	250	2 149	825
RESULTAT OPERATIONNEL		< 2 118 >	< 3 463 >	< 585 >
Produits financiers		1 573	1 574	617
Charges financières		< 208 >	< 3 268 >	< 253 >
COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET		1 365	< 1 694 >	365
Quote part des sociétés mises en équivalence				
Charge d'impôts	4.11	< 94 >	< 83 >	< 34 >
RESULTAT DE LA PERIODE		< 847 >	< 5 240 >	< 255 >
RESULTAT GROUPE		< 854 >	< 5 087 >	< 193 >
RESULTAT DES MINORITAIRES		7	< 153 >	< 62 >
RESULTAT DE BASE PAR ACTION EN €		< 0,35 >	< 2,10 >	< 0,08 >
RESULTAT DILUE PAR ACTION EN €		< 0,35 >	< 2,10 >	< 0,08 >

20.2.2.3 Tableau des capitaux propres

	ATTRIBUABLES AUX PORTEURS DE CAPITAUX PROPRES DE LA SOCIÉTÉ MÈRE						INTERETS MINORITAIRES	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES
	Capital social	Autres réserves	Ecarts de conversion	Actions propres	Résultats non distribués	Total		
Solde au 31 décembre 2007	4 853	23 929	83	< 2 557 >	24 391	50 699	72	50 771
Variation des capitaux propres au 31 décembre 2008								
Perte résultant de la réévaluation de biens immobiliers								-
Ecarts de change survenant lors de la conversion des activités à l'étranger			< 478 >			< 478 >	36	< 442 >
Cessions actions propres								-
Impôt sur éléments portés directement en capitaux propres ou transférés directement des capitaux propres								-
Résultat comptabilisé directement en capitaux propres			< 478 >	-	-	< 478 >	36	< 442 >
Résultat de la période					< 5 087 >	< 5 087 >	< 153 >	< 5 240 >
Total de produits et charges comptabilisés au titre de la période					< 5 087 >	< 5 087 >	< 153 >	< 5 240 >
Dividendes					< 804 >	< 804 >		< 804 >
Augmentation de capital					294	294	159	452
Autres mouvements					< 17 >	< 17 >	-	< 17 >
Variation de périmètre					642	642	< 18 >	624
Correction d'erreur(1)					600	600		600
Nouveaux minoritaires						-		-
Options sur actions ordinaires émises								
Solde au 31 décembre 2008	4 853	23 929	< 395 >	< 2 557 >	20 018	45 848	95	45 944
Perte résultant de la réévaluation de biens immobiliers								-
Ecarts de change survenant lors de la conversion des activités à l'étranger			211			211	-	211 >
Cessions actions propres								-
Impôt sur éléments portés directement en capitaux propres ou transférés directement des capitaux propres								-
Résultat comptabilisé directement en capitaux propres			211	-	-	211	-	211 >
Résultat de la période					< 854 >	< 854 >	7	< 847 >
Total de produits et charges comptabilisés au titre de la période					< 854 >	< 854 >	7	< 847 >
Dividendes						-		-
Augmentation de capital					< 23 >	< 23 >	-	< 23 >
Autres mouvements					< 76 >	< 76 >	< 10 >	< 86 >
Variation de périmètre						-		-
Correction d'erreur						-		-
Nouveaux minoritaires						-		-
Options sur actions ordinaires émises								
Solde au 30 juin 2009	4 853	23 929	< 184 >	< 2 557 >	19 065	45 108	92	45 199

20.2.2.4 Etat de trésorerie

EN K€	30/06/2009	31/12/2008	30/06/2008
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	< 847 >	< 5 240 >	< 255 >
Dotations nettes aux amortissements et provisions	97	6 270	900
Plus ou moins values de cession		< 186 >	< 186 >
Part dans les résultats des sociétés mises en équivalence			
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier	< 750 >	844	459 >
Charge d'impôt différés	91	7	< 138 >
Profit lié au carry back			
Coût de l'endettement financier	1 365	< 1 694 >	< 365 >
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier	707	< 843 >	< 43 >
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence			
Incidence de la variation du BFR lié à l'activité	238	< 2 490 >	< 2 700 >
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	945	< 3 333 >	< 2 743 >
Décaissements / Acquisitions d'immobilisations	< 174 >	< 1 157 >	< 1 095 >
Encaissements / Cessions d'immobilisations		360	293
Incidence de variation de périmètre		< 951 >	< 828 >
Flux net de trésorerie liés aux activités d'investissements	< 174 >	< 1 748 >	< 1 630 >
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	-	< 804 >	
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées			
Ecart de conversion sur les fonds propres			
Credit vendeur	201		
Transfert actions propres en capitaux			
Emission d'emprunts bancaires & de crédits baux mobiliers			
Remboursement d'emprunts	< 1 799 >	< 633 >	< 217 >
Remboursement de participation des salariés	< 30 >	< 55 >	< 53 >
Intérêts payés/reçus	< 1 365 >	1 694	365
Flux net de trésorerie liés aux activités de financement	< 2 993 >	202	95
Incidence des variations des taux de change	211	< 442 >	< 246 >
VARIATION DE TRESORERIE	< 2 012 >	< 5 321 >	< 4 525 >
TRESORERIE A L'OUVERTURE	24 535	29 856	29 856
TRESORERIE A LA CLOTURE	22 523	24 535	25 331
Découverts bancaires	< 11 >	< 337 >	< 689 >
Factoring	< 795 >	< 1 032 >	< 1 272 >
Trésorerie et équivalent de trésorerie	23 329	25 904	27 292
VARIATION DE TRESORERIE	< 2 012 >	< 5 321 >	< 4 525 >

20.2.2.5 Données relatives à la société-mère

En euros	EXERCICE AU 30.06.09	EXERCICE AU 31.12.08	EXERCICE AU 30.06.08		EXERCICE AU 30/06/09	EXERCICE AU 31.12.08	EXERCICE AU 30.06.08
				Bénéfice attribué ou perte transférée III	-	-	-
				Perte supportée ou bénéfice transféré IV			
Produits d'exploitation				Produits financiers			
Prestations de service	857 323	1 037 053	546 484	Produits financiers de participation	-	45 578	-
				Produits autres valeurs mob. et créances actif immob.	81 438	22 478	11 177
Production vendue				Intérêts et produits assimilés	315 009	119 449	-
				Produits nets sur cessions de V.M.P.	230 983	1 078 607	567 648
				Différences positives de change	-	-	-
				Reprise de prov. et transfert de charges financières	767 381	1 040 000	-
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	857 323	1 037 053	546 484	TOTAL V	1 394 811	2 306 112	578 825
Subvention d'exploitation	4 035	-		Charges financières			
Autres produits	232 872	1 124 944	311 602	Dotations aux provisions pertes et charges			
Transfert de charges d'exploitation				Dotations aux provisions sur titres & comptes courants	64 687	2 941 511	
Reprise de provisions sur actif circulant	-	-		Intérêts et charges assimilées	8	120	
				Différences négatives de change	-	-	
				TOTAL VI	64 695	2 941 631	-
				2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)	1 330 116	< 635 519 >	578 825
TOTAL I	1 094 230	2 161 997	858 086	3. RESULTAT COURANT AV IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)	707 560	< 2 456 129 >	< 175 971 >
Charges d'exploitation				Produits exceptionnels			
Autres achats et charges externes	816 468	1 718 161	799 102	Sur opérations de gestion			
Impôts, taxes et versements assimilés	38 314	93 446	44 272	Sur opérations en capital	-	1 390 600	290 600
Salaires et traitements	591 008	1 105 388	521 890	Reprise sur provisions			
Charges sociales	253 885	479 613	233 333	TOTAL VII	-	1 390 600	290 600
Dotations aux amort. et provisions :				Charges exceptionnelles			
- Dotation aux amortissements	16 104	33 599	12 413	Sur opérations de gestion	215 578	99 494	94 523
- Dotation aux provisions	-	545 428		Sur opérations en capital	-	1 206 315	106 315
Autres charges	1 007	6 972	1 871	Dotations aux amortissements			
				Dotations aux provisions	650 500		545 428
				TOTAL VIII	866 078	1 305 809	746 266
TOTAL II	1 716 786	3 982 607	1 612 881	4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	< 866 078 >	84 791	< 455 666 >
I. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	< 622 556 >	< 1 820 610 >	< 754 795 >	PARTICIPATION DES SALARIES AUX FRUITS DE L'EXPANSION (IX)			
				IMPOTS SUR LES BENEFICES (X)	-	< 98 929 >	129 081
				TOTAL PRODUITS (I+III+V+VII)	2 489 042	5 858 710	1 727 511
				TOTAL CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	2 647 560	8 131 119	2 488 228
				B E N E F I C E	< 158 518 >	< 2 272 409 >	< 760 717 >

1. Informations générales

1.1 Faits majeurs de l'exercice

Arrivée d'un nouveau Directeur commercial

Le groupe Orgasynth, après avoir mis en place une structure commerciale globalisée en juillet 2008, a poursuivi le renforcement de son organisation avec l'arrivée début juin 2009 d'un nouveau Directeur commercial, M. Michel OSTYN, issu du secteur aromatique.

Contrôle fiscal

La société Orgasynth SA a fait l'objet d'un contrôle fiscal déclenché en mars 2009 dont les conséquences évaluées à un maximum de 85 K€ ont été provisionnées en totalité.

Variation du périmètre de consolidation

Orgasynth a acquis une participation complémentaire de 7% dans le capital de la société ukrainienne, Eastaroma, portant son pourcentage de détention à 72%.

1.2 Evènements postérieurs au 30 juin 2009 :

Signature d'un protocole d'accord transactionnel concernant la garantie de passif

Orgasynth a cédé en 2007 ses divisions « Chimie fine et Colorants » à la société Axyntis et a accordé une garantie de passif à l'acheteur de 7 M€ assortie d'une garantie bancaire à 1^{ère} demande de 3 M€. En date du 13 juillet 2009, un protocole transactionnel a été conclu entre Orgasynth et Axyntis afin de fixer le solde de la garantie de passif à un montant forfaitaire de 911 k€ hormis cinq litiges dont le montant maximum est estimé à 350 k€.

En contrepartie de cet accord, la société Orgasynth a consenti à reporter, au 13 juillet 2010, la date de remboursement du crédit vendeur (2 M€) consenti à Axyntis. Ce protocole d'accord transactionnel est soumis à l'accord des Banques d'Axyntis qui doit intervenir avant le 31/10/2009.

Comme indiqué en paragraphe 4.5 « Provisions », une provision a été constituée au 30 juin 2009 en tenant compte de ce protocole.

2. Déclaration de conformité et base de préparation des états financiers

2.1 Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés ont été préparés en conformité avec la norme internationale d'information financière IAS34 *Information financière intermédiaire*. Ils ne comportent pas l'intégralité des informations requises pour les états financiers annuels complets et doivent être lus conjointement avec les états financiers du groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Les états financiers consolidés intermédiaires ont été arrêtés par le conseil d'administration du 11 septembre 2009.

2.2 Principes

Les méthodes comptables appliquées par le Groupe dans les états financiers consolidés intermédiaires sont identiques à celles utilisées dans les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008. Tous les montants des tableaux sont exprimés en milliers d'euros, sauf indications spécifiques.

2.3 Estimations

La préparation des états financiers consolidés intermédiaires nécessite de la part de la direction l'exercice du jugement d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et passifs, des produits et des charges. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés intermédiaires, les jugements significatifs exercés par la direction pour appliquer les méthodes comptable du Groupe et les sources principales d'incertitude relatives aux estimations sont identiques à ceux et celles décrits dans les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

2.4 Normes IFRS d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2009

Norme	Thèmes	Dates d'entrée en vigueur	Application au 30 juin 2009	Application de ces normes au Groupe Orgasynth
IFRS 8	Secteurs Opérationnels	01/01/2009	Oui obligatoire	Non Applicable
IAS 1 révisée	Présentation des états financiers	01/01/2009	Oui obligatoire	Non Applicable
IAS 23 révisée	Coûts des emprunts	01/01/2009	Oui obligatoire	Non Applicable
IFRS 2	Amendement relatif aux conditions d'acquisitions des droits et annulations	01/01/2009	Oui obligatoire	Non Applicable
Annual improvements	Amélioration annuelle des normes IFRS mai 2008	01/01/2009	Oui obligatoire (sauf IFRS 5)	Non Applicable
Amendements IAS 32 et IAS 1	Amendement relatif aux instruments remboursables et obligations en cas de liquidation	01/01/09 sauf les 2 amendements relatifs à IFRS 5 (1er juillet 2009)	Oui obligatoire	Non Applicable
Amendements IFRS1 - IAS27	Coûts d'une participation dans une filiale, une entité contrôlée conjointement ou une entité associée	01/01/2009	Oui obligatoire (seulement si IFRS dans les comptes individuels)	Non Applicable

IFRS 8 – Segments opérationnels

Selon la norme IFRS8 ; applicable au 1^{er} janvier 2009, l'information sectorielle délivrée doit correspondre aux secteurs utilisés par le Groupe et présentés par la Direction pour sa gestion opérationnelle. Conformément aux dispositions de première application de cette norme, l'information comparative a été retraitée.

L'information sectorielle du Groupe, depuis l'application d'IFRS8 au 1^{er} janvier 2009, est présentée selon les données de gestion fournies en interne à la Direction pour le pilotage des activités, la prise de décision et l'analyse de la performance des activités.

Le groupe Orgasynth travaille actuellement sur un seul secteur Arômes et Parfums depuis le 13 juillet 2007, date à laquelle il a cédé les secteurs de chimie fine et colorants

Orgasynth a 2 UGT principales : Floressence et Orgarome pour lesquelles des informations financières isolées sont disponibles. Toutefois, ces 2 UGT sont regroupées en un secteur opérationnel unique dans la mesure où elles présentent des caractéristiques économiques similaires :

- nature des produits,
- nature des procédés de fabrication,
- catégorie des clients auxquels sont destinés les produits,
- méthode utilisée pour distribuer les produits.

3. Périmètre de consolidation

Orgasynth a acquis une participation complémentaire de 7% dans le capital de la société ukrainienne, Eastaroma, portant son pourcentage de détention à 72%.

Toutes les sociétés clôturent leurs comptes au 31 décembre.

4. Notes sur le bilan consolidé

4.1 Autres Immobilisations incorporelles

	Total (a) + (b)	Concessions brevets et licences (a)	Autres immobilisations incorporelles (b)
Valeur brute au 31 décembre 2008	597	168	429
Augmentations	1		1
Diminutions	-		
Valeur brute au 30 juin 2009	598	168	430

	Total (a) + (b)	Concessi ons brevets et licences (a)	Autres immobilisations incorporelles (b)
Amortissements au 31 décembre 2008	482	146	336
Augmentations	8	7	2
Diminutions	-		
Amortissements au 30 juin 2009	491	153	338

4.2 Goodwill

	Valeur Nette	Valeur Brute	Dépréciat ion
Valeur brute au 31 décembre 2008	1 362	4 045	< 2 684 >
Framaroma	-	389	<389>
Tropikal	-	49	<49>
Floessence	1 362	3 607	<2 245>
Augmentations	-		
Diminutions	-		
Valeur brute au 30 juin 2008	1 362	4 045	< 2 684 >

Au cours du 1er semestre 2009, aucune dépréciation complémentaire n'a été comptabilisée.

Au 31 décembre 2008, une dépréciation de 2 245 k€ avait été constatée sur la société Floessence fondée sur un business plan actualisé à cette date. Au 30 juin 2009, les réalisations s'avèrent supérieures à ce business plan. En conséquence, aucune dépréciation complémentaire n'a été constatée.

4.3 Immobilisations corporelles

	Total	Terrains	Construction	Inst. Techn. Matériel & outillage industriels	Autres immob. corporelles	Immob. Corporelles en cours	Avances & acomptes
Valeur brute au 31 décembre 2008	10 534	2 195	3 199	2 218	2 797	98	25
Augmentations	154		117	15	14	8	
Diminutions	< 25 >						< 25 >
Autres mouvements	286		288		< 2 >		
Valeur brute au 30 juin 2009	10 949	2 195	3 604	2 233	2 810	106	-

	Total	Terrains	Constructions	Inst. Techn. Matériel & outillage industriels	Autres immobilisations corporelles
Amortissements au 31 décembre 2008	4 672	12	1 311	1 860	1 489
Augmentations	224	3	81	41	99
Diminutions	-				
Autres mouvements	< 4 >				< 4 >
Amortissements au 30 juin 2009	4 892	15	1 392	1 901	1 585

4.4 Stocks

	Stocks au 30 juin 2009			Stocks au 31 décembre 2008		
	Valeurs brutes	Dépréciation	Valeurs Nettes	Valeurs brutes	Dépréciation	Valeurs Nettes
Matières Premières	7 281	805	6 476	7 711	562	7 149
Produits Finis	1 456	7	1 449	979	7	973
Marchandises	1 382		1 382	1 784		1 784
TOTAL	10 119	812	9 307	10 474	569	9 905

4.5 Provisions

LIBELLES	MONTANT AU 01/01/09	DOTATIONS	REPRISES 2009		MONTANT AU 30/06/09
			UTILISEES	NON UTILISEES	
Provision pour litige avec le personnel	232		2		230
Provision pour Garantie de Passif	545	566			1111
Provisions pour pensions	521				521
Provisions pour risques client	95	94			189
Provision pour contrôle fiscal	-	85			85
Provisions pour D.I.F.	75				75
Autres provisions	77			17	60
TOTAL	1 546	745	2	17	2 272

Concernant la garantie de passif accordée à Axyntis dans le cadre de la cession de la branche Chimie Fine et Colorants, un protocole a été signé en juillet 2009. La provision constituée au 30/06/09 tient compte de ce protocole.

4.6 Avantages au personnel

La valorisation des engagements liés aux avantages au personnel n'a pas été ré estimée au 30 juin 2009.

4.7 Emprunts et dettes financières

	30/06/2009	31/12/2008
Passifs financiers à plus d'un an		
Emprunts bancaires	13	1 721
Emprunts & dettes financières diverses (1)	4	29
Autres passifs non courants (2)	1 017	1 005
TOTAL	1 034	2 756
Passif financier à court terme		
Emprunts bancaires	5	96
Découverts bancaires	11	337
Emprunts & dettes financières diverses (1)	22	32
Autres passifs non courants (2)	163	278
TOTAL	202	744

(1) concerne essentiellement la participation des salariés

(2) Concerne le plan de continuation de la société Orgarome

4.8 Impôts différés

	30-juin-09			2008			
	à l'ouverture	résultats	à la clôture	à l'ouverture	résultats	autres mouvements	à la clôture
Impôts différés Actifs	189	< 43 >	146	348	< 25 >	< 134 >	189
Impôts différés Passifs	< 225 >	< 48 >	< 273 >	< 143 >	18	< 100 >	< 225 >
TOTAL	< 36 >	< 91 >	< 127 >	205	< 7 >	< 234 >	< 36 >

4.9 Autres charges opérationnelles

	30/06/2009	31/12/2008
VNC éléments actifs cédés		< 1 216 >
Charges diverses (1)	< 232 >	< 600 >
Provisions diverses (2)	< 851 >	< 288 >
TOTAL	< 1 083 >	< 2 104 >

Dont (1) Garantie de passif paiement à première demande = 211K€

(2) Provision pour garantie de passif = 566 K€

Provision pour contrôle fiscal = 85 K€

4.10 Autres produits opérationnels

	30/06/2009	31/12/2008
Produits divers	250	746
Produits cession d'immobilisations		1 403
TOTAL	250	2 149

4.11 Charges d'impôt

	30/06/2009	31/12/2008
Impôts sur les bénéfices	< 3 >	< 76 >
Impôts différés	< 91 >	< 7 >
TOTAL	< 94 >	< 83 >

5. Information sectorielle

5-1 Information sectorielle par zone géographique

Du fait de la cession du secteur Chimie fine & Colorants en juillet 2007, le Groupe Orgasynth n'a plus que le secteur Arômes et Parfums comme seule activité (niveau primaire d'information sectorielle).

La ventilation par secteur géographique (niveau secondaire d'information sectorielle) est la suivante :

Chiffre d'affaires :

CA	France	Autres	TOTAL
CA AU 30/06/09	5 250	8 291	13 541
TOTAL 2008	11 652	17 792	29 444

Valeur comptable des actifs sectoriels

	France	Autres	TOTAL
TOTAL AU 30/06/09	22 065	33 692	55 757
TOTAL 2008	23 301	34 847	58 148

Investissements sectoriels :

	France	Autres	TOTAL
TOTAL AU 30/06/09	60	96	156
TOTAL 2008	155	236	391

6. Autres informations

Opérations avec les entreprises associées

- Achats/ventes de biens ou services
- Comptes courants

Opérations avec les filiales

Les transactions avec les filiales sont totalement éliminées dans les comptes consolidés. Elles sont de différentes natures :

- Achats/ventes de biens ou services
- Contrat de licences
- Management fees
- Location de locaux
- Comptes courants
- Pool bancaire

6.2 Engagements hors bilan

Le Groupe a accordé une garantie de passif de 7 M€ à Axyntis dans le cadre de la cession de ses divisions Chimie Fine et Colorants. Celle-ci s'appuie sur une garantie bancaire initiale de 3 M€ à 1^{ère} demande dégressive passant à 1 M€ au 13 juillet 2009, qui s'éteindra au 31 décembre 2009 comme indiqué en paragraphe 1.2 « événements postérieurs ».

20.2.3 Rapport semestriel d'activité 2009

Faits marquants du 1^{er} semestre 2009

Arrivée d'un nouveau Directeur commercial

Le groupe Orgasynth, après avoir mis en place une structure commerciale globalisée en juillet 2008, a poursuivi le renforcement de son organisation avec l'arrivée début juin 2009 d'un nouveau Directeur commercial, M. Michel OSTYN, issu du secteur aromatique.

Contrôle fiscal

La société Orgasynth SA a fait l'objet d'un contrôle fiscal déclenché en mars 2009 dont les conséquences évaluées à un maximum de 85 K€ ont été provisionnées en totalité.

Variation du périmètre de consolidation

Orgasynth a acquis une participation complémentaire de 7% dans le capital de la société ukrainienne, Eastaroma, portant son pourcentage de détention à 72%.

Faits marquants postérieurs au 1^{er} semestre 2009

Signature d'un protocole d'accord transactionnel concernant la garantie de passif

Orgasynth a cédé en 2007 ses divisions « Chimie fine et Colorants » à la société Axyntis et a accordé une garantie de passif à l'acheteur de 7 M€ assortie d'une garantie bancaire à 1^{ère} demande de 3 M€. En date du 13 juillet 2009, un protocole transactionnel a été conclu entre Orgasynth et Axyntis afin de fixer le solde de la garantie de passif à un montant forfaitaire de 911 k€ (soit une sortie de trésorerie de 793 K€ après compensation des dettes d'Axyntis envers Orgasynth) hormis cinq litiges dont le montant maximum est estimé à 350 k€.

En contrepartie de cet accord, la société Orgasynth a consenti à reporter, au 13 juillet 2010, la date de remboursement du crédit vendeur (2 M€) consenti à Axyntis. Ce protocole d'accord transactionnel est soumis à l'accord des Banques d'Axyntis qui doit intervenir avant le 31/10/2009.

Activité et résultats du 1^{er} semestre – Perspectives 2009

Activité du 1^{er} semestre

Le groupe a réalisé, au 1^{er} semestre 2009, un chiffre d'affaires global consolidé de 13 541 K€ contre 15 179 K€ au 1^{er} semestre 2008. Le chiffre d'affaires du 1^{er} semestre 2009 intègre l'activité de la société Agipal, rachetée en juin 2008 et qui a fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine à Orgarôme en octobre 2008.

Les ventes réalisées à l'export représentent 61,2 % contre 56,8 % des ventes totales en 2008. La ventilation de l'activité par gamme de produits est la suivante :

En M€	Arômes	Huiles essentielles et Matières premières aromatiques	Compositions parfumées	Total
Total au 30/06/09	3,1	4,4	6,0	13,5
Total au 30/06/08	3,6	5,2	6,4	15,2

La baisse du niveau d'activité du 1^{er} semestre a confirmé la tendance déjà observée au dernier trimestre 2008 du fait de la crise économique.

Des déstockages chez nos clients, la diminution de la taille de leurs commandes et la suspension de certains de leurs projets de développement ont fortement pénalisé l'ensemble des ventes :

- Les ventes des Matières premières, malgré l'intégration des ventes de l'activité Agipal (date de rachat : juin 2008), sont en baisse de 14,8%, la dégradation étant particulièrement sensible au 2^{ème} trimestre (-19,1%) ; la filiale anglaise Adrian essential Oils, spécialisée en négoce de matières premières a subi un très fort ralentissement de son activité en baisse de 38% directement liée au contexte économique actuel en Grande-Bretagne.
- Les ventes d'Arômes (-13,4%) qui s'étaient maintenues au 1^{er} trimestre ont également subi un contre-coup au 2^{ème} trimestre avec une chute de 23,9%.
- Les ventes de Compositions Parfumées ont mieux résisté avec une baisse de 5,8% sur le semestre, baisse également plus marquée au 2^{ème} trimestre (-9,6%).

Résultats

Le résultat opérationnel s'établit à -1 918 K€ contre -585 K€ au 1^{er} semestre 2008.

Il convient cependant de signaler que le déficit opérationnel du 1^{er} semestre 2009 intègre :

- Le paiement à Axyntis de 211 K€ au titre de la garantie de passif accordée lors de la vente des divisions Chimie,
- une dotation aux provisions de 566 K€ (dont 200 K€ sur les 5 litiges latents) concernant cette même garantie, dotation réalisée dans le cadre de l'accord transactionnel signé le 13 juillet 2009,
- une dotation aux provisions 84 K€ relatives au contrôle fiscal d'Orgasynth.

Le résultat financier à 1 365 K€ s'améliore de 1000 K€ grâce à la reprise de provision constatée sur les actions cotées en bourse détenues par Orgasynth (reprise 921 K€).

Le déficit net part du groupe ressort à -854 K€ contre -193 K€ au 1^{er} semestre 2008.

La trésorerie du Groupe diminue de 2 250 k€ entre les 2 arrêtés à la suite du remboursement anticipé par Orgasynth SA de l'emprunt bancaire contracté par Essence House (1 788 k€). Le compte courant d'Orgasynth SA est rémunéré Euribor 3 mois + 2%.

Le besoin en fonds de roulement du Groupe est significatif dû principalement à l'importance des stocks de matières premières et à une clientèle étrangère dont les délais de paiement sont importants. La société Floressence est l'une des sociétés du Groupe la plus impactée par ce phénomène.

Perspectives 2009

Compte tenu des incertitudes qui planent actuellement sur l'économie mondiale, la direction du groupe Orgasynth n'est pas en mesure de communiquer sur un chiffre d'affaires et un résultat prévisionnels 2009.

20.3 Dates des dernières informations financières

Le 17 mars 2010, Orgasynth a annoncé la finalisation du projet de reprise, par l'intermédiaire de sa filiale Orgarôme, du pôle Matières Premières du laboratoire SANOFLORE, situé dans la Drôme, berceau du Bio et 1^{er} département producteur en France. Ce projet avait l'objet d'un communiqué de presse le 14 septembre 2009. (Cf chapitre 12)

Le 5 novembre 2009, le Conseil d'administration d'Orgasynth a annoncé sa décision de réduire son capital après annulation de 90 369 actions.

Le 9 novembre 2009, Orgasynth a publié son rapport d'activité du 3^{ème} trimestre de l'exercice.

Le 15 février 2010 Orgasynth a publié son rapport d'activité du 4^{ème} trimestre de l'exercice.

Le 8 mars 2010, le Conseil d'administration d'Orgasynth a annoncé sa décision de réduire son capital, après annulation de 64 273 actions.

20.4 Politique de distribution de dividendes

Il n'a pas été procédé à de distribution de dividendes au titre des exercices 2006 et 2007.
Il a été versé un dividende de 0,36 euro par action au titre de 2008.

20.5 Procédures judiciaires d'arbitrage

Aucune procédure judiciaire ou d'arbitrage pouvant avoir des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du groupe n'a été engagée au cours des 24 derniers mois.

21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

21.1 Capital social

21.1.1 Capital social

Le capital social est fixé à la somme de 4 543 422 € divisé en 2 335 984 actions d'une seule catégorie de 2 € chacune entièrement libérées.

21.1.2 Actions non représentatives du capital

Néant

21.1.3 Actions détenues par l'émetteur

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 28 août 2008, dans sa 8^{ème} résolution, a autorisé le Conseil d'Administration à mettre en place un nouveau programme pour une durée dix huit mois à compter de cette autorisation. Ce programme a fait l'objet d'un communiqué de mise en oeuvre le 13 octobre 2008 et donnait comme objectifs sans préjuger de l'ordre effectif d'utilisation :

1. L'annulation d'actions pour optimiser le résultat par action conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 15 juin 2007 dans sa 6^{ème} résolution à caractère extraordinaire ;
2. L'animation du marché du titre et sa liquidité au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'A.M.F. ;
3. La remise d'actions à titre d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
4. La mise en œuvre de programmes d'achat et/ou d'options d'achat d'actions par les salariés.

Le prix d'achat unitaire maximum retenu par l'Assemblée Générale était de 20 €.

Lors de l'exercice 2008, la société :

- a acquis 4 596 actions en autocontrôle au cours moyen brut de 11,04 € et au cours moyen net de 11,06 €, les frais de négociation se montant à 120,84 € ; toutes les actions ont été acquises dans le cadre du programme autorisé par l'Assemblée du 28 août 2008.
- n'a vendu aucune de ses actions.

Au 31 décembre 2008, les 197 231 actions détenues par la société en autocontrôle représentaient 8,13% du capital social. Aucune des actions n'a jusqu'à ce jour été affectée à l'un des objectifs du programme ni utilisées ni réallouées.

EN K€	NBRE ACTIONS	VALEUR BRUTE en K€	COURS MOYEN en €	PROVISION en K€
Actions propres au 01/01/08	192 635	2 557	12,09	234
Actions propres au 31/12/08	197 231	2 608	10,65	508

Le cours de l'action retenu pour déterminer la provision est le cours moyen du mois de décembre.

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 25 juin 2009, dans sa 5^{ème} résolution, a autorisé le Conseil d'Administration à mettre en place un nouveau programme pour une durée dix huit mois à compter de cette autorisation. Ce programme a fait l'objet d'un communiqué de mise en oeuvre le 30 juin 2009 et donnait comme objectifs sans préjuger de l'ordre effectif d'utilisation :

5. Réduction du capital par voie d'annulation de tout ou partie des actions acquises, conformément à l'autorisation donnée par cette assemblée dans sa 6^{ème} résolution à caractère extraordinaire ;
- L'animation du marché du titre et sa liquidité au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'A.M.F. ;
- La remise d'actions à titre d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- La mise en œuvre de programmes d'achat et/ou d'options d'achat d'actions par les salariés ;
- Et, plus généralement, la réalisation de toute opération conforme à la réglementation et, notamment aux pratiques de marché admises par l'A.M.F.

Le prix d'achat unitaire maximum retenu par l'Assemblée Générale était de 20 €.

Lors de l'exercice 2009, la société :

- a acquis 78 244 actions en autocontrôle au cours moyen brut de 13,41 € et au cours moyen net de 13,44 € , les frais de négociation se montant à 2 491,69 € ; 71 563 actions ont été acquises dans le cadre du programme autorisé par l'Assemblée du 25 juin 2009 ; le 24 novembre 2009, un bloc de 60 900 actions a été acheté au prix unitaire de 14 € brut. ; le 16 mars 2010, un bloc de 56 077 actions a été acheté au prix unitaire de 13 € brut ; le 17 mars 2010, un bloc de 3 572 actions a été acheté au prix unitaire de 14 € brut.
- n'a vendu aucune de ses actions
- a annulé 90 369 actions.

Au 31 décembre 2009, les 185 106 actions détenues par la société en autocontrôle représentaient 7,92% du capital social.

21.1.4 Autres titres donnant accès au capital

Le 28 août 2008, l'assemblée générale extraordinaire, dans sa 10^{ème} résolution, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires et conformément aux dispositions des articles L225-129 et suivants du Code de commerce :

- a délégué au conseil d'administration les pouvoirs nécessaires pour procéder en une ou plusieurs fois, soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies, sur le marché français et/ou sur le marché international, à l'émission de valeurs mobilières, y compris de bons, à souscrire en espèces ou par compensation de créances, donnant accès, immédiatement ou à terme, à une quotité du capital de la société, par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière.
- a décidé que le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme en vertu de la présente délégation ne pourra excéder vingt (20) millions d'euros ou la contre valeur de ce montant en monnaie étrangère, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver les droits des titulaires des valeurs mobilières donnant accès à une quotité du capital de la société.

- a décidé que les actionnaires pourront exercer, dans les conditions prévues par la loi, leur droit préférentiel de souscription à titre irréductible. Le conseil pourra en outre conférer aux actionnaires le droit de souscrire à titre réductible un nombre de valeurs mobilières supérieur à celui qu'ils pourront souscrire à titre irréductible, proportionnellement aux droits de souscription dont ils disposent et dans la limite de leurs demandes.
- Si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible n'ont pas absorbé la totalité d'une émission de valeurs mobilières, le conseil pourra, à son choix, limiter l'émission au montant des souscriptions reçues, à condition que celui-ci atteigne les trois quarts au moins de l'émission décidée, répartir à sa diligence les titres non souscrits, et/ou les offrir au public.
- a décidé que la présente décision emporte de plein droit, au profit des titulaires des valeurs mobilières émises en vertu de la présente délégation, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres auxquels ces valeurs mobilières donnent droit.
- L'assemblée générale a donné tous pouvoirs au conseil d'administration pour déterminer la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer ainsi que les dates et modalités d'émission, arrêter les prix et conditions d'émission, fixer les montants à émettre, fixer la date de jouissance, même rétroactive, des titres à émettre et, le cas échéant, les conditions de leur rachat, déterminer les modalités permettant, le cas échéant, de déterminer le mode de libération des actions ou autres titres émis, de préserver les droits de titulaires des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, imputer les frais, droits et honoraires occasionnés par les émissions sur le montant des primes correspondantes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du capital après chaque émission, procéder à la cotation des valeurs mobilières à émettre, et généralement, prendre toutes mesures, conclure tous accords et effectuer toutes formalités pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, constater les augmentations de capital qui en résulteront et modifier corrélativement les statuts.
- L'assemblée générale a décidé que la présente délégation rend caduque, à hauteur des montants non utilisés, toute autorisation antérieure de même nature.
- La présente délégation a été consentie pour une durée de vingt six mois à compter de cette assemblée.
- Elle n'a pas, à ce jour, été mise en oeuvre par le Conseil d'administration.

21.1.5 Informations régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attachée au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital.

Le 13 juillet 2006, l'assemblée générale extraordinaire, dans sa 7^{ème} résolution, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, et statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, a délégué au conseil d'administration les pouvoirs nécessaires à l'effet d'augmenter, en une ou plusieurs fois, le capital social dans la limite d'un montant nominal maximum de 14 558 118 euros par l'incorporation, successive ou simultanée, au capital de réserves, bénéfices ou primes d'émission, de fusion ou d'apport, à réaliser par création et attribution gratuite d'actions ou par élévation du nominal des actions ou par l'emploi conjoint de ces deux procédés.

L'assemblée générale a décidé que les droits formant rompus ne seront pas négociables et que les actions correspondantes seront vendues ; les sommes provenant de la vente seront allouées aux titulaires des droits au plus tard trente jours après la date d'inscription à leur compte du nombre entier d'actions attribuées.

L'assemblée générale a conféré tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation à son président directeur général, dans les conditions fixées par la loi, à l'effet le cas échéant de déterminer les dates et modalités des émissions, fixer les montants à émettre et plus généralement de prendre toutes dispositions pour

en assurer la bonne fin, accomplir tous actes et formalités pour rendre définitives la ou les augmentations de capital correspondantes et apporter aux statuts les modifications corrélatives.

L'assemblée générale a décidé que la présente délégation rend caduque, à hauteur des montants non utilisés, toute autorisation antérieure de même nature.

La présente délégation a été consentie pour une durée de vingt six mois à compter de cette assemblée.

Elle n'a pas, à ce jour, été mise en oeuvre par le Conseil d'administration.

21.1.6 Plan d'options d'achat d'actions

Néant.

21.1.7 Opérations opérées par les dirigeants sur les titres de la société

Le 3 mars 2008, la société Yriel a racheté 107 800 titres Orgasynt h auprès de la famille de M. Beaugrand à 14,00 euros par action. Cette opération n'a pas donné lieu à des franchissements de seuils.

21.1.8 Evolution du capital social depuis la création de la société

Date	Nature des opérations	Augment ^o de capital	Prime d'émission ou d'apport	Nombre d'actions créées	Capital après opération	Nombre total d'actions
14/05/87	Constitution de la société	1 800 000 F	-	18 000 de 100 F de nominal	1 800 000 F	18 000
24/06/92	Apports en nature	301 000 F		3 010 de 100 F de nominal	2 101 000 F	21 010
21/07/94	Apports en nature	570 600 F		5 706 de 100 F de nominal	2 671 600 F	26 716
21/07/94	Incorporation de réserves	7 328 400 F		73 284 de 100 F de nominal	10 000 000 F	100 000
25/06/96	Absorption de SELVA par ELVAS	7 312 000 F	23 784 720 F ²²	73 120 de 100 F de nominal	17 312 000 F	173 120
25/06/96	Division du nominal des actions			1731200 de 10 F de nominal en remplacement des 173 120 de 100F de	17 312 000 F	1 731 200

²² prime de fusion

				nominal		
28/08/96	Augmentation de capital en numéraire	2 360 720 F	35 410 800 F	236 072 de 10 F de nominal	19 672 720 F	1 967 272
29/09/97	Paiement du dividende en actions	281 640 F		28 164 de 10 F de nominal	19 954 360 F	1 995 436
29/09/97	Incorporation de réserves	3 990 870 F		399 087 de 10 F de nominal	23 945 230 F	2 394 523
21/08/98	Paiement du dividende en actions	318 300 F		31 830 de 10 F de nominal	24 263 530 F	2 426 353
27/05/99	Incorporation de réserves et conversion de la valeur nominale en en € : 1 action = 2 €	7 568 134,70 F			4 852 706 € divisé en 2 426 353 actions de 2 €	2 426 353
08/03/2010	Annulation de 90 369 actions ²³				4 671 968 €	2 335 984
08/03/2010	Annulation de 64 273 actions acquises dans le cadre du programme de rachat du 30 juin 2009				4 543 422 €	2 271 711

²³ à savoir 82 595 actions, quantité correspondant à l'objectif mentionné dans le descriptif du programme de rachat d'actions du 30 juin 2009 à laquelle s'ajoutent 7 774 titres acquis en autocontrôle depuis entre le 1^{er} juillet 2009 et le 3 novembre 2009

21.2 Acte constitutif et statuts

21.2.1 Objet social (article 3 des statuts)

La société a pour objet en France et dans tous pays :

- l'acquisition et la gestion d'intérêts et de participations par tous moyens, apports, souscriptions, achats de parts, actions, obligations, et de droits sociaux dans toutes sociétés industrielles, commerciales et civiles,
- l'assistance technique, industrielle ou commerciale aux filiales,
- la fourniture de prestations de services aux filiales en matière administrative, financière, juridique, comptable, informatique, de gestion et de management,
- la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant l'activité des filiales,
- et plus généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, immobilières ou mobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des projets spécifiés.

21.2.2 Statuts

ARTICLE 1^{ER} – FORME

Il existe entre les propriétaires des actions créées ci-après et de toutes celles qui le seraient ultérieurement, une société anonyme française qui a été constituée par acte sous seings privés en date du 14 mai 1987, enregistré à Grasse le 19 mai 1987, bordereau 273, n° 1.

ARTICLE 2 – DENOMINATION

La dénomination sociale est : ORGASYNTH.

Dans tous les actes et documents émanant de la société et destinés aux tiers, la dénomination doit être précédée ou suivie immédiatement des mots "société anonyme" ou des initiales "S.A" et de l'énonciation du montant du capital social.

ARTICLE 3 – OBJET

La société a pour objet en France et dans tous pays :

- l'acquisition et la gestion d'intérêts et de participations par tous moyens, apports, souscriptions, achats de parts, actions, obligations, et de droits sociaux dans toutes sociétés industrielles, commerciales et civiles,
- l'assistance technique, industrielle ou commerciale aux filiales,
- la fourniture de prestations de services aux filiales en matière administrative, financière, juridique, comptable, informatique, de gestion et de management,
- la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant l'activité des filiales,
- et plus généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, immobilières ou mobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des projets spécifiés.

ARTICLE 4 – SIEGE SOCIAL

Le siège de la société est à : 25/27 rue de la Clef – 75005 PARIS

Il peut être transféré en tout endroit du même département ou dans un département limitrophe, par une simple décision du conseil d'administration, sous réserve de ratification de cette décision par la prochaine assemblée

générale ordinaire, et partout ailleurs en vertu d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, sous réserve des dispositions légales en vigueur.

ARTICLE 5 – DUREE

La durée de la société est de quatre vingt dix neuf années, à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés, soit jusqu'au 25 mai 2086, sauf les cas de prorogation ou de dissolution anticipée.

ARTICLE 6 – FORMATION DU CAPITAL

- 1) Toutes les actions d'origine formant le capital initial représentent des apports en numéraire et sont libérées du quart de leur valeur nominale. La somme totale versée par les actionnaires soit 450 000 F a été déposée au Crédit Lyonnais de Grasse, qui a délivré, à la date du 14 mai 1987, le certificat prescrit par la loi, sur présentation de la liste des actionnaires mentionnant les sommes versées par chacun d'eux établie par Messieurs ALVES et VANNESTE et annexée à chacun des originaux des présentes. Par suite de l'appel effectué par le conseil, les actionnaires ont intégralement libéré le capital social ainsi qu'il a été constaté par délibération dudit conseil d'administration en date du 22 juin 1987.
- 2) Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 24 juin 1992, le capital social a été augmenté de TROIS CENT UN MILLE FRANCS (301 000 F) par la création de TROIS MILLE DIX (3 010) actions nouvelles de 100 F chacune, entièrement libérées qui ont été attribuées en rémunération d'apports en nature.
- 3) Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 21 juillet 1994, le capital social a été augmenté de cinq cent soixante dix mille six cents francs (570 600 F) par la création de CINQ MILLE SEPT CENT SIX (5 706) actions nouvelles de 100 F chacune, entièrement libérées qui ont toutes été attribuées en rémunération d'apports en nature.
- 4) Aux termes de la même assemblée, le capital social a été augmenté de SEPT MILLIONS TROIS CENT VINGT HUIT MILLE QUATRE CENTS FRANCS (7 328 400 F) par incorporation d'une somme de même montant prélevée sur le poste des "primes d'émission".
- 5) Aux termes d'une délibération extraordinaire des actionnaires en date du 25 juin 1996, les dispositions d'une convention de fusion conclue avec la société "SELVA" ont été approuvées et le capital social a été augmenté d'une somme de SEPT MILLIONS TROIS CENT DOUZE MILLE FRANCS (7 312 000 F) par la création de SOIXANTE TREIZE MILLE CENT VINGT (73 120) actions nouvelles de 100 F chacune, en rémunération des apports de la société absorbée. Par décision de la même assemblée, la valeur nominale des actions a été divisée par dix, de telle sorte qu'aux 173 120 actions de 100 F de nominal composant le capital social ont été substituées 1 731 200 actions de 10 F de nominal.
- 6) Aux termes d'une délibération en date du 28 août 1996, le conseil d'administration, faisant usage des pouvoirs conférés par l'assemblée générale mixte du 27 août 1996, a décidé d'augmenter le capital social d'une somme de DEUX MILLIONS TROIS CENT SOIXANTE MILLE SEPT CENT VINGT FRANCS (2 360 720 F), par émission de DEUX CENT TRENTE SIX MILLE SOIXANTE DOUZE (236 072) actions nouvelles de 10 F chacune à libérer intégralement en numéraire.
- 7) Le conseil d'administration réuni le 29 septembre 1997 et agissant sur habilitation de l'assemblée générale mixte du 10 juin 1997 a arrêté à 28 164 le nombre d'actions souscrites par les actionnaires ayant opté pour le paiement de leur dividende en actions et constaté que le capital social était porté de 19 672 720 F à 19 954 360 F.
- 8) Le conseil d'administration réuni le 29 septembre 1997 et agissant sur habilitation de l'assemblée générale mixte des actionnaires du 10 juin 1997, a procédé à une augmentation du capital social d'un montant de 3 990 870 F par incorporation de pareille somme prélevée sur le compte de primes d'émission, de fusion et d'apport.
- 9) Le conseil d'administration réuni le 21 août 1998 et agissant sur habilitation de l'assemblée générale mixte des actionnaires du 5 juin 1998 a arrêté à 31 830 le nombre d'actions souscrites par les actionnaires ayant opté pour le paiement de leur dividende en actions et constaté que le capital social était porté de 23 945 230 F à 24 263 530 F.
- 10) L'assemblée générale mixte du 27 mai 1999 a décidé une augmentation du capital social d'un montant de 7 568 134,70 Francs par incorporation de pareille somme prélevée sur le compte de primes d'émission, de fusion et d'apport, suivie de la conversion du capital social en 4 852 706 Euros.

- 11) Le conseil d'administration en date du 3 novembre 2009 a décidé de réduire le capital social de cent quatre vingt mille sept cent trente huit (180 738) euros pour le ramener de quatre millions huit cent cinquante deux milli sept cent six (4 852 706) euros à quatre millions six cent soixante et onze mille neuf cent soixante huit (4 671 968) euros par voie d'annulation de quatre vingt dix mille trois cent soixante neuf (90 369) actions détenues en autocontrôle de deux (2) euros de nominal chacune.
- 12) Le conseil d'administration en date du 8 mars 2010 a décidé de réduire le capital social de cent vingt huit mille cinq cent quarante six (128 546) euros pour le ramener de quatre millions six cent soixante et onze mille neuf cent soixante huit (4 671 968) à quatre millions cinq cent quarante trois mille quatre cent vingt deux (4 543 422) euros par voie d'annulation de soixante quatre mille deux cent soixante treize (64 273) actions détenues en autocontrôle de deux (2) euros de nominal chacune.

ARTICLE 7 – AVANTAGES PARTICULIERS

Les présents statuts ne stipulent aucun avantage particulier au profit de personnes associés ou non.

ARTICLE 8 – CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme quatre millions six cent soixante et onze mille neuf cent soixante huit (4 543 422) euros divisé en deux millions trois cent trente cinq mille neuf cent quatre vingt quatre (2 271 711) actions d'une seule catégorie de deux (2) euros chacune.

ARTICLE 9 – FORME DES ACTIONS

Les actions entièrement libérées font l'objet d'une inscription en compte sous la forme nominative ou sous la forme au porteur, au choix de l'actionnaire.

ARTICLE 10 – TRANSMISSION DES ACTIONS

La transmission des actions, quelle que soit leur forme, s'opère par virement de compte à compte, dans les conditions et selon les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.
Les dispositions du présent article sont également applicables aux autres titres de toute nature émis par la société.

ARTICLE 11 – IDENTIFICATION DES ACTIONNAIRES

La société est en droit, conformément à l'article 228-2 du Code de commerce, de demander à tout moment, contre rémunération à sa charge, à l'organisme chargé de la compensation des titres, selon le cas, le nom ou la dénomination, la nationalité, l'année de naissance ou l'année de constitution et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

ARTICLE 12 – FRANCHISSEMENT DE SEUIL DE PARTICIPATION

Toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui vient à posséder un nombre d'actions représentant plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital social ou des droits de vote doit informer la société dans un délai de quinze jours à compter du franchissement du seuil de participation, du nombre total des actions de celle-ci qu'elle possède.
Elle en informe également le conseil des marchés financiers dans le délai de cinq jours de bourse à compter du franchissement du seuil de participation.
Les informations mentionnées aux deux alinéas précédents sont également faites dans les mêmes délais lorsque la participation d'un actionnaire devient inférieure à l'un des seuils prévus ci-dessus.

En outre, toute personne physique ou morale dont la participation atteint un pour cent du capital social ou un multiple de cette fraction, en deçà ou au-delà de cinq pour cent, est tenue d'en informer la société dans le délai prévu au premier alinéa du présent article.

ARTICLE 13 - AUGMENTATION ET REDUCTION DU CAPITAL – NEGOCIATION DES ROMPUS

En représentation d'une augmentation de capital, il peut être créé des actions ordinaires, des actions de priorité jouissant d'avantages par rapport à toutes autres actions ordinaires, des actions à dividende prioritaire sans droit de vote dans la limite d'un certain montant et sous réserve du respect de la réglementation applicable ou des certificats d'investissement assortis de certificats de droit de vote, dans les limites fixées par la réglementation en vigueur.

Les actions à dividende prioritaire peuvent être converties en actions ordinaires. En outre, la société dispose de la faculté d'exiger le rachat de la totalité ou de certaines catégories des actions à dividende prioritaire.

Les augmentations du capital sont réalisées nonobstant l'existence de "rompus", les droits de souscription et d'attribution étant négociables ou cessibles.

En cas de réduction du capital par réduction du nombre de titres, d'échange de titres consécutifs à une opération de fusion ou de scission, de regroupement ou de division, les actionnaires sont tenus de céder ou d'acheter les titres qu'ils ont en trop ou en moins, pour permettre l'échange des actions anciennes contre les actions nouvelles.

ARTICLE 14 – DROITS ET OBLIGATIONS ATTACHES AUX ACTIONS

La possession d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions régulièrement adoptées par toutes les assemblées générales.

Les actionnaires ne supportent les pertes qu'à concurrence de leurs apports.

Chaque action donne droit à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente dans les bénéfices et dans l'actif social. Le cas échéant, et sous réserve de prescriptions légales impératives, il sera fait masse entre toutes les actions indistinctement de toutes exonérations ou imputations fiscales, comme de toutes taxations susceptibles d'être prises en charge par la société, avant de procéder à tout remboursement au cours de l'existence de la société ou à sa liquidation, de telle sorte que, compte tenu de leur valeur nominale respective, toutes les actions alors existantes reçoivent la même somme nette quelles que soient leur origine et leur date de création.

ARTICLE 15 – CONSEIL D'ADMINISTRATION

1. Organisation et délibérations du conseil

La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins et de douze membres au plus.

La durée des fonctions des administrateurs est de six années.

Chaque administrateur doit être propriétaire d'une action au moins pendant toute la durée de son mandat.

Le nombre des administrateurs ayant atteint l'âge de soixante quinze ans ne peut être supérieur au tiers des membres du conseil d'administration. Lorsque l'âge limite est atteint, l'administrateur concerné est réputé démissionnaire d'office.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président qui est obligatoirement une personne physique et il détermine sa rémunération.

La limite d'âge pour l'exercice des fonctions de président est fixée à soixante quinze ans.

Le président est nommé pour une durée qui ne peut pas excéder celle de son mandat d'administrateur. Il est rééligible. Le conseil peut le révoquer à tout moment.

Le conseil est convoqué par le président qui arrête l'ordre du jour.

En cas de dissociation de ces mandats, le directeur général peut demander au président de convoquer le conseil d'administration sur un ordre du jour déterminé.

Les convocations sont faites par tous moyens et même verbalement.

Le conseil se réunit au siège social ou en tout autre endroit de la même ville sous la présidence de son président ou, en cas d'empêchement, du membre désigné par le conseil pour le présider. Il peut se réunir en tout autre ville avec l'accord de la moitié au moins des administrateurs.

Le conseil délibère et prend ses décisions dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires. En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

2. Pouvoirs du conseil d'administration

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Chaque administrateur doit recevoir les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut obtenir auprès de la direction générale tous les documents qu'il estime utiles.

Le président représente le conseil d'administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

ARTICLE 16 – DIRECTION GENERALE

1. Principe d'organisation

La direction générale de la société est assumée sous sa responsabilité, soit par le président du conseil d'administration, soit par une autre personne physique nommée par le conseil d'administration et portant le titre de directeur général.

Le choix entre ces deux modalités d'exercice de la direction générale est effectué par le conseil d'administration qui doit en informer les actionnaires et les tiers dans les conditions réglementaires.

La délibération du conseil d'administration relative au choix de la modalité d'exercice de la direction générale est prise à la majorité des administrateurs présents ou représentés.

L'option retenue par le conseil d'administration doit être prise pour une durée qui ne peut être inférieure à un an. Elle reste en vigueur jusqu'à décision contraire du conseil d'administration.

2. Directeur général

2.1 Nomination – Révocation

En fonction du choix effectué par le conseil d'administration conformément aux dispositions du §1 ci-dessus, la direction générale est assurée soit par le président, soit par une personne physique, nommée par le conseil d'administration et portant le titre de directeur général.

Lorsque le conseil d'administration choisit la dissociation des fonctions de président et de directeur général, il procède à la nomination d'un directeur général, fixe la durée de son mandat, détermine sa rémunération et, le cas échéant, les limitations de ses pouvoirs.

Pour l'exercice de ses fonctions, le directeur général doit être âgé de moins de quatre vingt un ans. Lorsqu'en cours de fonctions cette limite d'âge est atteinte, il est réputé démissionnaire d'office et il est procédé à la désignation d'un nouveau directeur général.

Le directeur général est révocable à tout moment par le conseil d'administration. Lorsque le directeur général n'assume pas les fonctions de président du conseil d'administration, sa révocation peut donner lieu à dommages intérêts, si elle est décidée sans juste motif.

2.2 Pouvoirs du directeur général

Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration.

Le directeur général représente la société dans ses rapports avec les tiers. La société est engagée même par les actes du directeur général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve. Les dispositions des statuts ou les décisions du conseil d'administration limitant les pouvoirs du directeur général sont inopposables aux tiers.

2.3 Directeurs généraux délégués

Sur proposition du directeur général, que cette fonction soit assumée par le président du conseil d'administration ou par une autre personne, le conseil d'administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le directeur général avec le titre de directeur général délégué. Le nombre maximum des directeurs généraux délégués est fixé à cinq.

Pour l'exercice de ses fonctions, tout directeur général délégué doit être âgé de moins de quatre vingt un ans. Lorsqu'en cours de fonctions cette limite d'âge est atteinte, il est réputé démissionnaire d'office.

En accord avec le directeur général, le conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux directeurs généraux délégués.

A l'égard des tiers, le ou les directeurs généraux délégués disposent des mêmes pouvoirs que le directeur général. Le conseil d'administration détermine la rémunération des directeurs généraux délégués.

En cas de cessation des fonctions ou d'empêchement du directeur général, les directeurs généraux délégués conservent, sauf décision contraire du conseil d'administration, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination d'un nouveau directeur général.

ARTICLE 17 – ASSEMBLEES D'ACTIONNAIRES

1. Convocation – lieu de réunion

Les assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi et les règlements.

Elles sont réunies, au choix du conseil d'administration, à PARIS, dans le département du siège social, au lieu du siège d'une filiale ou en tout autre lieu du département où une société du groupe a son siège ou un établissement stable.

2. Accès aux assemblées.

Sous réserve des interdictions prévues par la loi ou découlant de son application, tout actionnaire peut participer aux délibérations de l'assemblée générale ordinaire ou extraordinaire; tout actionnaire titulaire d'une ou plusieurs actions d'une catégorie déterminée peut participer aux délibérations de l'assemblée spéciale des titulaires d'actions de cette catégorie, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède.

L'actionnaire peut assister aux assemblées sur simple justification de son identité et de la propriété de ses titres sous la forme, soit d'une inscription nominative, soit, le cas échéant, d'un dépôt aux lieux mentionnés dans l'avis de convocation d'un certificat d'un intermédiaire habilité constatant l'indisponibilité des actions inscrites en compte jusqu'à la date de l'assemblée.

La date avant laquelle ces formalités doivent être accomplies ne peut être antérieure de plus de cinq jours à la date de réunion de l'assemblée.

Un actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire non privé du droit de vote ou par son conjoint.

Un intermédiaire inscrit peut représenter un actionnaire non résident dans les conditions prévues aux articles 228-1 et 228-3 du Code de commerce. Le mandataire doit justifier de son mandat.

Les personnes morales actionnaires sont représentées par leur représentant légal ou statutaire ou par un délégué spécialement désigné par ce représentant.

Dans le silence de la convention des parties, les droits respectifs de l'usufruitier et du nu-proprétaire d'actions s'exercent conformément aux dispositions légales et réglementaires.

3. Bureau de l'assemblée

L'assemblée est présidée par le président du conseil d'administration ou en son absence par un vice-président ou par l'administrateur provisoirement délégué dans les fonctions de président. A défaut, elle élit elle-même son président.

En cas de convocation par les commissaires aux comptes, par un mandataire de justice ou par les liquidateurs, l'assemblée est présidée par celui ou par l'un de ceux qui l'ont convoquée.

Les deux membres de l'assemblée présents et acceptant qui disposent du plus grand nombre de voix remplissent les fonctions de scrutateurs.

Le bureau ainsi constitué désigne un secrétaire de séance qui peut être pris en dehors des membres de l'assemblée.

Une feuille de présence est élargée par les actionnaires présents ou leurs représentants et certifiée exacte par les membres du bureau. Elle est déposée au siège social et doit être communiquée à tout actionnaire le requérant.

4. Calcul du quorum

Dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires, le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social, et, dans les assemblées spéciales, sur l'ensemble des actions de la catégorie intéressée, déduction faite des actions privées du droit de vote en vertu des dispositions de la loi.

6. Droit de vote

Le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix au moins. Cependant, le droit de vote peut être supprimé dans les cas prévus par la loi.

7. Droit de vote double

Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué :

- a) à toutes actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux (2) ans au moins au nom du même actionnaire.
- b) aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire, en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit, ainsi qu'aux actions nouvelles issues de la division d'actions anciennes pour lesquelles l'actionnaire bénéficie déjà de ce droit.

Ce droit de vote double cessera de plein droit pour toute action transférée en pleine propriété.

Néanmoins, n'interrompt pas le délai ci-dessus fixé ou conserve le droit acquis, tout transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation, entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible.

La fusion ou la scission de la société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la ou des sociétés bénéficiaires, si les statuts de celles-ci l'ont institué.

7. Modalités de vote

Les votes s'expriment soit à main levée soit par appel nominal. Il ne peut être procédé à un scrutin secret dont l'assemblée fixera alors les modalités qu'à la demande de membres représentant par eux-mêmes ou comme mandataires, la majorité requise pour le vote de la résolution en cause.

Tout actionnaire peut aussi voter par correspondance au moyen d'un formulaire selon les modalités fixées par décret. Le formulaire de vote par correspondance peut figurer sur le même document que la formule de procuration.

ARTICLE 18 – DROIT DE COMMUNICATION ET D'INFORMATION DES ACTIONNAIRES

Les actionnaires ont un droit de communication, temporaire ou permanent selon son objet, dans les conditions fixées par les dispositions légales et réglementaires en vigueur qui leur assurent l'information nécessaire à la connaissance de la situation de la société et à l'exercice de l'ensemble de leurs droits.

Au plus tard, dans les quinze jours qui suivent l'assemblée générale ordinaire, la société informe ses actionnaires du nombre total de droits de vote existant à cette date. Dans la mesure où, entre deux assemblées générales ordinaires, le nombre de droits de vote varie d'un pourcentage fixé par arrêté du ministre chargé de l'économie,

par rapport au nombre déclaré antérieurement, la société, lorsqu'elle en a connaissance, informe ses actionnaires, et, si elle est cotée, le conseil des marchés financiers, du nouveau nombre à prendre en compte.

ARTICLE 19 – ANNEE SOCIALE

L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

ARTICLE 20 – AFFECTATION ET REPARTITION DU BENEFICE

La différence entre les produits et les charges de l'exercice, après déduction des amortissements et des provisions, constitue le bénéfice ou la perte de l'exercice.

Sur le bénéfice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé cinq pour cent pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve a atteint une somme égale au dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve est descendue au-dessous de ce dixième.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et du prélèvement prévu ci-dessus et augmenté des reports bénéficiaires.

Ce bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale qui, sur proposition du conseil d'administration, peut, en tout ou en partie, le reporter à nouveau, l'affecter à des fonds de réserve généraux ou spéciaux, ou le distribuer aux actionnaires à titre de dividende.

En outre, l'assemblée peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, le dividende est prélevé par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

L'écart de réévaluation n'est pas distribuable; il peut être incorporé en tout ou partie au capital.

L'assemblée a la faculté d'accorder à chaque actionnaire pour tout ou partie du dividende ou des acomptes sur dividende mis en distribution une option entre le paiement, en numéraire ou en actions, des dividendes ou des acomptes sur dividende.

ARTICLE 21 – CONTESTATIONS

En cours de vie sociale comme pendant la liquidation, toutes contestations, soit entre les actionnaires, les administrateurs et la société, soit entre les actionnaires eux-mêmes, au sujet des affaires sociales ou relativement à l'interprétation ou à l'exécution des clauses statutaires, sont jugées conformément à la loi et soumises à la juridiction compétente du lieu du siège social.

A cet effet, tout actionnaire doit faire élection de domicile dans le ressort du siège social, et toutes assignations ou significations sont valablement faites au domicile élu ou à défaut d'élection de domicile au parquet de Monsieur le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance du siège social.

22 CONTRATS IMPORTANTS

Les contrats commerciaux sont signés dans le cadre normal des affaires.

23 INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERT ET DECLARATIONS D'INTERETS

Aucune information en provenance de tiers et aucune déclaration d'expert n'est retranscrite dans ce document.

24 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

24.1 Informations publiées par ORGASYNTH

Orgasynth fournit une information régulière, claire et transparente à ses actionnaires individuels ou institutionnels ainsi qu'à leurs prescripteurs.

L'information est assurée par :

- des avis financiers diffusés dans la presse
- des communiqués diffusés électroniquement dans le cadre de la Directive Transparence, vers des actionnaires individuels (par envoi e mail) et des médias via l'agence de presse VP Communication
- la publication semestrielle des résultats du groupe.
- Communiqués et rapports annuels sont également consultables sur le site de l'AMF.

Le rapport annuel de la société est disponible sur simple demande auprès de la société.

Les avis publiés au BALO, les communiqués de presse ainsi que les rapports annuels sont en ligne sur le site web du groupe :

www.orgasynth.com

La société Orgasynth a publié les informations suivantes depuis début 2008 :

Documents	Support	Date
Orgasynth reprend le pôle Matières Premières de Sanoflore	DP, CP, envois actionnaires	17/03/10
Annulation d'actions autodétenues, réduction de capital	DT, site internet	08/03/10
Rapport d'activité du 4ème trimestre 2009	DT, site internet	15/02/10
Bilan annuel 2009 du contrat de liquidité	DT, site internet	11/01/10
Rapport d'activité du 3ème trimestre 2009	DT, site internet	09/11/09
Annulation d'actions autodétenues, réduction de capital	DT, site internet	05/11/09
Rapport du Président relatif à l'exercice 2008 et rapport correspondant des Commissaires aux comptes	DT, site internet	05/10/09
Comptes certifiés du 1er semestre 2009	BALO, site internet	23/09/09
Rapport financier semestriel 2009, Déclaration des responsables	DT, CP, site internet, Les Echos	21/09/09
Orgasynth et Sanoflore annoncent leur volonté de nouer un partenariat	DP, CP, envois actionnaires	14/09/09
Bilan semestriel 2009 du contrat de liquidité	DT, site internet	02/07/09
Descriptif et mise en oeuvre du programme de rachat d'actions propres	DT, site internet	01/07/09
Bilan 2008 du contrat de liquidité	site internet	16/06/09
Honoraires des Commissaires aux comptes pour l'exercice 2008	DT, site internet	11/06/09
Rapport d'activité du 1er trimestre 2009	DT, site internet	14/05/09
Avis de convocation à l'assemblée générale du 25 juin 2009	BALO, DT, site internet	13/05/09
Comptes 2008	DT, Les Echos, site internet, VP Communication	04/05/09
Mise à disposition des documents relatifs à l'exercice 2008	DT	30/04/09
Comptes 2008- Rapport de gestion	DT	30/04/09
Déclaration des responsables (comptes 2008)	DT	30/04/09
Mise à disposition des comptes annuels 2008	DT	27/04/09
Comptes 2008	DT	27/04/09
Comptes consolidés et sociaux 2008 certifiés par les Commissaires aux comptes	BALO	17/04/09
Chiffres d'affaires du 4ème trimestre 2008 et chiffres d'affaires annuel provisoire	DT	28/01/09
Chiffres d'affaires du 4ème trimestre 2008	BALO	23/01/09
Rémunération des dirigeants mandataires sociaux	DT	05/01/09
Rapport d'activité du 3ème trimestre 2008	DT	12/11/08
rapport semestriel d'activité du 1er semestre 2008	DT	07/11/08
Chiffres d'affaires du 3ème trimestre 2008	DT	29/10/08
Chiffres d'affaires du 3ème trimestre 2008	BALO	27/10/08
Descriptif et Mise en œuvre du programme de rachat d'actions propres	DT	13/10/08
Résultats semestriels 2008	DT, Les Echos, envois actionnaires	13/10/08
Comptes certifiés du 1er semestre 2008	BALO	08/10/08
Mise à disposition des comptes du 1er semestre 2008	DT	08/10/08
Comptes du 1er semestre 2008	DT	08/10/08
Droits de vote à l'issue de l'assemblée générale annuelle du 28 août	DT	08/10/08
Approbation des comptes 2007	DT	08/10/08
Intégration d'AGIPAL au sein d'ORGAROME	Site internet, envoi actionnaires	30/09/08
Droits de vote	BALO	22/09/08
Approbation des comptes 2007	BALO	22/09/08
Chiffres d'affaires du 2ème trimestre 2008	BALO	30/07/08
Nouvelle présentation des comptes consolidés certifiée par les Commissaires aux comptes	BALO	20/07/08
2ème Avis de convocation à l'assemblée générale	BALO	20/07/08
Report de l'assemblée générale annuelle	DT, site internet, envoi actionnaires	19/06/08
Nouvelle croissance externe pour Orgasynth avec l'acquisition de la société AGIPAL	DT, site internet, VP communication, envoi actionnaires	09/06/08
Rapport d'activité du 1er trimestre 2008	DT	18/05/08
Avis de convocation à l'assemblée générale du 30 juin 2008	BALO	16/05/08
Chiffre d'affaires du 1er trimestre 2008	DT	15/05/08
Chiffres d'affaires du 1er trimestre 2008	BALO	14/05/08
Comptes annuels 2007	site internet, VP communication, envoi actionnaires	13/05/08
Honoraires des Commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2007	DT	06/05/08
Communiqué de mise à disposition des comptes annuels 2007	DT	06/05/08
Comptes annuels 2007	DT	05/05/08
Comptes consolidés et sociaux 2007	BALO	30/04/08
Chiffres d'affaires du 4ème trimestre 2007 et chiffres d'affaires annuels provisoires	BALO	30/01/08
Orgasynth annonce la naissance d'orgarôme	DT, site internet, VP communication, envoi actionnaires	182/1880/01/08
Bilan 2007 du contrat de liquidité	site internet	14/01/08

25 INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

Aucune participation n'est détenue par les sociétés du Groupe en dehors des sociétés incluses dans la liste décrite au chapitre 2.3 Annexe aux comptes annuels de ORGASYNTH - Exercice 2008, paragraphe 3.1 et 3.2.

Sommaire

1 PERSONNES RESPONSABLES	3
1.1 Responsables du document de référence	3
1.2 Attestation des responsables	3
2 CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES	4
2.1 Informations sur les Commissaires aux comptes	4
2.1.1 Commissaires aux comptes titulaires	4
2.1.2 Commissaires aux comptes suppléants	4
2.1.3 Appartenance CNCC	4
2.1.4 Honoraires des commissaires aux comptes	5
2.2 Informations sur les contrôleurs légaux ayant démissionné, ayant été écartés ou n'ayant pas été renouvelés	5
3 INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES	6
3.1 Synthèse des comptes consolidés	6
3.2 Situation d'endettement	6
3.3 Information sectorielle	7
3.4 Information semestrielle	7
3.5 Information trimestrielle	7
4 FACTEURS DE RISQUES	8
4.1 Risque financier	8
4.1.1 Risque de marché	8
4.1.1.1 Risques liés à la fluctuation des taux de change	8
4.1.1.2 Risques de taux d'intérêt	9
4.1.1.3 Risques actions	9
4.1.2 Risque de crédit	9
4.1.2.1 Risque de crédit	9
4.1.2.2 Risque de liquidité	10
4.1.3 Gestion du capital	10
4.2 Risques industriels et environnementaux	10
4.2.1 Responsabilité liée aux produits	10
4.2.2 Responsabilité environnementale	10
4.2.2.1 Reach	11
4.3 Risques juridiques	11
4.3.1 Propriété intellectuelle	11
4.3.2 Marques	11
4.3.3 Litiges	11
5 INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR	12
5.1 Historique et évolution de la Société	12

5.1.1 Raison sociale	12
5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement	12
5.1.3 Date de constitution et durée de vie	12
5.1.4 Siège social, forme juridique, législation régissant les activités, pays d'origine, coordonnées	12
5.1.5 Evènements importants	12
5.2 Investissements	15
5.2.1 Evolution des investissements	15
5.2.2 Investissements en cours	16
5.2.3 Investissements futurs	16
6 APERCU DES ACTIVITES	17
6.1 Principales activités	17
6.1.1 Produits - Approvisionnements – Ventes	17
6.1.1.1 Produits	17
6.1.1.2 Approvisionnements	19
6.1.1.3 Ventes	19
6.1.2 Nouveaux produits	19
6.2 Le marché des Arômes et Parfums	20
6.2.1. Le marché des arômes	21
6.2.2 Le marché des huiles essentielles	22
6.2.3 Le marché des parfums et cosmétiques	22
6.2.3.1 Le marché de la cosmétique naturelle et bio	24
6.3 Evènements exceptionnels ayant influencé les principales activités et/ou principaux marchés	25
6.4 Concurrence	25
6.5 Eléments sur lesquels est fondée toute déclaration concernant la position concurrentielle du groupe	26
7 ORGANIGRAMME	27
7.1 Organigramme du Groupe	27
7.1.1 Modifications apportées dans l'organigramme juridique d'Orgasynth en 2007 et 2008	28
7.1.2 Modifications apportées dans l'organigramme juridique d'Orgasynth postérieurement à 2008	29
7.2 Organisation du Groupe et rôle de la holding	29
7.3 Liste des filiales à la date de l'enregistrement du document de référence	29
8 PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS	31
8.1 Le patrimoine immobilier	31
8.1.1. Floressence	31
8.1.2. Orgarôme	32
8.1.3 Filiales étrangères	33
8.2 L'environnement	33
9 EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT	34
9.1 Situation financière	34
9.2 Résultat d'exploitation	34
9.2.1 Facteurs importants ayant influé sensiblement sur le revenu d'exploitation	34
9.2.1.1 Résultat opérationnel consolidé	34
9.2.1.2 Résultat d'exploitation d'Orgasynth SA	34
9.2.1.3 Résultats d'exploitation des filiales d'Orgasynth SA	34
9.2.2 Facteurs ayant influé sensiblement sur le chiffre d'affaires	35

9.2.3 Facteurs de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influé sensiblement de manière directe ou indirecte sur les opérations du groupe Orgasynth _____	35
10 CAPITAUX PROPRES ET ENDETTEMENT _____	36
10.1 Financement permanent _____	36
10.2 Flux de trésorerie _____	36
10.3 Conditions d'emprunt et structure de financement _____	36
11 RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES _____	38
11.1 Recherche et développement _____	38
11.2 Brevets et licences _____	38
12 INFORMATIONS SUR LES TENDANCES _____	39
12.1 Principales tendances ayant affecté les ventes et les stocks, coûts et prix de vente depuis la fin du dernier exercice _____	39
12.2 Tendances et perspectives de la Société _____	39
13 PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE _____	41
14 ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION, DE SURVEILLANCE ET DE DIRECTION GENERALE _____	42
14.1 Conseil d'Administration _____	42
14.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de la direction générale _____	43
15 REMUNERATIONS ET AVANTAGES _____	44
15.1 Rémunération des dirigeants y compris rémunération conditionnelle ou différée _____	44
15.2 Provisions (retraites) _____	44
16 FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION _____	45
16.1 Conseil d'administration _____	45
16.2 Contrats de service liant les membres des organes d'administration, de direction à l'émetteur ou à l'une de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages _____	45
16.3 Informations sur le comité de l'audit et le comité de rémunération _____	45
16.4 Déclaration de l'émetteur concernant le régime de gouvernement d'entreprise _____	45
16.5 Rapports sur les procédures de contrôle interne _____	45
16.5.1 Rapport du Président du Conseil d'Administration sur les procédures de contrôle interne pour l'exercice 2008 _____	46
16.5.1.1 Rapport du Président du conseil d'administration relatif aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil et aux éventuelles limitations apportées aux pouvoirs du directeur général _____	46
16.5.1.2 Procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière _____	48
16.5.2 Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président pour l'exercice 2008 _____	53
17 SALARIES _____	55
17.1 Effectifs _____	55
17.2 Participations et Stocks options _____	55

17.3 Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital d'Orgasynth SA.	55
18 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	56
18.1 Répartition du capital et des droits de vote - Nombre d'actionnaires	56
18.2 Information sur les pactes et conventions d'actionnaires	57
18.3 Information spécifique complémentaire	56
19 OPERATIONS AVEC DES APPARENTES	58
19.1 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées de l'exercice 2008	58
1. Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice	58
2. Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice	59
19.2 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées de l'exercice 2007	60
1. Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice	60
2. Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice	61
3. Conventions conclues au cours de l'exercice et non autorisées préalablement	62
19.3 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées de l'exercice 2006	63
1. Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice	64
2. Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice	64
20 INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS	68
20.1 Situation pour l'exercice 2008	68
20.1.1 Comptes consolidés	68
Préambule : Note complémentaire aux notes annexes aux comptes consolidés de l'exercice 2008	68
20.1.1.1 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés – Exercice 2008	72
20.1.1.2 Comptes consolidés - Exercice 2008	74
20.1.2 Rapport du Conseil d'Administration présenté à l'AGM du 25 juin 2009	106
20.1.3 Comptes Sociaux - Exercice 2008	131
20.1.3.1 Rapport général des Commissaires aux Comptes sur les Comptes Sociaux - Exercice 2008	131
20.1.3.2 Bilan de la SA ORGASYNTH	133
20.1.3.3 Comptes de résultat de la SA ORGASYNTH	134
20.1.3.4 Annexe aux comptes annuels de ORGASYNTH – Exercice 2008	135
20.1.4 Résolutions adoptées par l'Assemblée générale du 25 juin 2009	146
Résolutions à caractère ordinaire	146
Résolution à caractère extraordinaire	147
20.2 Comptes semestriels 2009	148
Préambule : Note complémentaire aux notes annexes aux comptes semestriels 2009	148
20.2.1. Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle au 30 juin 2009	149
1 – Conclusion sur les comptes	150
2 - Vérification spécifique	150
20.2.2. Comptes semestriels	151
20.2.2.1 Bilan au 30 juin 2009	151
20.2.2.2 Compte de résultats	152
20.2.2.3 Tableau des capitaux propres	153
20.2.2.4 Etat de trésorerie	154

20.2.2.5 Données relatives à la société-mère	155
20.2.2.6 Annexe au bilan et compte de résultats consolidés au 30 juin 2009	156
20.3 Dates des dernières informations financières	165
20.4 Politique de distribution de dividendes	165
20.5 Procédures judiciaires d'arbitrage	165
21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	166
21.1 Capital social	166
21.2 Acte constitutif et statuts	171
22 CONTRATS IMPORTANTS	179
23 INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERT ET DECLARATIONS D'INTERETS	180
24 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	181
24.1 Informations publiées par ORGASYNTH	181
25 INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	183
Sommaire	184